BIBLIOTECA NAZ.
XXVI
D
41
NAPOLI

XXVI
5
41

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
D
41
NAPOLI

MEMOIRES
DE
M. JOLY,
CONSEILLER DU ROY
AU CHATELET DE PARIS,
Pour ſervir d'éclairciſſement & de ſuite
AUX MEMOIRES
DE M. LE C. DE RETZ.
NOUVELLE EDITION,
Revûë & augmentée.
TOME PREMIER.

A COLOGNE,
Chez DAVID ROGER,
M. DCCXVIII.

AVERTISSEMENT.

LES *Memoires de Monſieur le Cardinal de Retz, ont été reçûs du public avec tant d'applaudiſſement, qu'on a lieu d'eſperer, que ceux de Monſieur Joly ſon Secretaire (qui ſont comme une ſuite, ou un Sommaire des premiers,) ne le ſeront pas moins favorablement : ils n'ont pas à la verité, dans le ſtile, cet air d'agrément, de politeſſe, & d'enjoüement, que l'on trouve dans les premiers, mais l'on verra dans ceux-ci des faits plus détaillez, & des particularitez qui convenoient mieux à la plume d'un Secretaire, qu'à celle du Maître.*

Si l'on trouve dans ces Memoires, quelques repetitions des mêmes faits,

qui ont déja parû dans ceux de Mr. le Cardinal de Retz, l'on ſera d'ailleurs biens dédommagé, en les liſant, par les circonſtances dont Mr. Joly les accompagne, & par les differens faits, qu'il y met au jour ; il porte même le recit de tous les évenemens, auſquels il a eu quelque part, au delà le temps, où finiſſent ceux de Mr. le Cardinal de Retz ; & les curieux qui cherchent des éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire du temps, n'y trouveront rien d'inutile.

Mr. Joly a été Procureur du Roy au Châtelet, le Lecteur auroit peut-être ſouhaité, que l'on fit ici ſon portrait, mais comme Mr. Joly ſe peint lui-même ſi naturellement dans ſes Memoires, on n'a pas jugé à propos d'en faire un autre qui lui reſſemblât moins, ou qui déguisa trop ſon caractere.

On conviendra qu'il avoit beaucoup d'eſprit, mais un peu trop du dominant, l'affectation qu'il fait paroître dans ſes Memoires, d'avoir donné

dans l'occaſion les plus ſages avis, les expediens les plus convenables, & d'avoir fait réüſſir par ſon miniſtere les entrepriſes les plus difficiles, ne plaira pas à tout le monde, & l'on comprendra aiſément que par le rôolle d'important qu'il veut joüer dans la ſcene, de pair avec M. le Cardinal de Retz, il n'a eu d'autre but que de vouloir s'élever au deſſus de ſon Maître, & de lui diſputer la gloire d'avoir été un des plus grands genies de ſon ſiécle.

Les traits vifs & piquants, qu'il repand en bien d'endroits ſur la fin de ſes Memoires, contre Mr. le Cardinal de Retz, ſont les effets du mécontentement qu'il eût d'avoir été de tous ſes domeſtiques, le premier congedié, de ce qu'il lui préfera le Sieur Malclerc, & lui eût accordé une confiance qu'il croïoit ſeul meriter ; ſur ce préjugé, on ne doit pas craindre que le Lecteur équitable perde l'idée avantageuſe qu'il avoit conçû en faveur de Mr. le Cardinal.

AVERTISSEMENT.

On trouvera à la fin de cette nouvelle Edition, une pieee curieuſe, qu'on a découvert dépuis la premiere Edition des Memoires de Mr. Joly, elle fait connoître la haute eſtime que l'on avoit pour Mr. le Cardinal de Retz, & le Zele qu'on eût pour ſa deffenſe.

MEMOIRES

MEMOIRES
DE
M. JOLY.

LE miniſtere du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de ſa mort fut reçue generalement dans toute la France avec des ſentimens & des témoignages d'une joie qu'on ne peut aſſez exprimer ; & même comme cette mort fut bien tôt ſuivie de celle du Roi Louis XIII. & que la Regence fut donnée à la Reine (1), cette joie fut extrémement augmentée par l'eſperance qu'on eut d'un changement avantageux ; & que la Reine qui avoit elle-même beaucoup ſouffert des violences du C. de Richelieu, prendroit une conduite oppoſée à celle de ce Miniſtre, d'autant plus que juſqu'alors S. M. avoit toujours paru fort ſenſible à la miſere des peuples & aux diſgraces des

(1) Anne d'Autriche, fille aînée de Phillippe III. Roy d'Eſpagne, mort en 1666.

particuliers. Mais comme on remarqua bientôt aprés, que la Reine en changeant d'état, avoit auſſi changé d'humeur & de ſentimens ; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du Royaume, & le ſoin de toutes les affaires au Cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'Evêque de Beauvais (1), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien; chacun ſe figura diverſement & à ſa mode les raiſons de ce choix, & de cet attachement à un Etranger ; de ſorte qu'elle tomba inſenſiblement dans le mépris de la plûpart des grands Seigneurs, & autres perſonnes de qualité, même de qnelques-uns de ſes amis particuliers, qu'elle ſollicitoit fort inconſidérement de s'attacher à ſon nouveau Favori.

Ainſi les peuples au lieu du ſoulagement qu'ils avoient attendu, ſe trouvant plus que jamais accablez de nou-

(1) Auguſtin Potier, Aumônier & Confident de la Reine, Oncle du Preſident Blancment. On remarqua d'abord ſon peu de capacité, en ce qu'il vouloit propoſer aux Hollandois de changer de Religion & de reconnoître le Pape.

veaux ſubſides, les belles eſperances qu'on avoit eues, & les acclamations génerales qui avoient été faites lorſque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, & qu'elle fut déclarée Regente, ſe tournérent ſubitement en murmures, en imprécations & en une eſpece de deſeſpoir, qui eſt toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'eſperer, & qui ſe trouvent tout d'un coup fruſtrez de leur attente.

Voilà dans la verité quelle fut la cauſe des Barricades; car bien qu'elles ne ſoient arrivées que plus de cinq ans aprés la Regence, les dégoûts qu'on donnoit ſans ceſſe à toutes ſortes de perſonnes, & les impoſitions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner que les Barricades aient été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſont pas faites plûtôt.

On avoit ſouffert longtems avec patience; on avoit laiſſé mourir le Preſident Barillon dans la priſon d'Amboiſe, où la Reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle

avoit voulu lors de la Regence. Bientôt après que M. le Duc de Beaufort eût amené le Roi & la Reine à Paris, on le fit renfermer dans Vincennes, ſous prétexte d'une accuſation ridicule contre la vie du C. Mazarin, & on l'y laiſſa languir pluſieurs années. On murmuroit publiquement du deſordre des Finances; on peſtoit ouvertement contre d'Emery, homme violent & de baſſe naiſſance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit aſſemblé pluſieurs fois ſur la fin de l'année 1647. pour l'Edit du Tarif, que la Cour fut obligé de reformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais & dans les places publiques; & même comme on envoya le Regiment des Gardes dans la ruë Saint-Denis, pour favoriſer l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiſet Procureur au Châtelet, & de quelques autres bons Bourgeois, qui pourſuivoient au Parlement avec chaleur une Requête qu'ils avoient préſentée contre l'Edit du Domaine, le peuple s'étoit émû, & avoit ſonné la tocſin aux Egliſes de la même rue & des environs, & s'étoit ſi bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les Gardes furent obligez de ſe retirer,

auſſibien que le Lieutenant Civil, qui avoit eu ordre d'aller en perſonne faire cette execution.

Depuis ce jour-là le peuple dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, ſe mit à faire des décharges d'armes à feu ſi continuelles, qu'il étoit aiſé de voir que tout le monde ne ſongeoit pas ſeulement à ſe tenir ſur ſes gardes, mais encore ſe diſpoſoit à quelque choſe de fort extraordinaire.

Cependant parceque le Parlement & les autres Compagnies ne s'étoient pas encore entierement déclarées, & qu'elles tâchoient toûjours de conſerver un milieu entre les violences de la Cour & les reſſentimens du peuple, les choſes traînoient en longueur; & il ne ſeroit peut-être rien arrivé de conſiderable, ſi l'imprudence du Miniſtre & de ſes Supports n'avoit au commencement de 1648. fait deux choſes qui choquoient ſi directement les interêts de toutes les Compagnies Souveraines, qu'elles furent cõme forcées de faire enfin pour leur conſervation particuliere, ce qu'elles n'avoëit pas voulu faire pour le bien public.

Ce n'eſt pas qu'il n'y eût dans toutes ces Compagnies bon nombre de fort honnêtes gens, dont les intentions étoient

droites & ſans aucun interêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traverſées par la cabale & par la corruption des méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des Magiſtrats, ſi elle ne ſe fût embaraſſée elle-même dans ſes deſſeins & par ſa mauvaiſe conduite.

Quoiqu'il en ſoit la premiere des entrepriſes de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au moins de Janvier 1648. contenant la création de douze Maîtres des Requêtes. Car bien que cet Edit ſemblât ne regarder que le Corps des Maîtres des Requêtes, les cenſéquences en retomboient ſur toute la Robe; & il y avoit peu de familles qui n'y fuſſent intereſſées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maîtres des Requêtes s'aſſemblérent le même jour, & que le lendemain ils formérent oppoſition à l'Edit par des Députez de leur Corps, qui entrérent à la Grand' Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie qui n'avoit pas coûtume d'en faire paroître contre les deſſeins de la Cour, réveilla tout le

monde ; d'autant plus qu'on ſavoit que cette Aſſemblée s'étoit faite contre les défenſes expreſſes du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourſes particulieres une ſomme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pourroient être exilez ; & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre aux avant le rétabliſſement du Droit annuel, ils ſe cottiſeroient tous pour payer la valeur de la Charge à la veuve & aux heritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les Compagnies Souveraines à ſe réunir contre la Cour, fut la ſaiſie des gages de Meſſieurs de la Chambre des Comptes, du Grand Conſeil & de la Cour des Aydes, ſous prétexte du Preſt, dans lequel on voulut les comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoique ce Preſt n'eût jamais été payé que par les Officiers ſubalternes.

La Comedie en Muſique, qui dans ce même tems fut repréſentée la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir exprès d'Italie quantité de Muſiciens & de Chanteuſes, & qui coûta plus de cinq cens mille écus, fit auſſi faire beaucoup de

réflexions à tout le monde ; mais particulierement à ceux des Compagnies Souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépenſe exceſſive & ſuperflue, que les beſoins de l'Etat n'étoient pas ſi preſſans, qu'on ne les eût bien épargnez ſi on avoit voulu.

S'ils ne témoignérent pas hautement dans le monde le reſſentiment qu'ils avoient de la dureté de la Cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit, pour eux, ils ne laiſſérent pas de prendre des meſures ſecrettes entre eux pour leurs interêts communs ; & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas aſſez d'effet dans l'eſprit du peuple, & ne ſeroit pas aſſez bien appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public & de la réformation des Finances, ils réſolurent de ne point parler d'autre choſe ; enſuite dequoi Meſſieurs du Grand Conſeil & de la Cour des Aydes firent un arrêté, d'aller demander à Meſſieurs de la Chambre des Comptes la jonction de leur Corps, pour travailler enſemble à le réformation de l'Etat, ſans parler ni du Preſt qu'on leur demandoit, ni de la ſaiſie de leurs gages.

Cette réſolution ſurprit fort tout le

monde, d'autant plus qu'elle fut ſuivie par Meſſieurs de la Chambre des Comptes, qui nommérent ſur le champ des Députez, pour aller avec ceux de la Cour des Aydes propoſer à Meſſieurs du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle après toutes les remiſes & nonobſtans tous les artifices du C. Mazarin, fut réſolue par Arreſt du 13. May 1648. & ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'aſſembleroient à la Chambre de Saint-Louis, pour y déliberer ſur le ſoulagement du peuple & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'union fit un tres-grand bruit à Paris, & dans toutes les Provinces; & la Cour qui ne s'y attendoit pas, fit tous ſes efforts pour le renverſer, juſqu'à ſe relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du Preſt: mais ces offres faites hors de ſaiſon ne furent point écoutées; les Compagnies redoublant leur vigueur par la foibleſſe de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions que le ſoulagement du public.

Ainſi la Cour qui voyoit tous les jours diminuer ſon credit & ſon autorité, réſolut de tenter les voies de la

force ; & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les Sieurs Turcan & d'Argouges Conſeillers au Grand Conſeil, qui furent conduits au Mont-Olympe ; & le Preſident Lotin & Dreux Conſeiller de la même Compagnie, qui furent menez à Pont-à-Mouſſon ; & les Sieurs de Cheſel & Guerin Conſeillers de la Cour des Aydes, qui furent releguez à Nancy.

Le Conſeil donna auſſi des Arrêts de caſſation contre celui du Parlement du 13. May ; & le Sieur de Guenegaud Secretaire d'Etat fut envoyé au Palais avec le Sieur de Carnavalet Lieutenant des Gardes-du-Corps, pour tirer la feuille du Regiſtre où étoit cet Arrêt: mais un petit Commis qui êtoit dans le Greffe ne lui aiant pas voulu obéir, ſa réſiſtance fit que le bruit de cette entrepriſe ſe répandit auſſitôt dans la Grand'Salle, dont les Marchands fermérent toutes les portes ; & ils ſe préparoient à faire pis, ſi les Sieurs de Guenegaud & de Carnavalet ne ſe fuſſent ſauvez par un eſcalier dérobé, ſans executer leur commiſſion.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle, qui ne laiſſa pas d'aigrir extrémement les eſprits, mê-

me les moins emportez du Parlement; ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la Cour d'envoier un Eſpion devant la maiſon du Preſident de Meſmes, parce qu'on avoit ſçu qu'il avoit dans une occaſion opiné aſſez vigoureuſemẽt.

Cet Eſpion écrivoit ſur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le Preſident, lequel en aiant été averti, envoia chercher un Commiſſaire, & fit mettre l'Eſpion au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine; de ſorte qu'il étoit en liberté, quand le Parlement envoya au Châtelet pour le transferet à la Conciergerie; ce qui fut trouvé tres-mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu & une piece faite à la main pour donner plus de credit à ce que diroit dorénavant ce Preſident, dont les avis étoient fort ſuſpects.

Il arrivoit ainſi tous les jours de petits incidens, qui augmentoient la chaleur du peuple & diminuoient ſon reſpect pour les ordres de la Cour (1);

(1) Ce qui y contribuoit encore, c'etoient les Vaudevilles que répandoient certains Chanſoniers, ſur tout Blot & Marigny.

de maniere qu'on déclamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la Salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'aſſembloient le Samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorſque la Reine y alloit entendre la Meſſe, leſquelles ne pouvant aborder S. M. pour lui parler, & en étant empêchées par le Gardes, ſe mirent à crier pluſieurs fois, *a Naples, à Naples*, pour marquer que ſi on ne leur faiſoit juſtice, on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de temps auparavant.

Toutes ces choſes ne faiſoient pourtant pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de la Reine ni des Miniſtres, quoique des exemples de cette nature ſoient toûjours tres-dangereux, parce qu'ils entraînent inſenſiblement les peuples dans les mêmes diſpoſitions qu'ils remarquent chez leurs voiſins. Ce qui ſe paſſoit en Angleterre faiſoit auſſi un tres mauvais effet; & bien que tout le monde deſapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raiſons; & le peuple tomboit imperceptiblement dans le ſentiment dangereux, qu'il eſt naturel & permis de ſe défendre & de s'armer

contre la violence des Superieurs.

La ſortie de M. de Beaufort (1) du bois de Vincennes, d'où il ſe ſauva le jours de la Pentecôte 1648. augmenta auſſi beaucoup les eſpérances du peuple, qui dés ce moment regarda ce Prince comme un Chef capable de le défendre contre les entrepriſes de la Cour. On ne parloit d'autre choſe dans le monde; & la haine qu'on avoit contre le C. Mazarin fit regarder la liberté du Duc de Beaufort comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenoit depuis longtems une intelligence ſecrette avec un de ceux qui le gardoient appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait proviſion de cordes & des autres choſes néceſſaires pour ſon deſſein, le jour de la Pentecôte une heure après-midi, entra dans la gallerie du donjon avec M. de Beaufort, qui s'y promenoit tous les jours avec le Sieur de la Ramée Gouverneur du Château de Vincennes; & aiant fermé par dedans la porte de la galerie au verrouil, il ſe jetta ſur cet Officier

(1 François de Vendome Duc de Beaufort tué, comme on croit, à la défenſe de Candie en 1669.

avec M. de Beaufort ; & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoiſſe dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans ſans façon, & ſe coula par une corde dans le foſſé, diſant à ce Prince, qu'il étoit juſte qu'il ſe mît le premier hors de danger, puiſqu'il y alloit de ſa vie ; au lieu que ſi on venoit à reprendre S. A. il en ſeroit quitte pour garder une priſon un peu plus reſſerrée. Ainſi M. de Beaufort aiant cedé le pas à ſon liberateur, deſcendit après lui dans le foſſé, d'où ils furent tirez tous deux auſſitôt avec d'autres cordes par des gens qui les attendoient, ſous la conduite de Vaumorin Gentil-homme du Duc ; & étant monté à cheval, il ſe retira lui quatriéme dans le païs du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Flêche.

La Cour fut fort ſurpriſe de cet évenement, dont on avoit cependant averti le C. Mazarin quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbe de Marivaut & Goiſel Avocat qui ſe mêloit d'Aſtrologie : la choſe fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaut étoit ſi perſuadé de la certitu-

de de ſa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ſes circonſtances ; & quelques-uns de ſes amis l'aiant rencontré au Cours le jour qu'elle eut ſon effet, & lui aiant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il leur répondit froidement, qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il faloit qu'elles fuſſent paſſées avant qu'ils fuſſent en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réiterez qui furent donnez au C. Mazarin, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il dépêcha un Exprés au Sieur de la Ramée, pour l'avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans s'expliquer davantage : mais la Ramée n'avoit garde de ſoupçonner Vaugrimaut qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter, faiſant deſeſperer de la paix, achevérent de ſoûlever les eſprits du peuple, qui rejettoit ſur le Cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion. Dés l'année 1643. la Cour avoit envoié à Munſter M. le Duc de Longueville & Meſſieurs d'Avaux & Servien en qualité de Plenipotentiaires, où après pluſieurs difficultez ſuſcitées par Servien,

qui avoit le ſecret du Cardinal, on ne laiſſa pas de convenir de pluſieurs articles, qui furent trouvez juſtes & avantageux à la France par Mrs de Longueville & d'Avaux. Il eſt même certain que ces deux Plenipotentiaires étoient diſpoſez à les ſigner; mais Servien s'y étant oppoſé, ils n'eurent pas aſſez de courage pour le faire, quoique leurs commiſſions leur donnaſſent pouvoir de ſigner, lorſqu'ils ſeroient d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmérent ce qui avoit été écrit de Munſter; de ſorte qu'on ne douta plus que le C. Mazarin n'empêchât la concluſion de la Paix pour ſes interêts particuliers, craignant de n'être plus ſi néceſſaire, & de ne pouvoir plus profiter des impoſitions nouvelles qu'il faiſoit ſans ceſſe ſur le peuple, ſous le prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'aſſembler par leurs Députez à la Chambre de Saint-Louis, en execution de l'Ar-

rêt d'Union (1), malgré ceux de défenſe & de caſſation que le Conſeil rendoit tous les jours ; ce qui tenoit toute la France dans une émotion ſi génerale, & dans une eſpérance ſi prochaine de voir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit perſonne qui ne cherchât le moyen de l'avancer, & d'y contribuer par toutes ſortes de voies.

Mais la bataille de Lens aiant été gagnée en ce tems-là le 20e jour d'Aouſt 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'en arrêtant les plus vigoureux du Parlement, elle viendroit aiſément à bout de tout le reſte. Ces penſées étoient même inſpirées par quelques-uns de ce Corps & particulierement par le premier preſident Molé, qui s'oppoſoit par toutes ſortes d'artifices aux deſſeins de ſa Compagnie,

(1) Le Cardinal Mazarin avoit mandé les Députez des Compagnies, pour leur défendre de faire cet Arrêt : comme il parloit mal François, & qu'il répétoit ſans ceſſe que la Reine ne vouloit point d'Arrêt d'oignon, les Députez ne pûrent s'empêcher de rire. On en fit auſſi de grandes dériſions au Parlement.

quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions ; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le Parlement, & pour faire peur à la Cour, afin d'être mieux payé des cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans,& pour en obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ses enfans qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour. Cet homme avoit aussi une jalousie secrette du Sieur de Broussel, dont la réputation lui étoit insupportable ; ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnérent le pernicieux conseil d'enlever cet Officier, avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels, que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défense contre les entrepriſes du Ministre.

Quoiqu'il en soit, ce grand dessein fut executé le 26. Aoust 1648. La Reine aiant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum*, qui s'y chanta sur le midi pour la victoire de la bataille de Lens; après quoi Leurs Majestez s'étant retirées, les Regimens des Gardes, Françoise & Suisse, qui avoient accoûtumé de les suivre, demeurérent dans leurs postes aux environs de Nôtre-Dame;&

en même tems le Sieur de Cominges Lieutenant des Gardes de la Reine, ſuivi de quelques Soldats, entra environ une heure après-midi chez le Sieur de Brouſſel, logé au Port-Saint-Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant lors en ſoutane & en pantoufles avec ſes enfans.

Le Sieur de Cominges préſenta d'abord à ce bon homme une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant; & ce Conſeiller aiant répondu qu'il étoit prêt d'obéir, en lui donnant le tems de s'habiller, la Demoiſelle de Brouſſel ajouta, que ſon pere aiant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pouvoit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir; ce qui lui fut accordé par le Sieur de Cominges: mais voiant que le Sieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le peuple s'aſſembloit autour de la maiſon, & avoit même fait éloigner le caroſſe, qui étoit préparé pour l'emmener, le Sieur de Cominges le preſſa tellement, qu'il le fit partir dans l'état où il l'avoit trouvé, en ſimple ſoutane & ſans ſouliers. En paſſant par la rue des Marmouſets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un Notaire, pour ar-

rêter le caroſſe : mais il ne laiſſa pas de paſſer outre au travers des Gardes, & de gagner le Marché-Neuf, & enſuite le Quai des Orfévres, où le caroſſe s'étant rompu, le Sieur de Cominges fit arrêter celui d'une Dame qui paſſoit; & l'aiant obligée de deſcendre, il y fit monter ſon Priſonnier, qu'il mena par la Porte de la Conference, premierement au Château de Madrit, & de-là à Saint-Germain, où il coucha.

Après cet enlevement, les Gardes défilérent juſqu'au lieu où le caroſſe s'étoit rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'aſſembler, & toutes les boutiques furent fermées preſque dans un moment dans le Palais, ſur le Pont Nôtre-Dame, dans la rue Saint-Honoré, & enſuite par tout ailleurs. Pluſieurs Bateliers qui étoient à la Gréve, ayant été avertis par les cris des gens & des voiſins du Sieur de Brouſſel, dont les fenêtres répondoient ſur la riviere, paſſérent dans de petits bâteaux au Port-Saint-Landri avec leurs crocs, où aiant joint ceux du quartier & pluſieurs autres gens attroupez, au ſon du tocſin de Saint Landri, armez d'hallebardes & de vieil-

les épées, ils coururent aprés le caroſſe criant : *tue tue* : mais ils furent arrêtez par les Gardes qui étoient ſur le Pont-Neuf ;& le Maréchal de la Meilleraye (1) qui les commandoit, s'étant avancé à cheval juſques dans la rue Saint-Louis pour arrêter le deſordre, fut bientôt obligé de ſe retirer avec aſſez de peine & de danger ; un Horloger de cette rue aiant penſé le tuer des fenêtres de ſa chambre avec ſon fuſil, qui heureuſement pour lui ne prit point feu.

Ce tumulte obligea auſſi le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel,& les autres Magiſtrats de Police, d'aller par les rues & de ſe rendre chez le premier Preſident ; mais ce ne fut pas ſans courir auſſi de grands riſques, le peuple les chargeant à coups de pierre, auſſibien que le Maréchal, lequel en aiant été bleſſé legerement, *tua* (2)

(1) Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Maréchal de France, mort en 1664.

(2) Il le bleſſa mortellement. Le Coadjuteur qui paſſa par-là, s'étant approché pour le confeſſer, reçut un grand coup de pierre dans les côtes.

un Crocheteur d'un coup de piſtolet, vers Saint-Germain de l'Auxerrois.

Le Coadjuteur de Paris voulut auſſi tâcher d'y apporter remede, & partit à pied du petit Archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénedictions au peuple, qui ſe mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laiſſoit pas de crier en même tems, qu'il faloit leur rendre M. de Brouſſel. Ce Prélat alla ainſi avec aſſez de peine juſqu'au Palais-Royal (1), où il parla à la Reine aſſez fortement du péril qu'il y avoit de pouſſer les choſes plus loin : mais la Reine lui aiant répondu aſſez aigrement, & les Partiſans du Cardinal s'étant mocquez de lui, on a cru que ce qui ſe paſſa dans cette rencontre, fut la principale cauſe de l'engagement où il a toûjours été depuis contre la Cour.

D'autres diſoient pourtant qu'avant cela le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refuſé l'agrément du Gouvernement de Paris,

(1) Monſieur de Beautru le voyant arriver en cet equipage, dit à la Reine : Madame, voila Monſieur le Coadjuteur qui vous apporte l'Extrême-Onction.

dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le C. de Montreſor, le Marquis de Noirmoutier; les Sieurs de Saint-Ibal, de Laigue, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & pluſieurs porſonnes du Parlement & de la Ville. Il avoit même fait un Sermon aux Jeſuites le jour de ſaint Louis en préſence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé par les Courtiſans fort emporté & ſéditieux; auſſi diſoit-on, que les bénedictions qu'il affectoit de diſtribuer dans les rues, étoient bien plus propres à exciter le peuple, qu'à l'appaiſer; ce qui eſt vrai, & que le Sert d'Argenteuil & de Marigny qui le tenoient ſous les bras, encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le Preſident de Blancmeſnil; on alla auſſi chez le Preſid. Charton dans le même deſſein, mais il s'étoit déja ſauvé; Meſſieurs Laiſné & Loyſel en avoient fait de même; & ceux qui furent envoyez chez eux y laiſſérent des Lettres-de-Cachet, qui les releguoient l'un à Mantes, l'autre à Senlis, mais ils n'y défererent pas. Enfin tout ce bruit aiant obligé

Meſſieurs du Parlement à le rendre au Palais, il y eut dès ce moment une eſpece d'Aſſemblée de Chambres, où il ne réſolut pourtant rien alors, la Déliberation aiant été remiſe au lendemain matin. Le peuple parut même s'appaiſer un peu ſur les ſix heures du ſoir,& chacun ſe retira chez ſoi, après que les Gardes eurent abandonnés le Pont Neuf par ordre du Maréchal de la Meilleray qui y retourna, & fit crier *Vive le Roi* par des gens apoſtez.

Cependant les boutiques demeurérent toûjours fermées, & la plûpart des Bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faires leurs proviſions de poudre & de plomb. Après tout il y avoit eſſez d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des eſprits, ſi le Prevôt des Marchands & les Echevins n'euſſent averti par ordre de la Cour les Officiers de la Bourgeoiſie de tenir leurs armes & leurs Compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la Reine, que les bons Bourgeois étoient bien intentionnez & que les ſéditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aiſeé à diſſiper.

Cependant il eſt certain que cet Ordre

dre donna beaucoup de hardieſſe aux Bourgeois, qui ſe voioient par là autoriſez en quelque façon dans tout ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela les parens & amis du Sieur de Brouſſel & des autres Exilez, avec ceux qui étoient mécontens de la Cour, eurent le ſoin d'aller ou d'envoier toute la nuit chez les Officiers & Bourgeois de leur connoiſſance, pour les exhorter à bien faire dans une occaſion de cette importance.

Le Coadjuteur qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ſes offres de ſervices au Palais-Royal, fit auſſi ſolliciter ſes amis par le Chevalier de Sevigny ſon parent, par le Sieur d'Argenteuil & le Sieur de Laigue, qui étoit revenu depuis peu de l'armée fort irrité contre M. le Prince, à l'occaſion d'une diſpute de jeu, où il avoit été maltraité par S. A. S.

Tout cela n'auroit cependant peut-être ſervi de rien, ſi le hazard & la mauvaiſe conduite de la Cour n'avoit le lendemain porté les choſes à la derniere extrémité. Dans la confiance que la Reine & le Cardinal avoient ſur les bons Bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la mê-

me hauteur qu'ils l'avoient commencée, & réſolurent d'envoier M. le Chancelier (1) au Parlement, afin d'empêcher les Déliberations de la Compagnie, & leur faire défenſe de connoître à l'avenir des affaires publiques ; ce qui ſe faiſoit de concert avec le Premier Preſident, & quelques Partiſans du C. Mazarin, qui tâchoient par toutes ſortes de moiens de ralentir la premiere chaleur du Parlement, & de traîner l'affaire en longueur.

Mais il arriva que le Chancelier qui étoit parti de chez lui en caroſſe, n'aïant pu paſſer ſur le Quai de la Megiſſerie, ni ſur celui des Orfévres, où les chaînes étoient tendues, fut obligé de ſe mettre dans ſa chaiſe, qu'il avoit fait ſuivre, & de continuer ſon chemin le long du Pont-Neuf, & ſur le Quai des Auguſtins juſqu'à l'Hôtel de Luynes proche le Pont-Saint-Michel, où aiant encore trouvé une chaîne tendue & mis pied à terre, il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au Conſeil, qui étant mêlé dans un peloton de pluſieurs autres, s'écria tout d'un coup:

(1) Pierre Seguier, mort en 1673.

Voilà le ..... de Chancelier, qui vient pour empêcher que le Parlement ne s'aſſemble, & qu'on ne rende M. de Brouſſel, il faut l'aſſommer. Surquoi la populace courant vers le Chancelier, il n'eut que le tems de ſe jetter dans l'Hôtel de Luynes, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort longtems.

En moins de rien, ce peloton de peuple aiant été groſſi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtez, ils entrérent dans la maiſon, & cherchérent par tout : mais ne trouvant point le Chancelier, ils alloient y mettre le feu, lorſque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois Compagnies de Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui écartérent la populace, & donnérent lieu au Chancelier d'entrer dans le caroſſe du Lieutenant Civil Daubray ſon parent, qui étoit venu pour le ſecourir avec quelques Officiers de Juſtice.

La retraite du Maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple ſe mettoit de tous côtez en état de l'empêcher ; ce qui

fut cauſe que les Gardes par ſon ordre commencérent à faire des décharges en ſe retirant ; & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de piſtolet à l'entrée du Pont-Neuf une pauvre femme qui portoit une hotte; ce qui ne ſervit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en paſſant devant le Cheval de-Bronze, on tira des maiſons qui ſont vis-à-vis pluſieurs coups de feu, dont le caroſſe du Chancelier fut percé en cinq ou ſix endroits; Picault Lieutenant du Grand-Prevôt de l'Hôtel, qui ſervoit auprès de lui fut tué, & le fils aîné de Samſon le Geographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-Neuf; le peuple qui étoit ſur le Quai de la Megiſſerie étant accouru au bruit des mouſquetades, après s'être ſaiſi des vieilles ferrailles qui ſe vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'aiant pu empêcher que le Chancelier ne ſe ſauvât, on vit tout d'un coup cinq ou ſix cens d'entre eux, leſquels aiant arboré un morceau de linge autour d'un bâton, & pris un tambour, ſe mirent à marcher en confuſion le long du Quai vers le Grand-Châtelet.

Sur quoi le Capitaine du Quartier, qui étoit en état avec ſa Compagnie, ſuivant l'Ordre du jour précedent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui eſt au bout de la rue vis-à-vis Saint-Leufroy ; & aiant en même tems fait battre la Quaiſſe, tous les Bourgeois du Quartier ſortirent en armes & ſe poſtérent ſur la chaîne & aux environs. Cet exemple fut auſſitôt ſuivi par toute la Ville ; tout le monde s'étant mis à crier aux armes & aux barricades avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demie heure toutes les chaînes furent tendues avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres, ou de fumier, derriere leſquelles tous les Bourgeois étoient armez en ſi grand nombre, qu'il eſt preſqu'impoſſible de ſe l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27. Aouſt 1648. pendant que le Parlement étoit aſſemblé pour déliberer ſur l'empriſonnement de leurs Confreres, au ſujet dequoi pluſieurs avis aîant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin réſolu après avoir ſçu ce qui ſe paſſoit dans la Ville, que la Compagnie iroit en

Corps demander leur liberté à la Reine & qu'en cas de refus, elle reviendroit au Palais pour déliberer,& demeureroit aſſemblée juſqu'à leur élargiſſement.

Suivant cette Déliberation, Meſſieurs du Parlement en robes & bonnets quarrez, au nombre de plus de 160. ſortirent du Palais ſur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par tout les barricades pour leur faire paſſage, criant *Vive le Roi*; *vive Brouſſel*; *vive le Parlement*; & les priant de faire revenir M. de Brouſſel à quelque prix que ce fût.

Le Parlement étant arrivé au Palais-Roial, on leur donna auſſitôt audience dans une Salle, où ſe trouvérent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orleans, le C. Mazarin, le Chancelier, le Maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le Premier Preſident aiant repréſenté l'état de la Vile, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les Exilez, la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur, *qu'Elle ne changeroit pas de réſolution; que le Parlement ſeroit reſponſable au Roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'ils ne le puſſent bien appaiſer; que le Roi s'en vengeroit un jour.* On

prétend même qu'Elle ajoûta d'un ton plus bas, en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chmbre : *Oui, je le rendrai ; mais je ne le rendrai que mort ;* aprés quoi, comme la compagnie commençoit à ſortir, il y eut des perſonnes qui firent des propoſitions d'acommodement; mais celan'aiant eu aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, ſinon qu'en paſſant aux premieres barricades, les Bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient avoir M. de Brouſſel.

Enfin le Premier Preſident, ſuivi de toute la Compagnie, s'étant préſenté à la barricade de la Croix du Trahoir, un nommé Raguenet Marchand de-Fer Capitaine du Quartier, s'avança avec douze ou quinze Bourgeois de ſa Compagnie, une hallebarde à la main ; & s'adreſſant au Premier Preſident, il lui demanda s'il ramenoit M. de Brouſſel ; à quoi ce Magiſtrat aiant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient déliberer au Palais. Raguenet répliqua, que c'étoit au Palais-Roial qu'il faloit retourner & ramener M. de Brouſſel, autrement qu'ils ne paſſeroient pas ; & plu-

ſieurs voix confuſes s'étant élevées, on en entendit qui diſoient, qu'ils ſavoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui Premier Preſident, qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qui vouloit du mal à M. de Brouſſel; que ſi ils ne le ramenoient pas, ils n'épargneroient pas un d'eux. Paroles qui furent ſuivies d'outrages envers quelques-uns de la Compagnie, ſur tout envers le Premier Preſident qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du Parlement qui étoient les plus fermes, & qui en paſſant exhortoient le peuple à prendre courage, & à faire retourner le Premier Preſident; ce qu'il fut enfin obligé de faire, ſe voiant traité de la ſorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût réſiſté: mais il ne fut pas ſuivi de toute la Compagnie, cinq Preſidens à Mortier & pluſieurs Conſeillers s'étant ſauvez par des rues détournées, dans l'apprehenſion des menaces du peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais-Roial (1), & la Cour aiant

(1) On conſeilla pour lors à la Reine de faire pendre quelques Conſeillers aux fenêtres, Elle changea d'avis lorſqu'elle vit le nom de quelques uns de ces Conſeillers.

été informée de ce qui ſe paſſoit, Elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de réſiſter aux deſirs du Parlement & du peuple. Elle conſentit (1) donc que la Compagnie délibérât dans une des Salles du Palais Roial, où il fut arrêté, que la Reine ſeroit ſuppliée d'envoier des Lettres de-Cachet pour le retour du Sieur de Brouſſel & des autres Exilez: ce qui fut executé à l'inſtant; & on fit partir deux caroſſes, un du Roi & l'autre de la Reine, pour aller querir les Sieurs de Blancmeſnil & de Brouſſel; & on remit les Lettres-de-Cachet qui furent expediées ſur le champ pour le retour des autres Exilez, entre le mains de leurs parens, qui ſe chargérent du ſoin de les leur porter, ou de les leur envoier dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, après quoi Meſſieurs du Parlement ſe retirérent chacun chez ſoi ſans aucun obſtacle de la part du peuple, qui avoit ſçu ce qui s'étoit fait & qui avoit vû paſſer

(1) Ce fut le Parlement qui eut de la peine à y conſentir. La Déliberation fut fort belle, pour ſavoir ſi on delibereroit n'étant pas *in loco majorum*.

les caroffes du Roi & de la Reine pour aller prendre les Sieurs de Brouſſel & de Blancmeſnil.

Ce même jour le Coadjuteur qui étoit averti de tout ce qui ſe paſſoit, jugeant bien que cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes ſuites, fut porté par quelques-uns de ſes amis à prendre des meſures avec M. le Duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non plus que lui, & à envoier chez lui le Sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qu'ils puſſent ſe voir & conférer enſemble ſur les affaires préſentes. Le Duc accepta la propoſition ſur le champ, & ſe réſolut d'aller trouver le Coadjuteur: mais comme il ne pouvoit paſſer par la Ville à cauſe des barricades, il ſe mit dans un petit bâteau à l'abreuvoir qui eſt au bout de la rue des Poulies, & alla deſcendre en un lieu qui s'appelle le Terrain, par où il entra dans le petit Archevêché, que le Coadjuteur habitoit alors.

Leur conference fut aſſez longue, & il s'y trouva quelques amis du Coadjuteur, qui dés ce moment auroient bien voulu pouſſer les affaires plus avant, diſant qu'on n'en trouveroit

jamais une plus belle occaſion ; que le peuple étoit diposé à tout entreprendre ; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il faloit aller droit au C. Mazarin ; que ce n'étoit rien faire ſans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces ſortes d'entrepriſes ſont plus aiſées à propoſer qu'à executer, & qu'elles notent pour jamais auprès du Prince ceux qui s'en déclarent les Chefs, il arrive rarement que les Grands Seigneurs veuillent s'en charger ; de ſorte que la conférence ſe réduiſit à convenir, qu'il faloit ſuivre les mouvemens du Parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les interêts publics les perſonnes de qualité, particulierement M. le Prince, à qui il ſembloit qu'on faiſoit injure, en prenant le moment de la réjouiſſance de ſa victoire, pour l'execution d'une entrepriſe ſi odieuſe.

Les choſes en demeurérent donc là ; ce qui s'étoit paſſé au Palais-Roial aiant beaucoup diminué l'animoſité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas, qu'il n'eût vû le

Sieur de Brouſſel, malgré les efforts du Prevôt des Marchands & des Echevins pour faire rompre les barricades, & quoique le Preſident de Blancmeſnil fût arrivé dès le matin du Vendredi.

Enfin le Sieur de Brouſſel étant arrivé ſur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *Vive le Roi, vive Brouſſel.* Par tout où il paſſoit, on fit des ſalves & des décharges génerales de mouſqueterie ; ce qui fit croire en pluſieurs endroits que les Bourgeois en étoient venu aux mains avec les Soldats. Mais enfin ce Conſeiller étant deſcendu de caroſſe à Nôtre-Dame, & aiant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiſer ; il falut pourtant qu'il mît encore la tête à ſes fenêtres qui regardoient ſur l'eau du côté de la Grêve, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie paſſérent la riviere dans de petits bâteaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au Palais, où Meſſieurs du Parlement l'avoient envoié prier d'aller reprendre ſa place ; ce qu'il fit à ſon ordinaire & ſans aucune démonſtration de vanité, aiant répondu

avec beaucoup de modeſtie au compliment que le Premier Preſident lui fit, & au Préſident de Blancmeſnil de la part de toute la Compagnie, qui l'en avoit chargé.

On donna enſuite un Arrêt pour faire rompre les barricades, & mettre les armes bas, lequel fut executé dans un moment, les boutiques aiant été ouvertes & les caroſſes roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le ſoir, ſur le bruit qui ſe répandit qu'il y avoit des Troupes dans le Bois-de-Boulogne; mais ce bruit fut diſſipé en un inſtant, & on dormit en repos toute la nuit.

Quelques-uns ont dit que le Duc de Beaufort aiant été averti à la Flêche de ce qui ſe paſſoit à Paris, avoit pris la poſte, & qu'il y êtoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il lui auroit été aiſé de ſe venger du C. Mazarin; du moins il eſt bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la Ville qui avoient le même deſſein; & que s'ils avoient eu un Chef comme le Duc de Beaufort, les choſes n'en ſeroient pas demeurées-là.

C'eſt ce qui a fait dire à pluſieurs perſonnes, que le C. Mazarin avoit eu grand tort d'expoſer ainſi en même tems le Roi, la Reine, & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le Sr Brouſſel & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au ſortir du *Te Deum*, mener le Roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit; & d'où il lui auroit été aiſé de diſſiper la rumeur du peuple, & les remontrances du Parlement.

Ce fut auſſi une grande faute d'envoier le Chancelier au Parlement, dans la premiere chaleur des eſprits. Il auroit été plus prudent, & plus de la majeſte de la Cour, d'attendre tranquilement les remontrances de la Compagnie; & on devoit conſiderer que quand le Chancelier auroit pû arriver au Palais ſans obſtacles il y avoit toûjours le lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour ſervir d'ôtage aux Exilez.

Ce fut auſſi une grande imprudence de faire prendre les armes aux Bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas priſes ſans cela, au moins ſi univerſellement, attendu que les Particu-

liers qui ont quelque choſe à perdre ne ſe portent guéres d'eux-mêmes à ces dangereuſes extrémitez, dans la crainte de ſe faire remarquer ; au lieu qu'on s'abandonne plus aiſément à ſon emportement, quand on s'y voit autoriſé par les Magiſtrats ; & il faloit n'avoir aucune connoiſſance de la diſpoſition génerale des eſprits, pour s'imaginer que les Bourgeois animez comme ils étoient, ayant les armes à la main, priſſent le parti de la Cour. Les barricades qui furent faites ſous Henri III. devoient tenir lieu de leçon & ſi la Majeſté d'un Roi de ſon âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne faloit pas croire que la préſence d'un Roi enfant, d'une Reine Eſpagnole, & mépriſée, & celle d'un Miniſtre étranger tres-haï, dût retenir le peuple dans le reſpect.

Ce qui peut excuſer le C. Mazarin dans cette rencontre, c'eſt que tous ceux qui l'approchoient, & qui atrendoient des graces par ſon moien, croyoint ne pouvoir mieux faire leur cour, qu'en déguiſant l'état des choſes & en donnant des conſeils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la Reine : la

plûpart des Courtiſans n'étoient pas même fâchez du déſordre, dans l'eſpérance qu'ils en deviendroient plus néceſſaires, & qu'ils attireroient plus aiſément des récompenſes.

Ceux qui étoient dans les principales Charges de la Cour, n'auroient peut être pas auſſi été fâchez de la perte du Cardinal, dans la penſée qu'ils pourroient remplir ſa place, & que la Reine ſeroit forcée de ſe jetter entre leurs bras; ce qui eſt ſi véritable, que ceux d'entre eux qui paroiſſoient les plus échaufez, & qui donnoient les conſeils les plus violents, ne laiſſoient pas d'envoier ſous-main par leurs creatures, des avis à quelques-uns du Parlement & de la Ville, pour les affermir dans leurs deſſeins.

Le calme qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le C. Mazarin; ſon ſeul nom étant devenu une injure ſi odieuſe, que les Juges donnérent des permiſſions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un; & cela étoit veritablement néceſſaire, parce que ceux auſquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient ſouvent riſque de la

vie, ou du moins d'être maltraitez par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom tomba même dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espece d'imprécation contre les choses desagréables; & il étoit assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les ruës en frappant leurs chevaux, les traiter de .... de Mazarins.

D'un autre côté ce nom devint aussi d'une conséquence tres-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un Parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étant appellez *Mazarins*, & les autres *Frondeurs*. Tout le monde se divisant par ces deux noms, qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les sœurs : mais avec cette difference que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fachoit, ceux mêmes qui étoient dans le parti de la Cour ; au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de *Frondeur* vient de ce qu'en ce tems-là, & dés l'année précedente, les garçons de boutique &, autres jeunes gens s'assembloient en differens lieux, où ils se battoient les

uns contre les autres à coups de frondes, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher. Ce que le Sieur de Bachaumont Conſeiller du Parlement, & fils du Preſident le Cogneux, appliqua un jour en riant aux Aſſemblées du Parlement, où M. le Duc d'Orleans alloit ſouvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportez; ce qui réuſſiſſoit ordinairement pendant que S A.R. étoit préſente : mais en ſon abſence la Compagnie repre. noit ſouvent les affaires des jours précedents, & déliberoit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente ; ſurquoi le Sieur de Bachaumont dit un jour, que *la Cour viendroit auſſi peu a bout de ſes deſſeins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs*; de ſorte que ce nom ſe donna premierement à ceux qui opinoient vigoureuſement, & depuis à ceux qui ſe déclaroient contre le Cardinal ; & il devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit rien de bien fait, qu'on ne dît être à la fronde ; les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, & preſque géneralement toutes ſortes de marchandiſes, juſqu'au pain, rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit

à la fronde : & pour désigner un homme de bien, il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LEs Barricades n'aiant interrompu que pour quelques jours les déliberations du Parlement sur les affaires publiques, cette Compagnie recommença ses Assemblées au sujet des propositions faites dans la Chambre de Saint-Louis pour les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, & pour le Tarif; & comme la fin des seances ordinaires approchoit, le Parlement se continua de lui-même pendant les Vacations, aiant seulement pour la forme envoié demander à la Reine des Lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la part de la Cour, furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la suite.

Cependant la Reine qui avoit accoûtumé de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette saison, l'aiant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du

myſtere dans cette ſortie, qui fut priſe des lors pour un deſſein formé d'aſſieger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les Troupes s'approchoient, & commettoient de grands deſordres dans tous les lieux de leur paſſage.

C'eſt pourquoi le Parlement s'étant aſſemblé le 22. Septembre 1648. on y réſolut de prier la Reine de ramener inceſſamment le Roi à Paris, & d'en éloigner les Troupes, pluſieurs de la Compagnie ayant parlé tres-haut contre le C. Mazarin (1), comme contre l'Auteur de tous les déſordres; quelques-uns aiant même propoſé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers ſont exclus du gouvernement & du miniſtere: mais cet avis ne fut pas ſuivi, & on ſe contenta d'ajoûter à la Déliberation, que M. le Duc d'Orleans & M. le Prince ſeroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie pour y déliberer ſur les afaires d'Etat.

Mais comme ces deux Princes écri-

(1) Ce fut le Preſident de Novion, qui nomma le premier le Cardinal Mazarin au parlement. Juſques-là on s'étoit contenté de le déſigner.

virent à Meſſieurs du Parlement, pour les prier d'aller conferer avec eux à Ruel, on nomma des Députez pour cet effet, qui propoſérent beaucoup de choſes ſur tout ce qui avoit été agité dãs la Chambre de Saint-Louis, & dans les Aſſemblées du Parlement depuis les baricades; & parce que le Sieur de Chavigny avoit été arrêté dans ce tems-là, & que les Sieurs de Châteauneuf Garde des Sceaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient été exilez, cela fut cauſe qu'on inſiſta beaucoup dans ces conférences ſur le point de la ſûreté publique.

On ne ſait pas préciſément quel fut le ſujet de la priſon du Sieur de Chavigny, ſi ce n'eſt qu'on l'accuſoit de porter M. le Prince à embraſſer les interêts du Parlement, pour ſe venger du C. Mazarin, qui lui avoit ôté la Charge de Secretaire d'Etat pour la donner au Sr de Brienne; & on diſoit que le Sr de Chavigny aiant fait confidence de ſon deſſein au Preſident Perrault qui étoit à M. le Prince, ce Preſident en avoit averti le Cardinal, qui fit arrêter le Sieur de Chavigny dont il apprehendoit l'eſprit & les grandes liaiſons qu'il avoit avec les principales

perſonnes de la Cour & du Parlement; ce qui auroit pu faire une intrigue dans le Cabinet plus dangereuſe pour le Cardinal, que tous les murmures du peuple, & les remontrances du Parlement.

Enfin après pluſieurs conférences, & beaucoup de voiages des Députez, on convint d'une Déclaration qui fut publiée le 24. Octobre 1648. par laquelle le Roi accordoit à ſes peuples la diminution d'un cinquiéme ſur les Tailles, pour les années 1648. & 1649. & la ſupreſſion de pluſieurs autres Droits, avec promeſſe de ne créer aucuns Offices de Judicature ni de Finances pendant les quatre années ſuivantes, & que les Officiers des Cours Souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leurs Charges par Lettres-de-Cachet ou autrement, & que tous priſonniers d'Etat ſeroient interrogez dans les vingt-quatre heures. Après cette publication le parlement ceſſa ſes Aſſemblées juſqu'après la Saint-Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour de Novembre.

Pendant que ces choſes ſe négocioient, ceux qui s'étoient diſtinguez dans les barricades, voiant que l'intention de la Cour étoit de ſe venger; &

ſachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus que M. le Duc d'Orleans avoit fait juſques-là de conſentir au ſiege de cette grande Ville, on penſa de tous côtez à ſe réunir, & à ſe préparer à la défenſe.

Pluſieurs Conſeillers du Parlement des plus zelez s'aſſembloient regulierement preſque tous les jours après-midi chez le Sieur de Longueil Conſeiller de la Grand' Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit ſuivre les jours ſuivans ſur les differentes propoſitions qui pourroient être faites. Ceux qui ſe trouvoient le plus ſouvent à ces conferences, étoient le Sieurs de Croiſſy, Fouquet, Daurat, Quatreſols de Montanclos, l'Abbé Amelot, de Caumartin, le Févre, la Barre, & quelques autres, entre leſquels il y en avoit qui ſe voioient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement les Sieurs de Bachaumont fils du Preſident le Cogneux, Givry, Vialart, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le Coadjuteur (1)

(1) Ce qui l'avoit irrité, c'eſt qu'on avoit fait d'abord tres-peu de cas de ſes avis au Palais-Roial.

par quelques perſonnes de qualité qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cauſe de quelques paroles fâcheuſes que S.A.S. avoit dites de lui après la bataille de Lens, ſous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut pouſſée, quoiqu'il y eût tres-bien fait ſon devoir : mais M. le Prince ne laiſſa pas de faire des railleries de ce Marquis, qui ſe retira auſſitôt de l'armée, & chercha enſuite toutes les occaſions de ſe venger de M. le Prince & de la Cour, qui lui avoit refuſé la ſatisfaction qu'il demandoit pour cette offenſe.

C'eſt pourquoi le Marquis de Noirmoutier fut des premiers à ſe joindre au Coadjuteur, auſſibien que ſon ami le Marquis de Laigue, qui avoit auſſi des raiſons de ſe plaindre de M. le Prince; & comme Noirmoutier avoit des liaiſons avec M. le Prince de Conti, qu'il ſavoit être fort mécontent de M. le Prince ſon frere, auſſi bien que Madame de Longueville, dont M. le Prince avoit dit mille choſes fort outrageantes au ſujet du Prince de Marſillac, il

crut

qu'il ne ſeroit pas difficicle.de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, & même à la Cour, dont M. le Prince de Conti ſe plaignoit auſſi à cauſe de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conſeil, & qui lui avoit été refuſée.

M. de Longueville qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyoit pas ſes prétentions comme il auroit deſiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la Princeſſe ſon épouſe, que le Prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention ; jugeant bien dès-lors qu'elle auroit une conſidération toute particuliere dans le parti, par l'aſcendant qu'el le avoit ſur les Princes de Conti & de Longueville;& qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui, quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la Cour.

Les meſures êtant donc priſes de tous les côtez, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où, M.le Prince de Conti,

& Madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le ſiege par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja partout. Cette promeſſe fut tres-agreable au Coadjuteur, non-ſeulement par rapport aux affaires générales, mais auſſi parce que depuis quelque tems il avoit des ſentimens *fort vifs & fort tendres* pour Madame de Longueville, & qu'il eſpéra que le ſéjour de Paris pourroit lui fournir des occaſions de l'entretenir plus ſouvent, & peut être de prendre des avantages ſur le Prince de Marſillac qu'il regardoit comme ſon rival.

Cependant le Coadjuteur ne laiſſoit pas d'agir en même tems du côté de M. le Prince pour l'engager dans le parti; & il a toujours ſoutenu que S. A. lui avoit donné parole poſitive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vûs deux fois chez le Sieur de Brouſſel pour s'entredonner de nouvelles aſſurances. Mais M. le Prince a toujours nié le fait; & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales qu'on peut expliquer, & dont il eſt aiſé de ſe dégager quand on veut.

Il eſt pourtant certain que dans ce

tems.là l'eſprit de M. le Prince fut extrémement combatu, & qu'il balança beaucoup entre les raiſons du Duc de Châtillon (1), qui vouloit le lier avec les Frondeurs, & celles du Maréchal de Grammont (2), qui le ſollicitoit fortement de demeurer uni avec la Cour. Dans la vérité l'affaire étoit aſſez douteuſe, & méritoit bien qu'on y penſât. Enfin il ſe détermina en faveur de la Cour, dans l'eſpérance qu'il alloit devenir le maître du Cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il lui plairoit, & regagner l'affection publique qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le ſacrifiant au Parlement & au peuple. Ce fut dans cette penſée que S. A. fit offrir ſes ſervices à la Reine, faiſant ſonner bien haut ſon attachement inviolable au ſervice de S. M.

La Reine ſe voiant aſſurée de ce côté-là, fit repréſenter à M. le Duc d'Orleans par l'Abbé de la Riviere

(1) Louis-Gaſpart de Coligny, Duc de Châtillon, tué devant Charenton en 1649.

(2) Antoine de Grammont, Pair & Maréchal de France, mort en 1678.

(1), qu'il lui étoit tres-dangereux de ſouffrir que M. le Prince demeurât ſeul auprès du Roi & de la Reine; que ce lui ſeroit un moïen infaillible de ſe rendre dans peu maître de toutes les affaires, & d'en exclure S.A.R. qui perdroit ainſi toute ſorte de conſideration; avec pluſieurs autres raiſons de la même nature, qui piquoient ſenſiblement l'eſprit du Duc d'Orleans, naturellement jaloux de la perſonne & de la réputation de M. le Prince.

Ce n'eſt pas que ſi S. A. eût voulu écouter ſes véritables amis, & bien examiner les diſpoſitions des eſprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux, & qu'en ſe déclarant en ſa faveur, il auroit été lui-même le maître de tout, ſans avoir rien à craindre de la Cour, ni de la trop grande élevation de M. le Prince: mais tous les eſprits ont leurs bornes & leurs foibleſſes; & il eſt difficile de porter à des réſolutions

(1) Louis Barbin Abbé de la Riviere, mort Evêque de Langres. On croit que ces Vers de Boileau le regardent:

Et que le ſort burl ſque en ce ſiecle de fer,
D'un Pedant, quand il veut, ſçait faire un Duc & Pair.

vigoureuſes ceux qui ſont prévenus de la crainte! Le Duc s'étant donc laiſſé perſuader par les Emiſſaires de la Reine, le ſiege de Paris fut réſolu, & les Troupes commencérent à s'en approcher de tous côtez ; ce qui ne put ſe faire ſi ſecrettement, que le Parlement & la Ville n'en fuſſent auſſitôt avertis de pluſieurs endroits.

C'eſt pourquoi le Parlement étant rentré à la *Saint-Martin*, on commença à déliberer ſur l'approche des Troupes & ſur l'inexecution de la Déclaration du 24. Octobre: ce qui obligea M. le Duc d'Orleans & M. le Prince à ſe rendre dans leur Aſſemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de hauteur, interrompant le Preſident Viole, & faiſant un ſigne de la main comme pour le menacer ; ce qui aiant ſoûlevé toute la Compagnie, il y tint le lendemain un diſcours beaucoup plus moderé.

Les choſes traînérent ainſi en confuſion & en murmure. Le Cardinal ne pouvoit ſe réſoudre, à cauſe du ſouvenir tout recent des barricades. Il voioit bien que les ſuites d'une entrepriſe de cette nature, ſi elle ne réuſſiſſoit pas, retomberoit néceſſairement ſur lui. Il

ſavoit bien auſſi que quand elle reuſſiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le Prince ; ce qu'il craignoit ſur toutes choſes: de ſorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas aſſiegé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plûpart des Courtiſans le pouſſoient même ſur ce ſujet, en l'accuſant de timidité devant Elle, il fut obligé de ſuivre le torrent, & de s'abandonner aux évenemens. D'autant plus que le Sieur le Tellier (1) diſoit que le ſiege de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, ſi le pain de Goneſſe manquoit ſeulement deux ou trois Marchez.

On commença donc à la Cour à prendre tout de bon les meſures néceſſaires pour le ſiege, & on fit differentes propoſitions ſur ce ſujet, qui partagérent pour quelque tems les eſprits. M. le Prince & le Maréchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât lo-

(1) Michel le Tellier Miniſtre d'Etat, mort Chancelier en 1685.

ger à l'Arſenal & qu'on ſe rendît maître des Portes Saint-Antoine & Saint-Bernard, & de l'Iſle Nôtre-Dame : ce qui auroit ſans doute cauſé un grand déſordre dans Paris ; & c'étoit le meilleur moien de réduire cette Ville par la force, mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une ſortie aſſez libre & aſſez ſûre dans le beſoin, cet avis ne fut pas ſuivi: on aima mieux prendre la Campagne; & le Roi, la Reine, M. le Duc d'An. ou (1) & le Cardinal ſortirent le jour des Rois 1649. à deux heures après-minuit par la Porte de la Conference où s'étoient rendus M. le Duc d'Orleans, M. le Prince, M. le Prince de Conti, le Maréchal de Villeroi, le Chancelier, les Secretaires d'Etat, & autres gens de la Cour qui s'en allérent tous à Saint-Germain, ſans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venue à la connoiſſance du peuple, cauſa ſur le champ une tres-grande émotion parmi les Bourgeois, qui ſe ſaiſirent au ſitot & ſans ordre des Portes de Saint-Honoré, de la Conference, & de pluſieurs

(1) Philippe de France, Frere du Roi, depuis Duc d'Orleans, mort ſubitement à Saint-Cloud en 1701.

autres. Meſſieurs du Parlement en aiant été informez s'aſſemblerent à l'inſtant, quoiqu'il fût Fête; & aiant ſçu que la Cour avoit laiſſé une Lettre adreſſée au Prevôt des Marchands & Echevins, on envoia auſſitôt pour ſavoir le contenu de cette Lettre, qui leur fut apportée : Elle portoit en ſubſtance, que le Roi aiant été obligé de ſortir de ſa bonne Ville de Paris, pour ne pas demeurer expoſé aux deſſeins pernicieux de quelques Officiers du Parlement, qui après avoir attenté contre ſon autorité en diverſes rencontres, & abuſé longtems de ſa bonté, ſe ſeroient portez juſqu'à conſpirer de ſe ſaiſir de ſa propre perſonne, & à former des intelligences avec les ennemis de de l'Etat, *S.* M. avoit bien voulu faire part au Prevôt des Marchands & aux Echevins de ſa réſolution, leur ordonnant tres-expreſſement de s'emploier en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la Ville qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au ſervice du Roi, *S.* M. ſe réſervant de les informer plus amplement dans la ſuite de ſes réſolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus

d'effet, ſi on y eût deſigné quelqu'un en particulier ſur qui on eût voulu faire tomber ces ſoupçons : mais comme elle ne nommoit perſonne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit ſans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impreſſion ſur les eſprits, non plus que celles de la Reine, de M. le Duc d'Orleans, & de M. le Prince, par leſquelles ils leur faiſoient ſavoir que c'étoient eux qui avoient conſeillé au Roi ſa ſortie, & même la maniere de l'executer.

Ainſi le Parlement réſolut, ſans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les Portes de la Ville ſeroient gardées par les Bourgeois; qu'on poſeroit des Corps-de-Gardes aux lieux néceſſaires pour la ſûreté publique, & que les chaînes ſeroient tendues ſi beſoin étoit. Enjoignant au Lieutenant Civil, & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec ſûreté dans Paris, & de faire retirer les gens-de guerre qui étoient dans les Villes & Villages à vingt lieues à la ronde ; avec défenſes aux Places voiſines de recevoir aucunes garniſons.

Il y eut auſſi une Lettre particuliere pour M. le Coadjuteur, par laquelle il

lui étoit ordonné de ſe rendre à Saint-Germain : à quoi il fit démonſtration de vouloir obéir : mais ſon caroſſe fut arrêté dès le Marché-Neuf où quelques-uns de ſes Partiſans ſe jettérent de concert avec lui ſur les brides de ſes chevaux, le priant de n'abandonner pas la Ville, & de continuer à ſoûtenir les interêts de ſon peuple, à quoi il défera ſans ſe faire beaucoup prier, ſachant bien qu'il ſeroit plus en ſureté à Paris, qu'à Saint-Germain.

Le lendemain 7. de Janvier, un Lieutenant des Gardes-du Corps apporta au Parquet des Gens du Roi, une Lettre-de-Cachet adreſſée à eux, & une autre pour le Parlement, que les Gens du Roi portérent auſſitôt à l'Aſſemblée des Chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient réçue, ils voioient que la volonté du Roi étoit que le Parlement ſe transferât *à Montargis* (1), & attendît-là ſes ordres ; ſur quoi la Compagnie réſolut de rendre cette Lettre ſans l'ouvrir ; & déliberant enſuite ſur les autres Lettres du jour

(1) Le Premier Preſident Molé, quoique attaché à la Cour, dit qu'il étoit Premier preſident du Parlement de Paris, & non pas de celui de Montargis.

précedent adreſſées au Prevôt des Marchands & aux Echevins. Elle ordonna que les Gens du Roi iroient trouver la Reine à Saint-Germain, & la ſupplieroient de leur donner les noms de ceux qui avoient calomnié la Compagnie, pour être procedé contre eux ſelon la rigueur des Loix de l'Etat.

Les Gens du Roi allérent à Saint-Germain; mais ils furent obligez de revenir ſans voir la Reine, qui leur refuſa audiance, leur faiſant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils euſſent à ſe retirer ſans coucher à Saint-Germain: mais comme il étoit neuf heures du ſoir lorſqu'ils reçûrent cet ordre, & qu'ils n'auroient pu retourner à Paris ſans un péril manifeſte, ils demeurérent où ils étoient, mais ſans ſe coucher, pour executer l'ordre à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congedié avec de bonnes paroles; & ſi au lieu de prendre tout le Parlement à partie, Elle ſe fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne ſe ſeroit pas déclaré; une bonne partie d'entre eux étant découragez & apprehendant les ſuites de la guerre.

Mais ſur cette réponſe fiere, le Parlement aiant jugé qu'il n'y avoit plus de meſures à garder, donna le 8. un Arrêt ſanglant contre le C. Mazarin, comme l'unique Auteur des déſordres de l'Etat, par lequel il étoit déclaré Perturbateur du repos public, Ennemi du Roi & de l'Etat. Enjoint à lui de ſe retirer de la Cour dans les 24. heures, & du Roiaume dans huit jours, ſinon ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir ſus, & défenſes à toutes perſonnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedi matin, à l'occaſion d'une ſeconde Lettre au Prevôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le Parlement, comme ſi la choſe eût été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des Troupes: ce qui fut reçu avec un applaudiſſement ſi géneral, qu'il ſe trouva en peu de tems un fonds de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottiſées.

Juſques là tous les nouveaux Conſeillers de la derniere création faite ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, étoient ſi mal reçus dans la Compa-

gnie, que les Preſidens ne leur diſtribuoient jamais de Procès, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences; de ſorte que ces Charges étoient dans un étrange rebut; & ceux qui en étoient pourvûs ne trouvoient pas aiſément des acheteurs qui vouluſſent ſe charger de ſi mauvaiſe marchandiſe. Le Sr de Boyleve Chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occaſion favorable pour les mettre ſur un meilleur pied, propoſa que les nouveaux Conſeillers donnaſſent chacun 15000 liv. pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur diſtribueroit les Procès comme aux autres. La propoſition fut acceptée; & les vingt nouveaux Conſeillers aiant financé, furent depuis conſiderez comme les anciens. On ne laiſſa pourtant pas de les appeller pendant quelque tems les *Quinze-Vingt*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000 liv.

Dès qu'on ſçût qu'il y avoit de l'argent dans la Quaiſſe publique, les Officiers & gens de qualité vinrent offrir

leur ſervice au Parlement & à la Ville. Le Marquis de la Boulaye (1) fut le premier qui ſe préſenta, peut être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au Parlement. Le Duc d'Elbeuf (2) le ſuivit de près avec Meſſieurs ſes Enfans; & il fut déclairé Géneral des Armées du Roi ſous l'autorité du Parlement : ce qui lui donna un ſi grand credit dans la Ville pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître abſolu; & il s'en apperçût ſi bien, qu'il écrivit auſſitôt à la Reine pour lui offrir ſes ſervices, priant S.M. de l'employer dans cette conjoncture, qu'il prévoyoit bien ne pouvoir pas être de longue durée.

En effet, Monſieur le Prince de Conti, Monſieur le Duc de Longueville, le Prince de Marſillac, & le Marquis de Noirmoutier aiant quitté Saint-Germain pour ſe jetter dans Paris, le credit du Duc d'Elbeuf ceſſa tout d'un

(1) Maximilien Echalot Marquis de la Boulaye. Son mécontentement venoit de ce qu'on lui avoit refuſé la ſurvivance de la Charge de Colonel des Cent-Suiſſes, poſſedée par le Duc de Bouillon-la-Marck ſon beaupere.

(2) Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf mort en 1657.

coup, & le Prince de Conti fut déclaré Géneraliſſime, malgré l'oppoſition du duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire beaucoup de bruit s'il avoit bien connu ſes forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il eſt certain que ce Duc fut pendant un jour entier le maître de faire chaſſer ce Prince hors de la Ville, s'il avoit voulu : mais le Coadjuteur qui commençoit à établir ſon autorité parmi le peuple, aiant fait connoître que S.A. & M.de Longueville avoient donné leur parole il y avoit longtems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roi ; ce qui fut confirmé par le Preſident de Novion, à qui le Coadjuteur avoit confié ce ſecret. Tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour Géneraliſſime ; & Mrs d'Elbeuf, de Bouillon, & de la Mothe-Houdancourt pour Lieutenans Géneraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceroient alternativement, avec cette ſeule diſtinction, que M.d'Elbeuf devoit commencer & avoir la premiere ſéance au Conſeil-de-Guerre, qui ſe tiendroit toujours chez M.le Prince de Conti ; après quoi ce Prince alla loger à l'Hôtel-de-Ville, pour effacer la

défiance qui pouvoit reſter dans les eſprits du peuple contre lui. Madame la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur y prit auſſi un appartement par la même raiſon, de ſorte que la Maiſon-de-Ville fut le lieu où tout le monde alloit faire ſa cour; les Officiers de Robe & d'Epée s'y rendant regulierement tous les ſoirs, & le Coadjuteur pour des raiſons génerales & particulieres. Dans ce tems-là Madame de Longueville accoucha d'un fils, que le Corps-de-Ville tint ſur les fonts & le nomma Charles-Paris.

Cependant M. de Longueville alla dans ſon Gouvernement de Normandie pour y ſervir le parti, n'aiant point voulu prendre de qualité entre les autres Géneraux qu'il croioit audeſſous de lui. Il y eut auſſi beaucoup d'autres Seigneurs qui s'engagérent avec le Parlement & la Ville, comme les Ducs de Chevreuſe, de Luynes, de Briſſac, & le Marquis de Vitry, de Foſſeuſe, de Sillery, &c.

M. de Beaufort ne manqua pas auſſi de ſe rendre à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans la ſuite n'eut de veritable confiance qu'en lui, & au Coad-

juteur avec lequel ce Duc s'unit très étroitemét. Juſqus-là le Coadjuteur n'avoit point eu de voix déliberative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21. Janvier 1649. en l'abſence de M. l'Archevêque de Paris ſon oncle; & il y prit ſa place après avoir fait le ſerment accoûtumé.

Pendant tout ce tems il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparérent ſeulement de la Baſtille, dont le Sieur de Brouſſel fut fait Gouverneur, & le Sr de Louviers ſon fils, qui étoit Lieutenant aux Gardes, ſon Lieutenant. D'un autre côté M. le Prince qui commandoit l'armée du Roi, ſe rendit maître des poſtes importans de Saint-Cloud, de Saint-Denis & de Charenton; mais il ne garda pas longtems le dernier. Le Parlement s'occupoit auſſi à chercher les moiens de faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les Gens-de Guerre. Il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les Recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour ſe ſaiſir de tous les effets & meubles appartenans au C. Mazarin, ou à ſes Partiſans, avec promeſſe du tiers aux Dé-

nonciateurs : mais cette recherche fut assez inutile, & ne produisit pas grand chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers; & le Coadjuteur leva un Regiment de Cavalerie à ses frais, dont il donna le cõmandement au Chevalier de Sevigny son parent, qui fut appellé le Regiment *des Corinthiens*, parce que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier sous le nom d'un Prêtre ne fut pas aprouvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son Auteur ; car le Chevalier de Sevigny étant sorti à la tête de son Regiment, & aiant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, on n'en fit que rire ; cet échec aiant été appellé par raillerie, *la Premiere aux Corinthiens.*

Les Officiers ne furent pas lon-gtems à former leurs Regimens, tout le monde s'empressant à prendre parti ; & l'armée du Parlement se trouva dans peu de jours composée de 12000 hommes effectifs, mais mauvais Soldats, particulierement la Cavalerie, qui n'étoit remplie que des Cavaliers fournis à la hâte par chacune des portes cocheres, suivant l'ordre du Parlement ; &

comme le Marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par dériſion, *le Géneral des Portes-Cocheres.*

L'armée du Roi n'étoit pas ſi nombreuſe, & ne paſſoit pas neuf ou dix mille hommes; mais c'étoient de vieilles Troupes, & bien meilleures. Le Duc de Bouillon avoit propoſé un expedient qui ne fut pas ſuivi, mais qui auroit été beaucoup plus avantageux pour Paris & de moindre dépenſe; c'étoit d'envoier une ſomme de 500000 l. à M. de Turenne (1) ſon frere, pour diſtribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au ſervice du Parlement. M. de Turenne & la plûpart des Officiers Géneraux étoient diſpoſez à prendre ce parti: mais la Cour ne leur laiſſa pas le tems d'executer leur deſſein; & le Sr Hervart (2) aiant été envoié par le Cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moïen de retenir au ſervice du Roi pluſieurs Offi-

(1) Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, tué en Allemagne d'un coup de canon en 1675.

(2) Contrôleur-Géneral des Finances, qui vendit enſuite au Roi ſa maiſon de Saint-Cloud, pour Monſieur.

ciers étrangers, particulierement le Colonel Rozen ennemi déclaré de M. de Turenne, qui par ce moïen fut obligé de quitter l'armée avec ſes amis, ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi on lui avoit envoié de l'argent à-propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le Parlement tant de gens gagnez, qu'il ne faut pas s'étonner ſi ceux qui étoient bien intentionnez ne purent rien faire de conſiderable pendant la guerre. On ne laiſſoit pourtant pas de ſe réjouir à Paris. Il ne ſe paſſoit pas de jour qu'il ne ſe fit quelque chanſon nouvelle contre le C. Mazarin, la plûpart fort ſpirituelles & de la façon du Sr de Marigny. Le ſieur Scarron fit auſſi alors ſa Mazarinade; & il paroiſſoit tant d'autres écrits ſi injurieux, même contre la Reine que le Parlement fut obligé de faire défenſe d'en debiter de cette nature: mais ces défenſes n'empêchérent pas le cours de ces libelles; & la Reine étoit tombée dans un mépris ſi géneral, que le menu peuple ne la nommoit plus que *Dame Anne*; & cette licence de parler étoit une des choſes qui contribuoit le plus à entretenir l'animoſité du peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne ſe faiſoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le paſſage de Corbeil, & il ſe mit en marche à grand bruit avec un gros détachement des Bourgeois de la Ville, qui devoient faire des merveilles : mais ils n'eurent pas le courage de paſſer Juviſy, aiant appris qu'il étoit ſorti des Troupes de Saint-Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre ; étant ſorti avec 300. chevaux audevant d'un grand convoi que le Marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureuſement, quoiqu'il eût été attaqué par les Troupes du Roi, qui le pouſſérent juſqu'au Village de Vitry, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & ſe mêla de bonne grace avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avoit tué Noirlieu qui commandoit le Regiment du C. Mazarin, quoique d'autres aſſuraſſent qu'il avoit été bleſſé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut tres glorieuſe à ce Prince nonſeulement par cette action : mais parceque le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les Bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & ſortirent au nombre de plus

de 30000. en moins d'une heure, y aiant eu même des femmes qui ſuivirent avec des épées, des halebardes, des broches, & autres inſtrumens de cette ſorte ; & quand M. de Beaufort rentra le ſoir dans la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il paſſoit tout le monde criant *Vive Beaufort*

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la Vallée de Gros-Bois avec aſſez de peine, parceque les troupes qu'il avoit poſtées pour favoriſer ſon paſſage, étoient ſorties du lieu où il les avoit miſes pour charger quelques Eſcadrons du parti contraire. Le Marquis de Sillery fut pris dans cette occaſion, & le Prince de Marſillac (1) y fut bleſſé dangereuſement avec le Vicomte de Rohan.

On fit encore une autre ſortie preſque génerale du côté des Portes Saint-Denis & Saint-Martin, pour faire entrer un convoi de bleds & autres pro-

(1) François de la Rochefoucault, Prince de Marſillac, depuis Duc de la Rocgefoucault, mort en 1680. C'eſt lui qui a fait les Mémoires de la Regence de la Reine Anne, & de la guerre de Paris.

viſions, ſi nombreux, que les charettes ne ceſſérent de défiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé juſqu'à Dammartin, & le Maréchal de la Motthe (1) juſqu'à Gonneſſe; mais tout cela fut fort mal diſtribué.

Le Marquis de la Boulaye fit auſſi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas fort eſtimé des Gens-de-Guerre, il ne laiſſoit pas d'être aſſez agreable au peuple.

Enfin les Géneraux s'aviſérent de faire un camp à Ville-Juif, où l'on mit la plûpart des Troupes; le reſte étant dans les Villages voiſins, & particulierement au Port à l'Anglois, pour la défenſe d'un pont de bâteaux qu'on avoit conſtruit ſur la riviere de Seine.

Voilà les principales actions de guerre qui ſe firent durant le ſiege de Paris, par les Troupes de la Ville: celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagny, & de Brie-Comte Robert, M. le Prince attaqua Charenton, où

(1) Philippe de la Motthe-Houdancourt, Maréchal de France, mort en 1657.

l'on avoit jetté un Corps de Troupes aſſez conſiderable pour conſerver ce poſte, qui étoit tres important pour la ſubſiſtance de la Ville. Le Marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, (n'aiant point voulu de quartier,) avec pluſieurs Officiers diſtinguez. Il n'y eut preſque que le Marquis de Caignac, petit-fils du Maréchal de la Force, qui ſe ſauva fort heureuſement par la riviere ſur un glaçon qui l'apporta juſqu'au près de Paris, après avoir rempli tres-bien ſon devoir à la tête de ſon Regiment. M. le Prince y perdit auſſi beaucoup de monde, entre autres le Duc de Châtillon, qui fut emporté d'un coup de canon (1), & qui fut fort regretté dans les deux Partis.

Les Géneraux de Paris ſortirent bien avec leurs Troupes pour empêcher cette attaque : mais M. le Prince s'étoit poſté ſi avantageuſement avec les ſept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller inſulter avec de nouvelles Troupes

(1) D'autres diſent que ce fût d'un coup de mouſquet dans les reins, dont il mourut le lendemain

pes n'y aiant eu que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille,& qui ſortit en équipage de guerre avec des piſtolets à l'arçon de la ſelle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette priſe de Charenton, quoiqu'abondonné deux jours après par M. le Prince, ne laiſſa pas de mettre une grande conſternation dans le Parti, & contribua beaucoup à diſpoſer le Parlement à écouter des propoſitions de Paix. Les Partiſans de la Cour prirent auſſi de là occaſion de ſe réveiller, comme on le découvrit par une Lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dol nommé Cohon,où il rendoit compte de toutes choſes au C. Mazarin,diſant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cordelier, connu auparavant ſous le nom du Pere Faure (1)Confeſſeur de la Reine, & le Sieur de l'Aune Conſeiller au Châtelet le ſervoient fort bien;Que le Parlement feroit bientôt la Paix à telles conditions qu'on

(1) Il eſt faux que le Pere Faure, mort Evêque d'Amiens, ait jamais éte confeſſeur de la Reine, mais bien ſon prédicateur fort conſideré d'Elle.

voudroit ; & que les Officiers Généraux ne s'y oppoſeroient pas. Cela fut cauſe qu'on lui donna des Gardes : on en devoit auſſi donner à l'Evêque de Glandéve, mais on ne le fit point, parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoia auſſi chez Delaulne pour l'arrêter ; mais aiant été averti de bonne heure, il ſe retira à Saint-Germain.

On ſurprit pluſieurs autres Lettres ſans ſignature, qui diſoient encore davantage, & qui venoient de quelques Officiers du Parlement : on en fit beaucoup de bruit, mais l'affaire fut étouffée. On ne pourſuivit pas auſſi comme on auroit pû faire l'affaire du Chevalier de la Valette, bâtard de la Maiſon d'Epernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la Ville pour émouvoir le peuple.

Fondée ſur ces intelligences ſecrettes, la Cour avoit envoié quelques jours auparavant un Herault-d'Armes chargé de Lettres pour le Parlement, pour M. le Prince de Conti, & pour le Prevôt des Marchands & Echevins. Ce Herault, s'étant préſenté à la Por-

te Saint-Honoré (1) y fit ſa chamade ; & le Capitaine qui étoit de garde l'aiant arrêté à la barriere, en fut auſſi tôt donner avis au Parlement, qui après de longues Déliberations, arrêta de ne point entendre le Herault, ni recevoir ſes Lettres; mais d'envoier les Gens du Roi à Saint Germain, pour dire à la Reine, que le refus de la Compagnie ne venoit que du reſpect qu'ils avoient pour Elle ; les Heraults n'étant envoiez qu'à des Souverains ou à des Ennemis; & qu'ils ſupplioient S.M.de leur faire ſavoir ſa volonté de ſa propre bouche, l'aſſurant de la continuation de leur fidelité au ſervice du Roi.

C'étoit là proprement ce que la Cour ſouhaitoit, ponr avoir lieu d'en-

(1) C'étoit Mr de Maiſons, fils qui étoit à la Porte Saint-Honoré quand le Herault arriva. Il refuſa de le laiſſer entrer. Le Herault mit la Lettre ſur la barriere. Mr. de Maiſons qui étoit lors Conſeiller vint au Palais rendre compte de ce qu'il avoit fait. Il fut dit en cette occaſion, ce qui n'a peut-être jamais eté dit de plus beau dans le Parlement, ſur le reſpect dû à la Majeſté Roiale. Ce qui faiſoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au Cardinal Mazarin. Le Preſident de Meſmes ſur tout, s'y diſtingua extrémement par ſon éloquence.

trer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réuſſir ; & il y a lieu de croire que cette mommerie de Herault avoit été concertée avec ceux du Parlement qui étoient dans les interêts de la Cour, à deſſein d'engager la Compagnie à faire cette démarche. Auſſi la Reine ne perdit pas cette occaſion; Elle fit dire aux Gens du Roi, que S. M. étoit ſatisfaite des aſſûrances qu'ils lui donnoient, mais qu'Elle en deſiroit voir des effets véritables, après quoi on ſe pouvoit promettre des témoignages ſinceres de ſa bienveillance envers toutes ſortes de perſonnes, ſans aucune exception.

Cette réponſe gracieuſe donna lieu aux Déliberations qui ſe firent depuis, au contentement de la Cour; à quoi la venue d'un autre Herault, (1) envoié dans le même tems par l'Archiduc, Gouverneur des Païs-Bas, & chargé de Lettres pour le Parlement,

(1) Jamais l'Archiduc n'a envoié de Herault. Cette mommerie fut concertée à Paris par le Marquis de Laigue, homme peu connu avant la fronde, qui par ſa correſpondance avec Madame de Chévreuſe avoit imaginé de rendre le Cardinal Mazarin odieux, en propoſant la paix génerale, dont le Card.ne vouloit point entendre parler.

ne contribua pas peu; les Emiſſaires de la Cour s'étant adroitement ſervis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avoit des gens qui entretenoient des correſpondances avec les Eſpagnols; ce qui étoit odieux & de dangereuſe conſéquence. Dans la vérité, il y avoit plus de quinze jours que cet Envoié étoit à Paris, quelques-uns de la Compagnie aiant travaillé pendant ce tems-là à lui dreſſer une créance, dont on accuſoit particulierement le Preſident de Belliévre (1) & le Sieur de Longueil (2)

Quoi qu'il en ſoit, cet homme s'étant préſenté au Parlement, on réſolut après pluſieurs conteſtations de l'entendre, & de lui donner ſéance dans la Compagnie, quand il eut fait voir ſes Lettres de créance. Il s'appelloit dom Joſeph-de Illeſcas Arnolfini homme de peu de conſidération (3), mais qui ne manquoit pas d'eſprit. Il avoit été choiſi par Madame de Chévreuſe, qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de

(1) Pomponne de Belliévre, mort en 1657.

(2) René de Longueil de Maiſons, mort en 1677.

(3) On dit que c'étoit un Moine Bernardin.

négocier, principalement avec le Coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette Dame. Dans le diſcours qu'il fit au Parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que ſa préſence ne fût agréable à la Compagnie, puiſqu'il apportoit des offres d'une Paix génerale tant deſirée dans le monde Chrétien. Que le C Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munſter, quoiqu'il le pût, à des conditions avantageuſes pour la France: mais que depuis la ſortie du Roi hors de Paris, il en avoit propoſé d'autres fort avantageuſes à l'Eſpagne, pour ſe mettre en état de châtier les Rebelles, & de réduire Paris à la raiſon. Que S.M. C. n'avoit pas eſtimé q'uil fût ſûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré Ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement, où les Traitez de Paix doivent être vérifiez pour être authentiques. Qu'ainſi le Roi ſon Maître l'avoit envoié vers la Compagnie, pour lui déclarer qu'il ſe ſoûmettroit volontiers à ſon jugement, laiſſant à ſon choix de députer quelqu'un de leur Corps, en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris, où il envoieroit ſes Plénipotentiaires, pour

y conclure une bonne Paix entre les deux Couronnes ; & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les Troupes du Roi ſon Maître, pour en diſpoſer, & les faire commander par des Officiers Eranҫois; déclarant au ſurplus, qu'en cas que le Parlement n'eût pas beſoin de ſes Troupes, elles demeureroient ſur la frontiere, ſans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la Paix.

Ce diſcours, & le rapport fait par les Gens du Roi de ce qui s'étoit paſſé à Saint-Germain, fut ſuivi d'une Déliberation, où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont Elle avoit reçu les Gens du Roi ; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris; & pour lui porter la copie de la Lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par ſon Envoié; ſur quoi le Parlement n'avoit pas voulu déliberer ſans ſavoir la volonté de S.M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles Serviteurs du Roi.

Ainſi le Premier Preſident, avec le Preſident de Meſmes, & des Députez de toutes les Chambres, étant partis

pour Saint-Germain, on y convint que de part & d'autre on envoieroit à Ruel des Commiſſaires avec plein-pouvoir de conclurre un accommodement ; & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette conference, les paſſages ſeroient ouverts pour laiſſer entrer des vivres dans Paris.

Cet expedient fut accepté par le Parlement, où les Partiſans de la Cour faiſoient propoſer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin d'en dégoûter le peuple. De leur côté les Frondeurs faiſoient courir le bruit de la venue de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes: mais comme ces bruits n'étoient ſuivis d'aucun effet, les Partiſans de la Cour s'en prévaloient pour décrier la foibleſſe du parti, & décourager ſes Sectateurs.

Cependant le peuple ne laiſſoit pas de continuer dans ſa fermeté, & de crier à toutes occaſions qu'il ne vouloit point de Paix : mais la conference de Ruel aiant été arrêtée, les Députez s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques Articles qui furent rapportez à Paris, pour les faire ratifier; à quoi on trouva de grande oppoſitions, fondées ſur ce qu'il

n'y avoit rien de précis pour les interêts des Officiers Generaux. Que l'Article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on le ſouhaitoit ; & que les Députez avoient permis que le C. Mazarin ſignât le Traité ; ſurquoi il s'éleva un ſi grand bruit à leur retour,& quand on s'aſſembla pour déliberer au Parlement , que le peuple penſa ſe jetter ſur eux, demandant la ſignature du Cardin. pour la faire brûler par la main du bourreau , & menaçant de tuer les Députez quand ils ſortiroient ; ce qui obligea M de Beaufort de ſortir pour parler à eux & les appaiſer.

Il falut donc en venir à une nouvelle Déliberation , malgré le Premier Preſident , & le Preſident de Meſmes, dans laquelle il fut réſolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des Officiers Géneraux , qui pour cet effet envoiérent auſſi leurs Agents ; & on leur recommanda de faire enſorte que le Cardinal ne ſignât pas le Traité.

Cette Déliberation dura depuis le matin juſqu'au ſoir ; & à la ſortie , il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnaſſent le Premier

Preſident (1), pour le garantir de la fureur du peuple. Une Lettre-de Cachet qui fut envoiée dans le même tems au ſujet des Géneraux, ne ſervit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un ſecond Arrêt pour faire réformer encore d'autres Articles pour les Prêts, & pour pluſieurs autres choſes

Cependant les Officiers Géneraux aiant choiſi le Duc de Briſſac (2), & le Comte de Maure pour aſſiſter à la conference, & aiant réduit en apparence tous leurs interêts à l'éloignement du C. Mazarin, les Députez du Parlement eurent ordre d'inſiſter auſſi fortement ſur cet Article, & ils l'auroient obtenu, ſi les Géneraux euſſent été auſſi parfaitement unis qu'ils le paroiſſoient; d'autant plus que l'Archiduc, à qui on avoit envoié les Marquis de Noirmoutier & de Laigue, étoit enfin entré en France avec l'armée du Roi d'Eſpagne, & avoit écrit à M. le Prince de Conti, que nonobſtant ſa marche, il ſeroit toujours prêt d'entendre aux propoſitions de la Paix génerale, & à

(1) Ce fut malgré lui, car jamais homme n'a été plus intrépide.

(2) Louis de Coſſé, mort en 1662.

s'arrêter en cas qu'on voulût nommer des Députez. Cette Lettre aiant été communiquée au Parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, & l'affaire en demeura-là. Si les Eſpagnols euſſent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient ſans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviſérent trop tard, & leur entrée dans le Roiaume ne ſervit qu'à terminer plûtôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la Cour aiant eu l'adreſſe de diviſer le Parlement, Elle eut auſſi celle de diviſer les Géneraux, par les promeſſes qui furent faites ſous main à M. le Prince de Conti de lui donner l'entrée au Conſeil du Roi, & un Gouvernement de Place à M. de Longueville, le Gouvernement du Pont-de l'Arche; au Duc d'Elbeuf, une ſomme d'argent, & un Domaine conſidérable en Normandie; au Duc de Bouillon, une ſatisfaction entiere ſur toutes ſes prétentions; & au Prince de Marſillac, des Lettres de Duc & Pair: ce qui facilita la réconciliation de Madame de Longueville avec M. le Prince. Après quoi la Paix ne reçut plus aucunes dif-

ficultez ; & le Premier Preſident à ſon retour avec les autres Députez , rapporta une Déclaration du Roiqui fut vérifiée le premier d'Avril 1649. portant Amniſtie génerale pour tous ceux qui avoient été dans le parti , ſpecialement pour les Marquis de Noirmoutier , de Laigue ; le Comte de Fieſque ; Saint-Ibal ; la Sauvetat , & la Boulaye , ſans faire aucune mention du C. Mazarin, qui demeura , comme il étoit , le maître de toutes les affaires , & en état de ſe venger à ſa diſcretion du Coadjuteur & du Duc de Beaufort,qui avoient paru les plus affectionnez au parti , & ſans aucun interêt.

Comme la Paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'en étoit promis, ce ne fut proprement qu'une ſuſpenſion d'armes & nullement d'intrigues & de cabales. Les Frondeurs ne pouvoient ſouffrir le C. Mazarin en place ; ils apprehendoient ſes reſſentimens ; & pour s'en défendre , ils tâchoient d'entretenir l'animoſité dans les eſprits. Le Cardinal de ſon côté tâchoit de rétablir ſon credit, eſpérant que le tems lui fourniroit des occaſions de ſe venger:mais ce qui l'inquiétoit davantage, étoit l'autorité que

M. le Prince avoit priſe dans les Conſeils pendant la guerre, dont il apprehendoit les ſuites. M. le Prince nullement diſpoſé à en ſouffrir la diminution, prétendoit conſerver l'avantage qu'il croioit dû à ſa naiſſance & à ſes ſervices; & quoiqu'il n'eût pas deſſein de perdre le Cardinal, il vouloit le retenir dans le reſpect & dans la dépendance. De plus, dans la penſée que les Frondeurs pouvoient traverſer une partie de ſes deſſeins, il cherchoit ſur toutes choſes à les perdre, ou dumoins à les abaiſſer, & à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit toute entiere & ſans aucun partage pour les Chefs de ce Parti.

Avec tant de vûes differentes, il étoit tres-difficile que tous ces Partis s'accommodaſſent bien enſemble; auſſi leur arrivoit-il ſouvent de ſe barrer, & de s'entrechoquer, quelquefois même ſans deſſein. Une des premieres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des eſprits, fut l'arrivée du Duc de Candale (1) à Paris, où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à

(1) Louis Charles Gaſton de Nogaret: Duc de Candale, mort en 1658.

deſſein, pour inſulter le Duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela ſeroit reçu du peuple. Quelques-uns diſoient pourtant qu'il y étoit venu de ſon mouvement, & ſans aucun concert avec la Cour. Quoi qu'il en ſoit, s'étant rencontré un ſoir aux Thuileries avec quelques-uns de ſes amis, il ſe mit à plaiſanter tout haut ſur la liberté qu'il diſoit être alors pour tout le monde ſur le pavé de Paris, tournant en ridicules certaines choſes du tems de la guerre, qui dénotoient aſſez intelligiblement le Duc de Beaufort, ſans cependant nommer perſonne.

Ces diſcours aiant été faits publiquement, furent bientôt rapportez au Duc de Beaufort & à ſes amis, leſquels aient ſçu que le Duc de Candale devoit ſouper peu de jours après dans le Jardin de Renard au bout des Thuileries, ils réſolurent d'y aller ſous prétexte de la promenade, pour l'inſulter à leur tour. Cela ſe fit comme il avoit été projetté. Le Duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant, qu'il venoit ſe réjouir avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors ſur le

pavé. La raillerie ne plut pas ; on y répondit avec aigreur;& le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un coin de la nappe, & renverſa tout ce qui étoit ſur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main, mais il en fut empêché par ſes amis, qui virent que la partie n'étoit pas bien faite pour eux. On ſe ſépara donc de part & d'autre ; & le Duc de Candale ſortit de Paris le lendemain matin, dans le deſſein de faire appeller le Duc de Beaufort : mais la Cour empêcha que la choſe n'allât plus loin. Cette bruſquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans ſa querelle envers & contre tous.

Il penſa encore arriver du bruit à l'occaſion d'nn bâteau chargé de bombes & de grenades à l'Arſenal ; & qui deſcendant la riviere, comme pour aller à Saint-Germain, fut arrêté vers le Pont-Rouge, & pillé par le peuple, qui diſoit tout haut, qu'on avoit deſſein d'aſſieger Paris une ſeconde fois.

Le Duc de beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoi-

ſonné. Le peuple alloit tout le long des jours en proceſſion à l'Hôtel de Vendôme pour ſavoir de ſes nouvelles; & quoique ſa maladie ne fût rien, les Frondeurs la faiſoient paſſer pour périlleuſe. Cependant ſes gens avoient ordre de faire entrer dans ſa chambre une partie de ceux qui ſe préſentoient, dont pluſieurs le voiant au lit, ſe jettoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui, comme pour leur Pere & leur Liberateur.

Tous ces incidens, joints à l'animoſité qui paroiſſoit encore dans les diſcours du peuple contre le C. Mazarin, lui firent juger qu'il ne faiſoit pas encore bon pour lui à Paris; auſſi ne pût-il ſe réſoudre d'y retourner, quoique la Reine l'en preſſât extrémement, & que M. le Prince ſe chargeât de l'y conduire en toute ſûreté. On dit même que pour juſtifier ſa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas ſans fondement, il envoia un chariot couvert de ſes armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens apoſtez. De ſorte que la Cour, pour laiſſer refroidir cette chaleur, alla de Saint-Germain à Compiegne, à la réſerve de M. le Prince qui vint ſeul à Paris, où il fut com-

plimenté par le Parlement qui lui députa un Exprés : ce qui ne fut pas approuvé du peuple, qui ne regardoit ce Prince qu'avec averſion, comme le principal Auteur de tous ſes malheurs; juſques-là que s'il eût ſéjourné plus longtems à Paris, il n'y auroit peut être pas trouvé toute la ſûreté qu'il s'imaginoit: mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laiſſant ainſi le Cardinal ſeul auprès de leurs Majeſtez, bien aiſe de ſe voir délivré de ſa préſence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut auſſi beaucoup de joie du départ de S. A. S. comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit aſſez de bruit. Un nommé Bautru Avocat au Conſeil, aiant été arrêté au ſujet d'une piece offenſante contre ſon Alteſſe, dont on l'accuſoit à tort d'être l'Auteur, intitulée : *Diſcours ſur la députation du Parlement à M. le Prince*, la Cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intereſſer fortement à la ſatisfaction de S. A. en ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La ſubſtance de cet Ecrit étoit, que le Parlement n'avoit pas dû deputer à

M. le Prince, parce que la Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi, & M. le Duc d'Orleans; & que M. le Prince aiant été l'Auteur du ſiege de Paris, le Protecteur du Cardinal, & la cauſe de tout ce qu'ils avoient ſouffert, il n'étoit pas juſte de ſe réjouir avec lui de ſon retour; & à la fin l'Auteur (1) apoſtrophant M. le Prince, lui pronoſtiquoit qu'il ſeroit la premiere victime du Miniſtre, qui le jetteroit dans une priſon, d'où il ne ſortiroit que par la généroſité de ceux qu'il avoit perſecutez ſans ſujet; ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le Prince eût fait alors une reflexion ſérieuſe ſur cette prédiction, il ne ſe ſeroit peut être pas ſi fort emporté dans cette rencontre; & il auroit dû juger que les ſollicitations publiques de la Cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter ſur lui toute la mauvaiſe humeur qui reſtoit dans l'eſprit du peuple. En effet, tous les mouvemens qu'il ſe donna auprès des Juges, ne produiſirent rien que de nouveaux

(1) C'étoit un nommé du Portrail Avocat au Parlement.

Ecrits plus forts, & qui furent publiez ſous prétexte de la défenſe de Bautru; lequel fut enfin déchargé de l'accuſation par le Parlement, après avoir couru riſque d'être condamné à mort au Châtelet ; ce qui ſeroit certainement arrivé, ſi le Sr Joly (1) Conſeiller au Châtelet, qui commença de ſe faire remarquer dans cette occaſion, n'avoit engagé quelques-uns des Juges à s'oppoſer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévouez à la Cour. Ce Conſeiller par un pur principe de généroſité entreprit la défenſe de l'Accuſé qu'il ne connoiſſoit point, & l'entreprit avec tant de chaleur, qu'il alla pluſieurs fois dans le cachot inſtruire le priſonnier de ce qu'il avoit à dire & à faire : mais ce malheureux étoit ſi troublé, qu'au lieu de profiter des conſeils qui lui avoient été donnez, il penſa ſe perdre lui-même par ſes réponſes. Le Sr Joly avoit été juſqu'alors intimement uni avec le Sr d'Aubray Lieutenant Civil, dont il raportoit tous les procès; mais ils rompirent en cette occaſion, & ils en vinrent même à des paroles aſſez fortes.

(1) C'eſt lui qui eſt l'Auteur de ces Mémoires.

Il arriva dans ce même tems une affaire à peu près de la même nature, à l'occaſion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné d'être pendu, pour avoir imprimé un Libelle, intitulé, *La Cuſtode* (1), tres ſale, offenſant & contre l'honneur de la Reine: mais comme il ſortoit de la Conciergerie pour être mené en Grêve, pluſieurs Garçons Libraires & Imprimeurs ſe trouvérent à la porte du Palais, qui chargérent bruſquement les Archers à coups de pierres, en criant ſur eux aux Mazarins. Ils furent ſecondez par les gens de boutique du quartier; de ſorte que Marlot fut ſauvé, y aiant eu pluſieurs Archers bleſſez, & même le Sr le Grain Lieutenant Criminel qui les commandoit, & qui eut aſſez de peine à ſe ſauver, après avoir reçu pluſieurs coups de bâtons.

Tous ces évenemens étonnoient la Cour, & le Cardinal vouloit s'en ſervir pour differer le retour du Roi à

(1) Ce n'étoit qu'une petite Piece, que les Curieux ont encore aujourd'hui, compoſée de 25. ou 30. Vers, où l'on peignoit en termes tres-ſatyriques & tres-obſcenes, le prétendu commerce de la Reine avec le Cardinal Mazarin.

Paris : mais on lui fit connoître qu'une plus longue abſence pourroit faire naître des affaires plus dangereuſes, & dont les ſuites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en ſeroit abſolument beſoin. On lui diſoit auſſi qu'il faloit accoûtumer le peuple à la préſence du Roi, & que c'étoit le ſeul remede pour rallentir la chaleur des eſprits ; & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez, & las de la continuation de tous ces déſordres.

Ainſi le C. Mazarin ſe réſolut enfin de revenir à Paris, après avoir pris toutes les meſures poſſibles pour s'aſſurer contre la mauvaiſe volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit, fut de faire parler à Madame la Ducheſſe de Montbazon, qui gouvernoit abſolument le Duc de Beaufort (1), de la quelle on obtint à force de promeſſe, que ce Duc ne traverſeroit pas le deſſein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la

(1) Ce n'eſt pas qu'il eût de la paſſion pour elle, quoiqu'elle fût la plus belle Dame de la Cour ; car elle a dit mille fois, qu'il ne lui avoit jamais rien demandé ; mais il étoit né pour ſe laiſſer gouverner.

Cour, mais il falut ſe contenter de la parole que Madame de Montbazon donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas ſi difficile; il alla, ſans beaucoup de façon à Compiegne, ſur les inſtances qui lui en furent faites, quoique pluſieurs de ſes amis l'en détournaſſent, dans la penſée que ce voyage ne lui étoit propoſé qu'à deſſein de le décrier dans l'eſprit du peuple: mais il n'écouta point ces raiſons, & il ſe figura qu'il ſuffiroit de publier à ſon retour qu'il n'y avoit été que pour rendre ſes devoirs au Roi & à la Reine, ſans voir le Cardinal. La vérité eſt pourtant qu'il le vit & qu'il eut une conference de trois ou quatre heures avec lui pendant la nuit.

Après cela on prit un grand ſoin pour s'aſſûrer des Corps des Métiers, par le moyen du Lieutenant Civil, du Prevôt des Marchands, & de pluſieurs autres, juſqu'à ſe ſervir de la Raliere Partiſan, pour ménager les Bâteliers en les faiſant boire, & en leur diſtribuant de l'argent. On emploia auſſi le Sieur de Longueil Conſeiller de la Grand'Chambre, en lui promettant la Surintendance des Finances pour le Preſident de Maiſons ſon frere.

Le Cardinal crut auſſi qu'il ſeroit bon de faire un entrepriſe d'éclat qui rétablit ſa réputation ; c'eſt pourquoi il fit aſſieger Cambrai par le Comte d'Harcourt (1), & il y alla lui même pour faire des preſens d'épées, de baudriers, de gands de ſenteur, &c. à la plûpart des Officiers : mais toute cette dépenſe meſquine ne ſervit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le ſiege fut levé (2). De ſorte qu'il falut en revenir aux premieres meſures, pour préparer les Bourgeois de Paris au retour de la Cour, que tout le monde leur conſeilloit plus que jamais, & auquel le Cardinal n'auroit pourtant point encore donné les mains, ſi M. le Prince n'eût répondu à la Reine du ſuccès de l'affaire.

La Cour revint donc à Paris au mois d'Aouſt 1649. Le Cardinal étant à la portiere du caroſſe du Roi avec M. le Prince, qui lui ſervoit comme de brave ; & pour ſignaler ce retour, on fit une calvacade du Palais-Roial aux Jeſuites de la rue Saint-Antoine le jour

(1) Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt mort en 1666.

(2) Quand on manquoit ſon coup, le peuple appelloit cela faire une Mazarinade.

de ſaint Louis, cette Eminence étant encore dans le caroſſe du Roi, & M. le Prince à cheval avec toute la Cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures ; le peuple étant toujours ſi animé, qu'il eût falu peu de choſe pour faire repentir le Card. de n'avoir pas ſuivi les conſeils de ſa prudente timidité.

M. le Prince lui donna peu de jours aprè d'autres ſujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, ſur le refus qu'il faiſoit de donner, ſuivant ſa promeſſe, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette raiſon n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte : car M. le Prince avoit d'autres raiſons perſonnelles & plus eſſentielles de ſe plaindre de ce Miniſtre, qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que le Cardinal vouloit faire avec la Maiſon de Vendôme, en donnant une de ſes niéces à M. de Mercœur (1). Il étoit indigné avec juſtice, de ce qu'après lui avoir fait

(1) Louis Duc de Mercœur, depuis Cardinal de Vendôme, fils de César Duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. mort en 1659.

fait eſpérer que le Roi traiteroit de la Principauté de Montbeliard pour la lui donner ; & aiant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit neanmoins donné des ordres ſecrets de ne rien conclurre. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Miniſtre le traverſoit ſous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fit des démonſtrations d'une conſidération toute particuliere.

Le Cardinal de ſon côté ne pouvoit ſouffrir la maniere outrageante dont M. le Prince parloit de ſes niéces; ayant dit au ſujet du mariage qui ſe négocioit avec M. de Mercœur, que les niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour ſes Gentils hommes ; & que s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleury Capitaine des Gardes de Son Eminence, de lui amener ſon Maître par la barbe à l'Hôtel de Condé. Il crut auſſi que la folle déclaration d'amour que Jarzay (1) eut l'audace de faire à la Reine, venoit de M. le Prince (2), qui dans la vérité donna ſa

(1) Le Marquis de Jarzay.

(2) On dit neanmoins que ce Marquis fut aſſez fou pour croire que la Reine l'aimoit, & qu'il fit pluſieurs extravagances dans cette fauſſe idée.

protection à Jarzay, quoique banni de la Cour pour ce ſujet. Les ſoupçons du Cardinal allérent même plus loin ; & il s'imagina comme bien d'autres qui voyoient les choſes de plus près, que M. le Prince n'avoit fait parler Jarzay, que pour ſe mettre par ce moien tout à fait à la place du Cardinal.

Il y avoit pluſieurs autres raiſons de part & d'autre, qui ne venoient que d'une concurrence d'autorité que le Cardinal vouloit ſe conſerver, & que M. le Prince auroit été bien aiſe de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroiſſoit point, & dans le monde il n'étoit queſtion que du Pont-de-l'Arche ; ſur quoi le Cardinal ne ſe preſſoit pas de ſatisfaire M. de Longueville ; ſes apprehenſions étant preſque entierement diſſipées,& les affaires commençant à ſe rétablir,pour vérifier le Proverbe de ſon païs, *Paſſato il pericolo , gabbattoil ſanto.*

Enfin cette meſintelligence fit beaucoup de bruit ; & S. A. pouſſa les choſes ſi loin , qu'il alla deux ou trois fois de ſuite chez le Coadjuteur , comme pour prendre des meſures avec lui & avec les Frondeurs pour perdre le Car-

dinal. M. le Duc d'Orleans paroiſſoit même être de concert avec M. le Prince, juſques-là que ces deux Princes le pelotérent un jour à coups d'oranges dans un ſouper comme par débauche; & on remarqua qu'en bûvant à la ſanté du Cardinal, M. le Prince dit tout haut *A la Riviere, à la Riviere*; & cela d'un ton qui donnoit à douter, s'il la portoit à l'Abbé de la Riviere qui étoit préſent ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer le Cardinal; & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyérent une Lettre avec cette inſcription: *All' Illuſtriſſimo Signor Facquini*.

Les choſes étant en cet état, le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & les Chefs des Frondeurs commencérent à s'aſſurer de leurs amis, les avertiſſant de ſe tenir prêts pour les occaſions qui pouvoient ſe préſenter à tout moment: mais il arriva que M. le Prince ſe racommoda tout d'un coup avec le Cardinal, qui lui donna ſatisfaction ſur le Pont-de-l'Arche, & lui promit de lui procurer à lui & à ſes amis tous les avantages qui dépendroient de lui. De ſon côté. S.A. s'engagea à ſoûtenir de toutes ſes forces les interêts du Cardinal, & d'abandonner entierement les Fron-

deurs, qu'il recommença de hair plus que jamais, d'autant plus qu'il ſentoit bien qu'il les avoit offenſez.

Les Frondeurs extrémement irritez, ſe plaignirent hautement de M. le Prince, diſant qu'il ne les avoit recherchez que pour les ſacrifier à ſes interêts; & rappellant le ſouvenir de ſes premieres infidelitez, ils n'oubliérent rien pour le rendre odieux au peuple, & pour lui faire regarder ſon accommodement avec le Cardinal comme une perfidie horrible & qui étoit ſans exemple. Effectivement, on avoit vû M. le Prince en public avec le Coadjuteur, pendant que le démêlé dura, & juſqu'à ſon accommodement; auſſi n'eut-il rien de bon à dire pour ſe juſtifier, ſinon que le Coadjuteur ne lui aiant propoſé que des enlevemens & des barricades fort hazardeuſes, il n'avoit pû ſe réſoudre à ces extrémitez, qui auroient été ſuivies d'un déſordre géneral. Il ſembloit que cette réconciliation devoit entraîner la perte des Frondeurs, & que la Cour alloit bientôt rentrer dans l'exercice de ſon autorité arbitraire dont elle étoit ſi jalouſe: mais ceux qui connoiſſoient le fond des choſes, jugérent bien que ce racommodement

forcé ne dureroit pas longtems, & que le Cardinal Italien chercheroit les moiens de ſe venger des affronts qui lui avoient été faits,& de ſe tirer de la néceſſité où il s'étoit mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le Cardinal Mazarin ne paroiſſoit occupé que du ſoin de détruire les Frondeurs, amuſant ainſi S. A. qui le ſouhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte lui rendroit celle du Cardinal plus facile. De leur côté les Frondeurs cherchérent les moiens de ſe ſoûtenir, & de profiter des occaſions qui pourroient entretenir la mauvaiſe humeur du peuple. La Cour leur en fournit elle même un beau ſujet, en prenant ſous ſa protection les Fermiers des Gabelles,qui avoient été condamnez par pluſieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds par eux dûs pour le paiement des Rentes de l'Hôtel-de-Ville. De ſorte que les Rentiers voiant que le Prevôt des Marchands & les Echevins gagnez par la Cour, négligeoit les interêts du public, commencérent à s'aſſembler dans la Maiſon-de-Ville, où ſur la propoſition faite par le Sr Joly Conſeiller au Châte-

let, ils arrêtérent qu'ils choiſiroient parmi eux des Sindics pour veiller à la conſervation des rentes; ce qui fut executé nonobſtant un Arrêt de la Chambre des Vacations, qui leur défendoit de s'aſſembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiſſent toutes les ſemaines, quelque-fois juſqu'au nombre de 500. perſonnes. On paſſa même outre à l'élection des Sindics, & on nomma le Sieur Charton Preſident aux Requêtes, Joly Conſeiller au Châtelet, Matharel, Labory & Deſcoutures Secretaires du Roi, du Portrail Avocat au Parlement, Marêchal Avocat au Conſeil, Belot & quelques autres au nombre de douze; après quoi on afficha des billets imprimez pour avertir les Rentiers de ſe trouver à l'Hôtel-de-Ville, où les principaux n'oſérent pourtant aller de peur d'être remarquez, ſe contentant d'apuier ſous main la conduite des autres.

Toute la conſequence de cette affaire ne fut pas aſſez compriſe dans le commencement, ni par la Cour, ni par les Frondeurs. On ne la ſentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perſonnes dans Paris, & même dans les Provinces qui n'y euſſent quelque interêt direct ou indirect;

& la Cour s'aviſa trop tard d'en prévenir les ſuites : & les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans les eſprits du peuple la chaleur qu'ils deſiroient. Ils commencérent donc de rechercher ceux des Sindics qu'ils croioient avoir le plus de credit dans les Aſſemblées, particulierement Joly qui étoit connu pour avoir des ſentimens ſi fermes pour la Juſtice & pour l'interêt public, qu'ils ne doutoient point en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient.

Après avoir pris enſemble leurs meſures, ils convinrent que les Rentiers iroient en Corps demander protection au Coadjuteur & au Duc de Beaufort; ce qui fut executé fort ſolemnellement: il y eut même un d'entre eux qui harangua ces deux Meſſieurs, qui lui répondirent fort honnêtement, & avec toutes ſortes d'aſſurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, & d'aſſurer les perſonnes qui s'étoient chargées du Sindicat, Joly propoſa aux Frondeurs, avec leſquels il commença d'avoir de grandes liaiſon, de préſenter une Requête au Par-

lement pour demander la confirmation du Sindicat, & de la faire ſigner de quelques Conſeillers intereſſez dans les rentes, afin que ſi la Grand'Chambre, dont le Premier Preſident étoit le maître, vouloit entreprendre quelque choſe contre les Rentiers, elle ne le pût ſans une aſſemblée génerale de toutes les Chambres.

Cette ouverture plût, parce qu'elle tendoit à faire aſſembler le Parlement; ce que les Frondeurs ſouhaitoient ſur toutes choſes : ſachant bien qu'après cela il leur ſeroit aiſé de faire naître des incidens favorables, comme ſur l'affaire du Parlement de Bordeaux, qui avoit envoié des Députez à celui de Paris, pour demander qu'il ſe joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du Duc d'Epernon (1) Gouverneur de la Province. Ainſi la Requête fut ſignée de près de 500. Rentiers, entre autres du Sieur Loyſel Conſeiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les Frondeurs ; des Srs de Croiſſy, Fouquet, Daurat, Quatreſols, Caumartin, la Barre, Vialart, tous Conſeillers du Parlement, qui ſigné-

(1) Bernard de Nogaret, Duc d'Epernon.

rent à la priere du Coadjuteur, & du Duc de Beaufort; de ſorte que cette affaire fit grand bruit auſſitôt après la Saint-Martin de 1649. La Requête aiant été préſentée à la Grand'Chambre, qui prétendit en connoître ſeule, quoique Meſſieurs des Enquêtes euſſent demandé l'aſſemblée des Chambres à ce ſujet, & euſſent arrêté entre eux de confirmer le Sindicat.

La Cour étoit engagée trop avant, & trop intereſſée dans cette affaire pour reculer; c'eſt pourquoi au lieu de penſer à ſatisfaire les Rentiers, Elle s'appliqua uniquement à faire rejetter la Requête, jugeant bien que l'établiſſement du Sindicat alloit à dépoſſeder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville, qui demeureroit par ce moïen entre les mains des Frondeurs. Elle réſolut donc d'emploier toute ſon autorité pour traverſer cet établiſſement, & elle donna ordre au Premier Preſident d'empêcher l'aſſemblée des Chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui ſe diſoit dans la Ville, s'aviſa de faire expedier des Brevets à pluſieurs particuliers, portant permiſſion d'aſſiſter aux aſſemblées des Rentiers,

& par tout ailleurs, d'y parler & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance,& découvrir les ſentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France (1), où l'on n'avoit jamais vû d'Eſpions de cette nature. Auſſi ce nouveau tour de politique fut ſi ſecret, que perſonne ne s'en douta, & n'en découvrit rien que longtems après. On voioit ſeulement que le Premier Preſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bordeaux.

Neanmoins les Rentiers ne ſe relâchant point de leurs pourſuites, & ſe ſentant fortement apuiez par la Chambre des Enquêtes; le Premier Preſident fut enfin obligé de propoſer une conference chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers ſeroient reçûs pour y ſoûtenir leurs interêts. Ce qui fut executé.

(1) Rien n'étoit plus oppoſé au génie François que cette fourberie Italienne; & l'on n'avoit jamais vû en France des Eſpions à brevet.

le Samedi 4. Decembre chez le Premier Preſident, où quelques Preſidens à Mortier ſe rendirent avec les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choſes y furent aſſez paiſibles. Le Premier Preſident aiant fait entendre à l'Aſſemblée que l'affaire ſe pourroit accommoder en donnant ſatisfaction aux Rentiers ſur quelques-unes de leurs prétentions pour le paiement des rentes: mais Meſſieurs des Enquêtes dirent qu'il faloit auſſi donner ordre à la connivence du Prevôt des Marchands & des Echevins. On dit qu'il faloit laiſſer entrer quelques-uns des Rentiers, pour ſavoir quelles étoient leurs prétentions, mais en petit nombre; ſur quoi les portes aiant été ouvertes, Joly & deux autres furent introduits pour repréſenter leurs raiſons.

D'abord le Premier Preſident tâcha de les éblouir par des propoſitions ſpecieuſes, & qui n'étoient rien dans le fond; à quoi Joly répondit que la premiere choſe par où il faloit commencer & ſans laquelle on ne pouvoit rien faire étoit la confirmation du Sindicat, & qu'il ſupplioit l'Aſſemblée de vouloir bien faire cette juſtice au public; ce

qui aiant été entendu par quelques-uns des Rentiers qui étoient les plus près de la porte, ils ſe mirent à crier, *Des Sindics, des Sindics* : mais comme le Premier Preſident n'en vouloit point, il rompit l'Aſſemblée juſqu'au Samedi ſuivant.

A la ſortie, les Rentiers criérent encore plus fort qu'auparavant, en apoſtrophant ceux qu'ils ſavoient ne leur être pas favorables & les traitant de traîtres & de Mazarins. Il y en eut même quelques-uns de tiraillez ſans aucun reſpect, & la plûpart furent obligez de ſe ſauver par des eſcaliers dérobez. Pendant tout ce vacarme, le Sieur Champlaſtreux fils aîné du Premier Preſident, s'étant approché de Joly, lui dit pluſieurs paroles injurieuſes, le traitant de ſéditieux, & le menaçant de lui faire faire ſon procès. Joly répondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant appuié de pluſieurs Rentiers qui s'étoient approchez ; après quoi chacun ſe retira, ſans que les Archers qu'on avoit fait venir exprès, oſaſſent paroître.

Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion donna bien à penſer aux deux Partis: le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers qui

avoient paru les plus échauffez à la conférence ; & il réſolut d'en faire arrêter cinq ou ſix à la premiere Aſſemblée qui devoit ſe tenir le Samedi ſuivant au même lieu, où il y auroit des gens armez tout prêts à ſe ſaiſir de ceux à qui on en vouloit ; & le Regiment des Gardes s'y rendroit en même tems pour appuier l'execution qui devoit en être faite ſur le champ par ordre de certains Commiſſaires apoſtez, qui les feroient pendre aux grilles de la Conciergerie du Palais.

On aura peut être de la peine à croire que ce Miniſtre eût voulu en venir à cet excès de violence : mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit ſon deſſein ; & quoique les Frondeurs n'en fuſſent pas avertis dans ce tems-là, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils ſçûrent cependant que la Cour avoit un grand deſſein contre eux. Que la garde ſe redoubloit tous les jours pour en favoriſer l'execution. Qu'on devoit commencer par les Rentiers, & attaquer enſuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & les autres Chefs par tout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une

perſonne qui le ſavoit d'un de ceux qui avoiẽt aſſiſté à la délibération. C'en étoit aſſez pour engager les intereſſez à ſe tenir ſur leurs gardes : auſſi n'y manquérent-ils pas ; & pour cet effet le Comte de Montreſor, les Marquis de Noir-moutier, de Fauſſeuſe & de Laigue s'aſſemblérent chez le Coadjuteur, où ils firent auſſi venir le Sr Joly ; le tout à l'inſçû du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye, & de pluſieurs autres, parce qu'on n'étoit pas aſſuré du ſecret, ſur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien.

Ceux qui étoient de cette conférence ſe trouvérent aſſez embarraſſez, jugeant bien que la Cour pouvoit rompre toutes leurs meſures par un coup de ſurpriſe qui ſeroit irréparable ; de ſorte qu'ils réſolurent après bien des conſultations, de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & ſur tout de tâcher de faire aſſembler les Chambres avant la conference qui devoit ſe tenir chez le Premier Preſident, ne doutant point que la Cour ne prît ce jour-là pour executer ſes deſſeins.

La difficulté fut de trouver des prétextes, & des raiſons aſſez preſſantes,

pour aſſembler le Parlement. Le Coadjuteur propoſa pluſieurs projets, fondez ſur le credit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugez aſſez ſolides Le Marquis de Noirmoutier renouvella une propoſition qui avoit été faite quelque tems auparavant, ſavoir de faire une entrepriſe feinte ſur le Duc de Beaufort, ou ſur le Sieur de Brouſſel, en les faiſant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou maſquez ; ce qu'on ſuppoſoit devoir cauſer un ſoûlevement général : mais on trouva des difficultez dans l'execution, attendu qu'il faloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit ; ce qui ne ſe pouvoit avec le Sieur de Brouſſel, avec le Duc de Beaufort ; on craignoit le défaut du ſecret. Le Coadjuteur ſe propoſa auſſi, mais il n'appuya pas aſſez fort pour faire croire qu'il le ſouhaitât tout de bon.

Enfin Joly qui avoit déja conferé ſur ce ſujet avec le Comte de Montreſor, & le Sr d'Argenteuil, réſolut de ſe propoſer lui-même, diſant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas aſſez connu ni aſſez eſtimé dans le monde pour exciter les eſprits du peuple; mais que ſa qualité de Sindic des Rentiers,

& la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroit ſans doute ſon effet, & produiroit du moins l'aſſemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impétueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit aſſûrément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'execution, le Marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un Gentilhomme qui étoit à lui, tres-brave & tres-adroit, nommé d'Eſtienne, pour tirer un coup de piſtolet ſur Joly lorſqu'il paſſeroit dans ſon caroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entre eux; & le Marquis de Fauſſeuſe promit de fournir à d'Eſtienne un bon cheval pour ſe ſauver.

Pour concerter les moiens de l'execution, Argenteuil & Joly furent le Vendredi au ſoir chez le Marquis de Noimoutier qui demeuroit dans la rue neuve Saint-Merry; dans la maiſon où l'Admiral de Châtillon étoit logé, quand il fut tué à la journée de ſaint Barthelemi, où ils trouvérent d'Eſtienne qui les attendoit dans une chambre fort écartée. Là on ajuſta le pourpoint

& le manteau de Joly ſur un morceau de bois dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, ſur laquelle d'Etienne tira un coup de piſtolet avec tant de juſteſſe, qu'il la perça préciſément à l'endroit où elle devoit paroître percée; après quoi il fut arrêté entre eux que le véritable coup ſeroit tiré le lendemain ſur les ſept heures & demie du matin dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas éloignée de celle du Preſident Charton, où Joly alloit preſque tous les jours.

La choſe fut faite comme on l'avoit projetté. D'Eſtienne s'aprochant du carroſſe, Joly ſe baiſſa; & le coup paſſant pardeſſus ſa tête, fut ſi bien ajuſté qu'il ſe rapportoit parfaitement à la ſituation où Joly devoit être dans le carroſſe, derriere lequel il n'y avoit point de Laquais, qui avoient été envoiez exprès en differens endroits, de peur qu'ils n'empêchaſſent le deſſein.

Après le coup, d'Eſtienne ſe ſauva le plus vîte qu'il put: mais ce ne fut pas ſans danger, ſon cheval s'étant malheureuſement abatu ſur le pavé. Il

trouva cependant le moien de regagner l'Hôtel de Noirmoutier par des chemins détournez, & la nuit il renvoia le cheval au Marquis de Fauſſeuſe, qui le fit mener à la campagne, où il fut empoiſonné pour en ôter tout-à-fait la connoiſſance.

Il arriva encore une autre choſe qui étoit capable de tout gâter; d'Eſtienne aiant mis dans ſon piſtolet pour ſervir de bourre un deſſus de lettre qui lui étoit adreſſé; mais par bonheur ſon nom ſe trouva brûlé, & le reſte du papier fut ramaſſé avec les balles encore toutes chaudes par le Secretaire du Sr Bignon Avocat Géneral, qui demeuroit dans le Cloître des Bernardins; ce qui contribua beaucoup à perſuader le public.

Auſſitôt après l'action, Joly fut conduit chez un Chirurgien au bout de la rue des Bernardins proche Saint-Nicolas du Chardonnet, où aiant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir paſſé, une eſpece de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fuſil; de ſorte que le Chirurgien ne douta point que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems, d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entrepriſe ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit ſe défaire de celui des Sindics qui paroiſſoit le plus affectionné. Il alla enſuite chez le Preſident Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit Colonel du Quartier, il fit battre le tambour, pendant quoi Joly ſe retira chez lui pour ſe mettre au lit.

Le bruit de cette action aiant été bientôt porté au Palais, les Rentiers ſuivis de pluſieurs autres Frondeurs coururent en foule à la Tournelle, où l'on tenoit l'Audience, criant & demandant Juſtice de l'aſſaſſinat de Joly, qu'ils diſoient être mort; ce qui fit ceſſer l'Audience, & obligea Meſſieurs des Enquêtes d'aller auſſitôt bien échauffez prendre leurs places à la Grand' Chambre, où le Preſident Charton ſe rendit auſſi en équipage de guerre l'épée au côté, diſant que c'étoit à lui qu'on en vouloit. Que l'entrepriſe s'étoit faite à ſa porte; & cela avec un emportement ſi grand & ſi naturel, qu'il répeta plus de cinquante fois, *Je dit ça*; au lieu qu'il ne le diſoit ordi-

nairement que ſept ou 8. fois, lorſqu'il prononçoit aux Requêtes du Palais, par une mauvaiſe habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection & de fidélité pour ſes amis. Ce bon Preſident pouſſa même la choſe ſi loin, qu'il alla juſqu'à demander des Gardes à la Compagnie : mais perſonne n'étant perſuadé comme lui, on éluda ſa demande, & il eut le déplaiſir d'entendre dire au Sieur Viole Douzeneau Conſeiller-Clerc de la Grand' Chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des Gardes au Preſident Charton, mais qu'il faloit que ce fût un Charpentier qui les fît. On ne fit pas grand' choſe ce jour-là au Parlement, aiant été ſeulement arrêté qu'il ſeroit informé de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Joly, par les Sieurs Champron & Doujat, qui furent auſſi chargez de s'informer de l'état où il étoit.

Cependant le Marquis de la Boulaye aiant vû l'émotion du Palais, crut qu'on pouvoit pouſſer la choſe plus loin, & ſe jetta dans les rues avec environ 200. perſonnes, qui croioient *aux armes*; diſant que la Cour avoit fait aſſaſſiner un Conſeiller-Sindic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire au-

tant à M. de Beaufort. Ce Marquis allant ainſi de côté & d'autre, particulierement chez le Coadjuteur, & chez M. de Brouſſel : mais il n'y fut pas trop écouté. Il y eut ſeulement quelques boutiques fermées en differens endroits de la Ville ; & le principal effet de cette levée de bouclier, fut qu'en un inſtant le pain fut enlevé dans tous les Marchez au double du prix ordinaire.

Il eſt à remarquer que le Marquis de la Boulaye ne ſavoit rien de l'affaire de Joly, & qu'il n'avoit pris aucunes meſures avec ceux du Party, à la réſerve du Duc de Beaufort, lequel aiant ſçu la bleſſure de Joly, jugea que la choſe pourroit avoir des ſuites, & ſe tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ſes amis, pour appuyer le Marquis, ſi le peuple s'étoit remué: mais les Bourgeois étant demeurez tranquiles, chacun reſta chez ſoi.

Les Conſeillers-Commiſſaires, qui étoient venus dès le matin chez Joly, y retournérent l'après-dîner, & trouvérent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de ſon bras ſans les attendre: mais enfin on leur donna contentement, en le faiſant relever en leur préſence

par les Medecins & Chirurgiens du Parlement ; dont l'un , ſavoir Guenaut , eut ordre de la Reine d'aller le ſoir au Palais-Roial, pour rendre compte à S.M. de ce qu'il auroit vû : ce qu'il fit, en aſſurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la choſe. Qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à Joly ; & que le plus grand Comédien du monde ne pouvoit porter la diſſimulation ſi loin dans une affaire de cette nature.

Le ſoir du même jour le Marquis de la Boulaye, qui voioit bien que ſon entrepriſe du matin l'expoſoit à d'étranges ſuites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le Prince ſur le Pont-Neuf à ſon retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il aſſembla deux ou trois cens perſonnes dans l'Iſle du Palais & aux environs : mais le Cardinal en aiant été averti, il le fit dire à M. le Prince : ainſi on réſolut de faire mettre dans le caroſſe de *S.* A. & dans celui de M. de Duras qui le ſuivoit ordinairement, quelques Laquais, dont il y en eut un fort bleſſé d'un coup de piſtolet : & ſi M. le Prince y eût été, il eſt certain qu'il auroit couru tres-grand riſque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le C. Mazarin étoit le veritable Auteur de cette entrepriſe,& que la Boulaye n'avoit rien fait que par ſon ordre : mais il n'y a guéres d'apparence, quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ſes amis pendant ſa retraite à l'Hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat ſur la perſonne de M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, ſachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplû au Cardinal, qui lui avoit fait propoſer par Madame de Montbazon dès le mois de Septembre, de l'arrêter en plein jour ſur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les autres Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part ; & que l'affaire de Joly & celle de la Boulaye ne venoient point du même conſeil, & n'avoient aucun rapport l'un à l'autre. Cependant M. le Prince ne laiſſa pas de s'imaginer le contraire, & le C. Mazarin n'eut pas de peine à lui perſuader tout ce qu'il voulut ſur ce ſujet;& que c'étoit une belle occaſion de perdre les Chefs de cette Cabale, que le Peuple avoit abandonnez dans cette

rencontre:& que le Parlement ne pourroit ſe diſpenſer de condamner ſur les preuves d'une conjuration ſi évidente.

Effectivement pendant les premiers jonrs l'affaire parut ſe tourner d'une maniere aſſez favorable pour la Cour, & le Roi aiant envoié le Lundi 13. Décembre une Lettre-de-Cachet au Parlement,pour ordonner à cette Compagnie d'informer de ce qui s'étoit paſſé le Samedi comme d'une conſpiration dangereuſe contre l'Etat. On fit pendant toute la ſemaine differentes informations qui furent tenues fort ſecrettes, dont les principaux témoins étoient ces Eſpions à Brevet,dont il a été fait mention:mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les Conſeillers les mieux intentionnez pour le Parti n'avoient oſé rien dire contre la Lettre de-Cachet; tout le monde étoit ſi conſterné, que ſi la Cour eût pouſſé les choſes avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu,& diſſipé tous le Chefs. Il eſt même conſtant que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & les plus conſiderables de la Faction, étoient preſque réſolus de ſortir de Paris & de ſe retirer à Peronne, où ils eſperoient être

être reçûs par le Maréchal d'Hocquincourt, ami intime des Ducheſſes de Chevreuſe & de Montbazon. Mais le Comte de Montreſor leur fit connoître que ce ſeroit tout perdre, qu'il faloit aller tête levée au Parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faiſant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le beſoin.

Aiant donc été informez que le contenu áux informations n'étoit que bagatelles, & n'intereſſoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré dans l'Hôtel de Vandôme; ils réſolurent d'aller enſemble au Parlement à la ſuite du Coadjuteur, & des Ducs de Beaufort, de Retz (1) & de Briſſac (2), afin de contrecarrer M. le Duc d'Orleans, M. le Prince, & pluſieurs autres Seigneurs qui s'y préſenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la ſéance s'étant paſſée à parler d'une Requête préſentée par Joly, au ſujet de ſon aſſaſſinat prétendu; ſur laquelle le premier Pre-

(1) Pierre de Gondy, Duc de Retz, mort en 1676.

(2) Loüis de Coſſé, Duc de Briſſac, mort en 1661.

ſident ayant voulu empêcher qu'on ne déliberât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les eſprits plus de chaleur qu'on ne penſoit.

Elle éclata tout d'un coup le mecredi ſuivant lorſque le premier Préſident, après la lecture des informations, & des Concluſions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le ſieur de Brouſſel ſeroient aſſignez pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Meſſieurs comme étant accuſez : car le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort s'étant levez pour ſe retirer, le ſieur Coulon Conſeiller s'y oppoſa ; & le ſieur de Brouſſel dit tout haut, qu'il ne ſortiroit point que le premier Preſident ne ſortît auſſi, attendu qu'il étoit Partie au procès, puiſqu'il prétendoit qu'on l'avoit voulu aſſaſſiner: ajoûtant qu'il étoit ſon ennemi particulier, qu'il l'avoit voulu perdre en pluſieurs rencontres, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la Compagnie.

La déclaration reſolue de ce bon

vieillard (1) changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un bruit ſi grand & ſi continuel contre le Premier Preſident, qu'il ne fut pas poſſible de déliberer pendant tout le jour, quoique l'aſſemblée eût commencé à ſept heures du matin, & ne finit qu'à quatre heures du ſoir. Et comme on ſçût peu à peu dans toutes les Salles du Palais où il y avoit plus de dix mille hommes, ce qui ſe paſſoit dans l'aſſemblée, on donna par tout de grands ſignes de joie; & lorſque le Duc de Beaufort ſortit, ceux qui étoient au paſſage s'étant mis à crier: *Chapeau bas, c'eſt M. de Beaufort qui paſſe*, tout le monde mit auſſi-tôt le chapeau à la main, & ſe mit à crier: *Vive Beaufort, vive Brouſſel.* Et ces acclamations continuerent toûjours depuis quand on s'aſſembloit, au lieu que la plûpart murmuroient dès qu'ils voioient paroître M. le Duc d'Orleans, ou M. le Prince.

Depuis ce jour, les Frondeurs aiant

(1) Il avoit plus de 80. ans. M. de Beautru qui aimoit à railler, avoit dit au tems de ſa priſe, que ce qui avoit excité le peuple, c'étoit un diſcours pathetique de la Nourrice du bon-homme.

reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les diſpoſitions favorables du Parlement. Pour cet effet, ils s'aſſembloient tous les ſoirs chez le ſieur de Longueil, pour concerter les déliberations du lendemain, où ils réſolurent qu'on donneroit des Requêtes de recuſation contre le premier Preſident, au nom du Coadjuteur, du Duc de Beaufort, & des ſieurs Brouſſel, & Joly, fondées ſur l'interêt perſonnel que ce Magiſtrat avoit dans l'affaire, pluſieurs témoins dépoſant qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier Preſident avoit pluſieurs partiſans dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours, pour ſavoir ſi les Requêtes ſeroient reçûes, ou non. Il y eut auſſi des recuſations préſentées contre M. le Prince; qui offrit de ſe retirer; mais la Compagnie ne le voulut pas ſouffrir, & on n'inſiſta pas à ſon égard, comme ſur celui du premier Preſident.

Enfin cette affaire faiſant toûjours un grand bruit, & les Frondeurs ayant

fait imprimer des moiens de recuſation, qui ſoulevoient par tout les eſprits du peuple; quelques amis communs propoſerent de paſſer outre au jugement du fonds du Procès, ſans déliberer ſur les recuſations; promettant au Coadjuteur, au Duc de Beaufort & au ſieur de Brouſſel de les tirer d'affaire ſur le champ, n'y aiant aucune preuve conſiderable contre-eux: ce qui engagea ces Meſſieurs à retirer leurs Requêtes, ſe laiſſant endormir par de faúſſes apparences; mais comme ce déſiſtement ne pouvoit ſe conſommer ſans le conſentement de Joly, qui avoit auſſi recuſé, le premier Preſident; le Coadjuteur qui avoit grande envie de ſortir de cet embarras, alla chercher Joly dans la grande Salle du Palais, pour l'obliger à retirer auſſi ſa Requête; mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoûtant que cette propoſition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainſi Joly n'aiant pas voulu y donner les mains, & aiant au contraire fait prier le ſieur Laîné, qu'il avoit chargé de ſa Requête, de la rapporter ſur le champ: elle fut lûe, & on la trouva ſi forte & ſi préciſe contre le premier Preſident,

qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure general. Enſuite dequoi le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, aiant remis auſſi-tôt leurs Requêtes entre les mains des Conſeillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné que le premier Preſident paſſeroit le Barreau, & qu'il répondroit au contenu des Requêtes; ce qu'il fit aſſez bien: mais pourtant avec des marques de douleur trop ſenſibles, aiant la larme à l'œil.

Celui des Conſeillers qui ſe diſtingua le plus en cette occaſion, & qui marqua le plus de fermeté pour ſoûtenir la recuſation, fut le ſieur Daurat Conſeiller en la troiſiéme des Enquêtes, qui parloit toûjours avec tant de juſteſſe, d'éloquence & de bon ſens, que dès qu'il ouvroit la bouche il ſe faiſoit un ſilence general, qui ne finiſſoit point qu'il n'eût ceſſé de parler.

Enfin pourtant après pluſieurs conteſtations, les voix étant preſque partagées, il paſſa de fort peu en faveur du premier Preſident qu'il demeureroit jugé (1); ce qui arriva par le caprice

(1) Le Cardinal Mazarin aiant parlé le ſoir de cet avantage à Madame de Chevreuſe, elle embarqua dans l'inſtant la réſolution de la priſon des Princes.

& la legereté de quelques-uns de ceux qui paſſoient pour être des plus zelez, entr'autres des ſieurs Labbé, Amelot, & de Bachaumont.

Mais les Frondeurs eurent bien-tôt lieu de ſe conſoler de ce petit déſavantage, par les meſures qu'ils prirent avec le C. Mazarin pour la priſon de Monſieur le Prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Juſques-là le Cardinal n'avoit oſé rien entreprendre contre S. A. dans la crainte que ſe réuniſſant avec les Frondeurs, ils ne le perdiſſent entiérement. Il avoit crû auſſi, qu'après avoir ſubjugué le Parti avec le ſecours de M. le Prince, il lui ſeroit aiſé de le réduire lui-même avec l'autorité du Roi; & c'eſt ce qui lui avoit fait prendre la réſolution de commencer par eux : mais il vit bien par les ſuites du Procès criminel qu'ils étoient encore trop puiſſans, & qu'il étoit dangereux de les pouſſer à bout, aiant ſçû qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la Ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occaſion.

C'eſt ce que Madame de Chevreuſe prit ſoin de bien faire ſentir au Car-

dinal, de concert avec eux, & de lui offrir en même tems leur amitié contre M. le Prince : qu'il accepta enfin après bien des difficultez, pour ſe délivrer tout d'un coup de l'embarras preſent où ils l'avoient réduit, & des inquietudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de S. A.

Le Mariage du Duc de Richelieu (1) que M. le Prince venoit de faire avec la fille (2) de la Marquiſe du Vigean, ſans la participation de la Cour, contribua beaucoup à déterminer le Cardinal : ce Prince aiant mené lui-même les nouveaux mariez à Trie chez Madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le Duc de Richelieu pour ſe jetter dans le Havre (3); ce qui fit apprehender de plus grands deſſeins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec Madame de Chevreuſe, qui en fit auſſi-tôt confidence au

(1) Armand-Vignerod de Pont-Courlé, Duc de Richelieu.

(2) Madame de Pons qui étoit aſſez vieille & laide.

(3) Marie de Vignerod, ducheſſe d'Aiguillon, tante du Duc de Richelieu, tenoit encore cette place entre ſes mains, comme tutrice de ſon neveu.

Marquis de Laigue ſon bon ami, & celui-ci au Marquis Noirmoutier: ainſi ces deux Meſſieurs qui avoient été offenſez par M. le Prince, eurent la joïe de ſe voir en quelque façon les arbitres de ſa fortune, aiant été les premiers auteurs de ſa priſon.

Dans la ſuite le Coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire, après pluſieurs conferences ſecrettes qu'il eût avec le C. Mazarin au Palais Royal, où il ſe rendoit la nuit en habit de Cavalier pour concerter enſemble les meſures neceſſaires pour l'execution de ce deſſein. Madame de Chevreuſe qui voioit plus librement le Cardinal, fut chargée du ſoin de négocier avec lui les conditions particulieres des Chefs du Party, qui répondoient des autres. On promit au Coadjuteur un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté à M. de Beaufort, quoiqu'il ne ſçût rien de cette intrigue qui fut tenue fort ſecrette, le Gouvernement de Charleville & du Mont-Olympe à Noirmoutier, & la charge de Capitaine des Gardes de Monſieur au Marquis de Laigue.

Après cela il ne reſtoit plus que le

conſentement de M. le Duc d'Orleans, ſans lequel on ne pouvoit entreprendre une affaire de cette conſequence; mais il ne fut pas difficile à obtenir, & il ſe rendit aiſément aux raiſons de la Reine & de Madame de Chevreuſe, qui lui firent ſentir ſans beaucoup de peine qu'il étoit de ſon interêt de diminuer le trop grand credit de M. le Prince, dont il étoit naturellement aſſez jaloux. La ſeule inquiétude qui reſta ſur ſon chapitre, fut la crainte que S. A. R. ne découvrît le ſecret à l'Abbé de la Riviere ſon favori, qu'on ſçavoit être dans les interêts de M. le Prince : mais on tira des paroles ſi poſitives de M. le Duc d'Orleans, qu'il ne lui en dit rien, ce Prince étant d'ailleurs déja un peu dégouté de cet Abbé.

Cependant les Frondeurs ne laiſſoient pas dans le même tems d'entretenir une négociation ſecrette avec M. le Prince, par le moyen du Duc de Rets & du Marquis de Noirmoutier, qui traitoient avec le ſieur de Chavigny & le Prince de Marſillac; mais S. A. n'y voulut jamais entendre, quoique pluſieurs de ſes amis le lui conſeillaſſent : & ce fut même une des

choſes qui lui fit négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des Frondeurs avec le Cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'euſſent fait preſſer comme ils faiſoient, s'ils avoient été aſſurez de la Cour, ni que la Reine & ce Miniſtre puſſent jamais ſe réſoudre à rien entreprendre non-ſeulement à cauſe de ſes ſervices paſſez; mais auſſi par rapport au beſoin preſſant, dans la ſituation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs, ils avoient grand ſoin l'un & l'autre de l'endormir par de bonnes paroles pour lui & pour les ſiens: Enfin il jugea fort bien que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui ſans en parler à M. le Duc d'Orleans; mais il ne ſuppoſa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'Abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainſi quoique M. le Prince eût reçu pluſieurs avis des conferences nocturnes du Cardinal avec le Coadjuteur en habit de Cavalier, il n'en voulut rien croire, & il ſe contenta d'en rire avec le Cardinal, qui lui répondit ſur le même ton ſans s'embarraſſer, que ſans doute ce ſeroit une choſe fort

plaiſante de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un Bouquet de plumes, un Manteau rouge & l'Epée au côté, & qu'il promettoit à S. A. de la réjouir de cette vûe, ſi jamais il prenoit envie à ce Prelat de le viſiter dans cet équipage : & il lui dit cela d'un air ſi libre & ſi dégagé, que M. le Prince y fut trompé : mais il penſa découvrir toute l'affaire quelques jours après, aiant ſurpris bruſquement le Cardinal dans ſon Cabinet qui faiſoit écrire par le ſieur de Lyonne (1) les ordres pour l'arrêter, avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville.

La réſolution en étant donc priſe, il ne reſtoit plus qu'à l'executer ; mais comme le C. Mazarin étoit naturellement incertain, & timide, & qu'il differoit toûjours, peut-être dans l'eſperance que le tems feroit naître des incidens qui le diſpenſeroient d'en venir à cette fâcheuſe extremité ; les Frondeurs furent obligez d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des meſures ſecrettes contre lui du côté du Parlement, bien

(1) Hugues de Lyonne, Marquis de Berny Miniſtre d'Etat, mort en 1671.

réſolus de s'en ſervir ſi l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent auſſi le ſoin de lui repreſenter les ſujets qu'ils avoient de craindre que M. le Duc d'Orleans, naturellement peu diſcret, ne ſe laſsât de garder le ſecret; que depuis quelques jours il n'alloit plus aux aſſemblées du Parlement, ſous pretexte d'une indiſpoſition feinte; qu'il diſoit hautement que le Procés criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à M. le Prince qu'il ne devoit pas le pourſuivre; qu'il pourroit en dire davantage dans la ſuite, & donner lieu à S. A. de juger que la Cour auroit changé de ſentiment.

Enfin ils en dirent tant que le Cardinal ſe réſolut. Pour cet effet, il fit entendre à M. le Prince qu'il avoit reçu avis que Deſcoutures un des principaux ſujets du Procés criminel, étoit caché dans une maiſon de la ruë Montmartre, d'où il devoit le faire enlever l'aprés-dîner, & que pour le faire ſurement, il falloit donner ordre aux Gensdarmes & Chevauxlegers de monter à cheval, & de ſe tenir prêts à tout évenement derriere le Palais Royal; ce que S. A. approuva. Ce Miniſtre

lui dit auſſi qu'il avoit reçu des dépêches d'Allemagne ſur leſquelles il falloit aſſembler le Conſeil, & qu'il ſeroit bon que S. A. fît avertir M. le Prince de Conty & M. de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit-auſſitôt. Ainſi ces trois Princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du Conſeil au Palais Royal, furent arrêtez par le ſieur de Guitault Capitaine des Gardes de la Reine, & par le ſieur de Cominges ſon neveu, reçu en ſurvivance de cette Charge, le 18. Janvier 1650. Et bientôt après étant deſcendus par l'eſcalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverſer pour monter enſuite dans le même carroſſe, où le ſieur de Cominges monta ſeul avec eux. Ils furent menez au Château de Vincennes avec une eſcorte de 50. chevaux, tant Gensdarmes que Gardes de la Reine, commandez par les ſieurs de Mioſſens (1) & de Cominges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le carroſſe s'étant rompu en chemin ; ce qui donna occaſion à M. le Prince de propoſer à

(1) Ceſar Phebus d'Albret, Comte de Mioſſens, depuis Maréchal de France, mort en 1676.

Mioſſens de le ſauver ; mais il répondit à S. A. que la fidelité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas : & le ſieur de Cominges aiant entendu la propoſition, & remarqué que S. A. jettoit les yeux de tous côtez pour voir s'il ne leur venoit point de ſecours, lui dit qu'il étoit ſon tres-humble ſerviteur ; mais que quand il étoit queſtion du ſervice du Roi, il n'écoûtoit que ſon devoir : & que s'il venoit du monde pour les ſauver, & il les poignarderoit plûtôt que de les laiſſer ſortir d'entre ſes mains, & de ne pas rendre bon compte de leurs perſonnes à S. M. qui leur en avoit confié la garde. Ce diſcours, quoique dur, n'empêcha pas que M. le Prince n'eût une entiere confiance au ſieur de Cominges pendant les premiers jours de ſa priſon : elle fut même ſi grande que S. A. ne voulut pas permettre que les Officiers du ſieur de Guitault qui les ſervoient, fiſſent l'eſſay des viandes devant eux ; mais cela ne dura pas, le ſieur de Bar aiant été nommé pour les garder : & on leur donna en méme tems des Officiers du Roi pour les ſervir.

Quand on annonça cette nouvelle

à M. le Duc d'Orleans, S. A. R. dit : *Voila un beau coup de filet : on vient de prendre un Lion, un Singe & un Renard.* On arrêta auſſi dans le même tems le Preſident Perrault Intendant de M. le Prince, & on alla chez d'autres perſonnes qui ne ſe trouverent point. Il n'y eut que Madame la Princeſſe Douairiere qui fût épargnée : mais bien-tôt après elle fut releguée dans une de ſes maiſons de Campagne.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, le Coadjuteur étoit chez lui avec le Duc de Beaufort qui y avoit dîné (1), la porte de la maiſon étant fermée, avec défenſe de laiſſer entrer qui que ce fût ; parce qu'alors il écrivoit de ſa main des billets pour avertir les Curez de Paris de la détention

(1) Le jour de la priſon des Princes, on pria M. de Beaufort à dîner à l'Hôtel de Chevreuſe : c'eſt aujourd'hui l'Hôtel de Longueville. Il ne ſavoit rien. On mit un Laquais à la porte du Palais Roial, pour avertir quand les Princes ſeroient entrez. Alors on apprit à M. de Beaufort ce qui ſe paſſoit. Il voulut ſortir ; mais on l'en empêcha, juſqu'à ce que les Princes fuſſent en chemin de Vincennes. Madame de Montbazon lui fit ſentir qu'on s'étoit défié de lui ; & depuis ce jour-là, M. de Beaufort fut ennemi caché de la Fronde.

des Princes ; ce qu'il faiſoit avec ſi peu de précaution , qu'il auroit été aiſé à pluſieurs de ceux qui étoient preſens , s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux ſur ces billets , & d'en avertir S. A. encore à tems. Mais la deſtinée des Princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur priſon fut apportée chez le Coadjuteur par Brillet Ecuier du Duc de Beaufort , qu'on avoit envoïé exprès au Palais-Roïal pour venir donner avis de ce qui ſe paſſeroit , dès qu'il en auroit l'ordre du Marquis de Noirmoutier , ou de Laigue , qui commencérent à paroître ce jour-là chez la Reine un peu avant que les Princes fuſſent arrêtez.

Ces Meſſieurs auroient peut-être mieux fait de ne ſe point trouver à cette action , attendu que leur préſence ſeule étoit capable de faire ſoupçonner & découvrir le deſſein : mais la Reine avoit ſouhaité que cela fût ; & ils avoient eux-mêmes tant d'envie de ſe venger de M. le Prince , & de paroître les Auteurs de ſa priſon, qu'ils ne pûrent s'empêcher de ſe donner ce plaiſir: outre que ceux du Parti doutoient toûjours de la fermeté du Cardinal , & jugérent qu'il ne faloit pas l'aban-

donner à ſon incertitude dans le tems de l'execution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais-Roial, ſans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort; ce qui obligea pluſieurs Bourgeois à prendre les armes, particulierement dans le Quartier des Halles. & vers la porte Dauphine; & tout le reſte auroit bien-tôt ſuivi, ſi la Reine n'eût envoié chercher en diligence ce Duc au Palais d'Orleans, où lui & le Coadjuteur étoient allez dès que Brillet leur eût porté la nouvelle. Il falut même que le Duc de Beaufort montât à cheval pour ſe montrer au peuple, avec quantité de flambeaux, ſuivi de trois ou quatre cens chevaux, depuis neuf heures du ſoir, juſqu'à deux heures après minuit, avec un grand concours de peuple, dont quelques-uns criérent, *qu'il faloit aller aſſommer la grande barbe.* c'eſt-à-dire le Premier Preſident, juſqu'à prendre la bride de ſon cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, quelques-uns des amis de M. le Prince, qui s'étoient rendus à l'Hôtel de Con-

dé, propoſérent de monter à cheval, & d'aller attaquer le Duc de Beaufort, pour mettre la confuſion dans le peuple, qui auroit pû s'imaginer que c'étoit une entrepriſe du Cardinal; & dans la vérité, ſi la choſe avoit été bien conduite, elle auroit pû réuſſir: mais l'avis ne fut pas ſuivi, & tous ſes Partiſans ne penſérent qu'à ſe retirer. Madame de Longueville étant partie dès le commencement de la nuit pour aller en Normandie, avec une eſcorte de 60. chevaux, conduits par le Duc de la Rochefoucault, le Duc de Boüillon prit le chemin de Bordeaux; le Vicomte de Turenne celui de Stenay; le Sieur de Boutteville (1) & quelques autres celui de Bourgogne. De ſorte que dès le lendemain on connut que le parti des Princes ſeroit aſſez conſiderable; ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fit des feux de joïe en pluſieurs endroits de la Ville, la plûpart des Bourgeois diſant que le Cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainſi le procès criminel fut bien

(1) Depuis Duc de Luxembourg, & Maréchal de France.

aiſé à juger ; & tous les accuſez furent déchargez des plaintes faites contre eux, & renvoiez hors de cour & de procès, en termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joly fut le plus favorable de tous, aiant été nonſeulement déchargé de l'accuſation, mais obtenu auſſi permiſſion de continuer ſes informations. Il eſt vrai que le Sieur de Champlaſtreux y contribua un peu, dans l'apprehenſion qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne ſe ſervît de l'affaire de Joly pour le pouſſer : ce qui auroit été aiſé ſur la dépoſition de deux témoins, dont il auroit pû ſe trouver embaraſſé. C'eſt pourquoi il alla trouver le Marquis de Noirmoutier pour accommoder l'affaire, offrant pour cela dix mille écus à Joly ; ce qui donna bien à rire à ceux qui étoient du ſecret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque deſſein formé. Joly répondit que volontiers il prendroit de l'argent ; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un Acte devant Notaires ; ce qui n'étoit pas le compte du Sieur de Champlaſtreux, auquel par ce moien il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ſes parens ſortiroient lorſqu'on

parleroit de l'affaire de Joly,& qu'aucun d'eux ne ſeroit de ſes Juges ; & Joly promit de ſon côté qu'il ne pourſuivroit point ſes informations. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoia peu de tems après une Amniſtie en faveur du Marquis de la Boulaye, & pour abolir tout ce qui s'étoit paſſé le 11. Decembre 1649.

Cette Amniſtie confirma beaucoup le ſoupçon de ceux qui croioient que le Marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement depuis la mort de ce Miniſtre, que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas ſi ouvertement : mais il y a bien de l'apparence qu'il a plûtôt dit cela pour ſe diſculper & pour diminuer le blâme d'une action ſi étrange, que pour confeſſer la vérité.

Le commencement de la priſon des Princes fut fort rude, le Cardinal les aiant mis à la garde du Sieur de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit ſa fortune,& lui ſeroit d'un grand mérite à la Cour. Ainſi la ſeule

conſolation des Priſonniers, fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou quatriéme jour de leur priſon avec quelques-uns de leurs amis.

Le Sieur de Montreuil Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui conduiſoit ce commerce, ſi adroitement, & par des inventions ſi ſubtiles, que le Sieur de Bar étoit ſouvent lui même l'inſtrument dont il ſe ſervoit pour faire tenir des lettres aux Princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux qui ſe fermoient à viſſe, qu'on mêloit avec ceux qu'on envoioit de tems en tems aux priſonniers pour jouer, & que l'on confioit au Sieur de Bar pour les leur remettre lui-même entre les mains. On ſe ſervoit auſſi quelquefois du miniſtere des Officiers de la bouche, & même d'un valet du Sieur de Bar, ſans pluſieurs autres fineſſes, dont les priſonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites refuſes ne pouvoient pas leur donner de grandes conſolations, puiſqu'on ne leur apprenoit que d'aſſez mauvaiſes nouvelles ; car quoique leurs amis ſe donnaſſent bien des mouvemens au dedans & au dehors du Roiaume, le Cardinal fut ſi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques,

ſouvent par le moien des Frondeurs ; c'eſt pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec une grande attention, diſant par tout qu'il étoit fort aiſe d'être devenu Frondeur : mais ſes proſperitez lui aiant enflé le cœur, il les negligea dans la ſuite, & les força de prendre des meſures qui furent ſuivies de la liberté des Princes, & d'une ligue preſque génerale contre lui.

La premiere démarche que ce Miniſtre fit contre les Princes, fut d'envoier au Parlement une déclaration aſſez mal digerée, contenant les raiſons de leur empriſonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ſes deſirs, ſi les réponſes qui furent faites par les Partiſans des Princes n'avoient été encore plus mauvaiſes. Enſuite il mena le Roi & la Reine en Normandie, pour en chaſſer Madame de longueville, qui fut obligée de ſe retirer à Dieppe (1),

(1) Elle alla d'abord à Rouen, où elle fut mal reçûe, contre ſon attente. Elle courut un tres-grand danger à Dieppe ; car les Dieppois craignant de perdre leurs privileges, voulurent la faire jetter dans la mer par leurs Matelots ; Elle ſe ſauva déguiſée en païſanne. Sa Belle-fille qui l'avoit d'abord accompagnée, laſſe de ces courſes, étoit retournée à Paris. C'étoit Marie d'Orleans, fille du

& de-là en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenay. Le Duc de Richelieu abandonna auſſi le Havre ; & le Roi demeura le maître de toute la Province & des Places que le Duc de Longueville y avoit. La même choſe arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bientôt ſoûmis après la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princeſſe la Douairiere aiant préſenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de ſolliciter l'élargiſſement de Meſſieurs ſes Enfans, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour Elle. Le Premier Preſident qui étoit des amis de M. le Prince, aiant fait ſous-main & ſans trop ſe déclarer, tout ſon poſſible pour en favoriſer le ſuccès : mais M. le Duc d'Orleans, avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent rejetter la Requête, & toutes les ſollicitations de cette Princeſſe

premier lit de Henri d'Orleans Duc de Longueville, & de Louiſe de Bourbon, fille aînée de Charles Comte de Soiſſons. Elle épouſa enſuite Henri de Savoye Duc de Nemours, & mourut en 1707.

ceſſe demeurérent inutiles, auſſibien que les ſoûmiſſions indignes d'Elle & de ſes Enfans, qu'elle fit au Coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaiſſant juſqu'à embraſſer ſes genoux. Baſſeſſe qu'il eſt bien difficile de pardonner à une mere de ce rang, quelque deſolée qu'elle puiſſe être.

Quelque tems après le Cardinal étant revenu à Paris, réſolut tout d'un coup d'aller à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & M. le Duc d'Enguien avoient été reçûs avec les Ducs de Bouillon (1) & de la Rochefoucault, & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt, portant qu'il ſeroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conſeilloient point ce voiage, parce qu'il y faloit mener beaucoup de Troupes, & laiſſer les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils lui remontroient, Que pendant l'abſence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuſes dans le Parlement & dans la Ville de Paris. Qu'on pouvoit remedier au déſordre de Bordeaux, en y envoiant un

(1) Frederic-Maurice de la Tour, mort en 1652.

habile Géneral avec des Torupes. Qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires, & le cœur de l'Etat, où il faloit néceſſairement s'arrêter. Mais ce Miniſtre paſſa par deſſus toutes ces conſidérations ; & comme les Eſpagnols venoient de lever le Siege de Guiſe avec quelque perte, il crut qu'ils ne ſeroient pas ſitôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'aſſûrer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de réſiſtance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roi & la Reine, laiſſant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant General de la Couronne, avec le Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le ſecret & la confiance du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent auſſi de demeurer fidelement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opoſer aux cabales que les Partiſans des Princes pourroient faire dans la Ville, dans le Parlement, & même auprès de M. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident depuis la diſgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chaſſé un peu aprés la priſon des Princes.

Le cardinal ſe repoſa ſur Madame de Chevreuſe du ſoin de ménager les Frondeurs, & ſur le Garde des Sceaux de Châteauneuf, par le moien de Madame de Rhodes ſon amie, qui alloit tous les ſoirs à l'Hôtel de Chevreuſe, où ces Meſſieurs ne manquoient jamais de ſe rencontrer : mais comme le Garde-des-Sceaux étoit vieux, & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intereſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les Frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choſes en leur faveur par le moien du Garde-des- Sceaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du Cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même trop attaché.

Ces précautions n'empêchérent donc pas les inconveniens qui avoient été prédits au C. Mazarin. Le ſiege de Bordeaux qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Eſpagnols d'entrer en Champagne, où ils ſe rendirent maîtres de la Cappelle, de Rhetel, & de Châteauporcien ; & les amis des Princes trouvérent le moien de faire déliberer pluſieurs fois le Parlement ſur ce qui ſe paſſoit à Bordeaux d'où il étoit venu deux Députez avec des Lettres.

Ces deux incidents commencérent à faire changer la face des affaires. Le voiſinage des Eſpagnols qui pouvoient aiſément venir de Rethel à Vincennes, obligea la Cour de penſer à en tirer les Princes pour les transferer ailleurs: mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit propoſer le Havre: mais les Agens des Princes s'y oppoſérent de toutes leurs forces; & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît ſi abſolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Baſtille, dont ils étoient à peu près les maîtres; & ce fut le ſentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort: mais le Sieur le Tellier s'y oppoſa fortement, faiſant agir tous les Partiſans de la Cour auprès de S. A.R. pour l'en détourner, & l'engager à conſentir au Havre. Le Marquis de Laigue conſulté par M. le Duc d'Orleans, ne lui conſeilla pas de les mettre à la Baſtille: mais il n'approuva pas auſſi la Citadelle du Havre, où S. A.R. n'avoit aucun pouvoir. Ainſi M. le Duc d'Orleans après pluſieurs déliberations ſe réſolut de lui-même de faire transferer les Princes à Marcouſſy, dont perſonne n'avoit parlé.

Cette tranſlation déplût fort à la Cour ; & le Cardinal en aiant été informé, commença à ſe plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu ſe rendre le maître des Princes, ſous le nom de S. A. R. Il trouva auſſi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eût envoié le Marquis de Verderonne, & le C. d'Avaux à l'Archiduc, ſur de nouvelles propoſitions de paix faites par ce Prince, diſant que cela ne venoit que du Coadjuteur, qui avoit voulu faire la Paix ſans lui. Il eſt vrai que cette négociation fut pouſſée un peu trop avant, l'Archiduc aiant envoié Dom Gabriel de Tolede à Paris : mais on découvrit bientôt que la conduite des Eſpagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'Archiduc fit d'envoier des paſſeports au Nonce du Pape, & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui avoient été nommez pour médiateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité juſqu'à Nanteuil.

Le C. Mazarin ſe tint auſſi offenſé d'une députation du Parlement à la Cour, ménagée par S.A.R. ſous prétexte d'informer le Roi des propoſitions des Députez de Bordeaux : mais en effet pour tâcher de terminer la choſe par

un accommodement, s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit ſuſcité cette affaire, pour lui ôter l'honneur de réduire Bordeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le Cardinal faiſoit publiquement, refroidirent les eſprits ; & le Coadjuteur irrité, commença dès-lors d'écouter le Sieur Arnauld Géneral des Carabins, amis des Princes, & le ſien, qui venoit le voir la nuit dans un grand ſecret. Il cacha cependant ſon reſſentiment, quoiqu'il vît bien que ce Miniſtre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand, & qu'il ſeroit bientôt obligé à ſe détacher de ſes interêts ; les amis des Princes aiant mis leurs affaires ſur un pied qui mettoit les Frondeurs hors d'état de leur réſiſter, ſans perdre leur credit dans le Parlement & parmi le peuple.

En effet, les déliberations du Parlement alloient ſi avant ſur les affaires de Bordeaux, qu'on n'y parloit pas ſeulement de faire des remontrances pour la liberté des Princes, mais auſſi de l'éloignement du Cardinal ; ſur quoi le Coadjuteur & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambigue, ſe faiſoient un fort grand préjúdice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des Princes eurent auſſi le ſoin de diſtribuer de l'argent à pluſieurs Avanturiers, qui ſe mêlant dans la Salle du Palais, & déclamant hautement contre le Cardinal, engageoient une infinité de gens à crier à tout moment : *Vive le Roi*; *Vivent les Princes*; *Point de Mazarin*. Ce qui cauſoit un tel bruit & une ſi grande confuſion, que S. A R. fut obligée plus d'une fois de rentrer dans la Grand'Chambre, ſes Gardes ne pouvant lui ménager le paſſage, quoiqu'aſſiſtez du Duc de Beaufort qui ſe mit à leur tête, & qui fut repouſſé auſſibien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut auſſi attaqué un jour par un Gentilhomme le poignard à la main, qu'il ſe vantoit de lui avoir arraché des mains. Cependant il n'a jamais voulu le nommer à perſonne, quoiqu'il aſſurât l'avoir bien reconnu : mais il n'y a guéres d'apparence qu'une action de cette nature ſe fût paſſée dans la Grand'Sale du Palais, ſans que perſonne la vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement ſavent bien qu'il étoit incapable de garder un ſecret de cette eſpece, auſſibien que ſes bonnes fortunes avec les Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs demeurerent fermes,& empêchérent qu'il ne fût rien ordonné contre le Cardinal, ou pour la liberté des Princes ; & toutes les déliberations du Parlement ſur les affaires de Bordeaux, ſe terminérent à un ſecond envoi de Députez, par l'entremiſe deſquels le Traité fut enfin ſigné, portant la révocation du Duc d'Epernon,Gouverneur de la Province ; une Amniſtie génerale pour la Ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes ; particulierement pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permiſſion à Madame la Princeſſe de ſe retirer avec M. ſon fils à Montrond, ou en quelqu'une de ſes Maiſons d'Anjou.

La Paix de Bordeaux étant faite, les Déliberations du Parlement ceſſérent auſſi : mais les Partiſans des Princes ne diſcontinuérent pas pour cela leurs intrigues pour ſe rendre les peuples favorables. Ils s'aviſérent entr'autres choſes d'expoſer un matin le portrait du Cardinal à mi-corps, en habit rouge, attaché à un poteau avec une corde qui paſſoit à l'endroit du cou,comme s'il eût été pendu, avec un écriteau portant differens crimes, pour

lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix du Trahoir, & au bout du Pont-Neuf, vis-à-vis la rue Dauphine ; & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un Exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des Gentilshommes de M. de Beaufort nommé Saint-Eglan, lequel allant querir ce Prince à l'Hôtel de Montbazon fut tué dans son carosse dans la rue Saint-Honoré sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens. Quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol ; plusieurs l'imputérent aux amis de M. le Prince : mais l'opinion la plus génerale, appuyée par les Emissaires des Princes, fut que le Cardinal avoit fait faire le coup : mais que ses gens s'étoient mépris, aiant cru que c'étoit le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité ; ceux des assassins qui furent executez, aiant dit simplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit sauvé, & qui avoit

ſervi dans un des Regimens de M. le Prince (1).

Le corps d'un de ces miſerables aiant été abandonné aux Chirurgiens, on lui trouva toutes les parties tranſpoſées, le cœur & la ratte au côte droit & le foye au côté gauche; ce qui fut remarqué comme une choſe fort extraordinaire, quoiqu'elle ne ſoit pas ſans exemple, puiſque dans le même tems à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un Chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, les confidens des Princes ſollicitoient puiſſamment le Coadjuteur, ſans lequel ils voioient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du Duc d'Orleans. Ils ſavoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du Cardinal; & il s'en étoit ouvert à Madame de Chevreuſe, en lui faiſant connoître en même tems les offres qui lui étoient

(1) Pluſieurs diſoient que cet aſſaſſinat étoit une Joliade renforcée; & que la feinte bleſſure du ſieur Joly, que l'on avoit déja ſuppoſée avant la priſon des Princes, pour échauffer le peuple, n'aiant pas eu le ſuccès qu'on deſiroit, on avoit voulu cette fois ſacrifier un homme tout de bon, pour voir ſi cela réuſſiroit mieux.

faites de la part des Princes. Cette dame lui repréſenta qu'il ne devoit pas ſe ſéparer ſi legerement de la Cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les interêts de M. le Prince, dont la fidélité devoit lui être ſuſpecte après les expériences du paſſé. Qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus exprès par les Emiſſaires des Princes,& qui quand ils ſeroient vrais, n'étoient pas aſſez importans pour le porter aux extremitez,& qu'enfin avant que de ſe déterminer,il falloit voir ſi la Cour lui refuſeroit la nomination au Cardinalat, qu'Elle lui avoit fait eſperer; & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ſes bonnes ou mauvaiſes intentions à ſon égard.

Le Coadjuteur ſe fit prier,diſant qu'il ne vouloit rien demander au Cardinal : mais Madame de Chevreuſe qui ſavoit combien il deſiroit la choſe, ne laiſſa pas d'en parler au Sr le Tellier, le priant d'en écrire inceſſamment au C. Mazarin, & de lui faire bien ſentir qu'il lui étoit de la derniere importance de retenir le Coadjuteur dans ſes interêts à quelque prix que ce fût ; & le Sr le Tellier aiant refuſé de

ſe charger de cette propoſition, qu'il ſavoit bien ne devoir pas être agreable, elle en écrivit elle même au Cardinal, qui lui répondit en termes généraux qui ne ſignifioient rien dans ſon langage, mais qui ne laiſſoient pas de lui donner quelque lieu d'eſperance.

Le Coadjuteur ſur cette réponſe, ſe retint pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échapées au Cardinal contre lui & contre ſes amis, dont Madame de Chevreuſe aiant été informée, elle commença auſſi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le Sieur de Laigue ſon ami étoit mêlé dans ces diſcours. Le Cardinal aiant dit *que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur, pour ſe pouvoir fier en lui.* C'eſt pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce Miniſtre ſur l'affaire du Chapeau. Ce que n'aiant pu obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque choſe de ſa froideur à ſon égard; ſurquoi le Cardinal aiant fait reflexion, il envoia chez elle le lendemain matin; &

aiant ſçu qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empreſſement le Marquis de Laigue, auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte que le Coadjuteur ne le traverſât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transferer les Princes au Havre-de-Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la Reine entretint M. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon de Princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre; à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelques jours avec aſſez de fermeté; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la Reine; & le Cardinal craignant qu'il ne retractât ſon conſentement fit expedier les ordres ſur le champ par le Sieur le Tellier, auquel il dit en même tems de s'abſenter, ou de ſe cacher, ſi bien qu'on ne le pût trouver, au cas que S. A. R. l'envoiât chercher, pour lui défendre de paſſer outre à l'execution des ordres; ce qui ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette tranſlation fut fort ſenſible aux amis des Princes, qui étoient ſur le point d'executer un deſſein concerté

depuis longtems pour les ſauver. Dans cette vûe ils avoient gagné quatre Gardes des ſept qui étoient dans l'appartement des Princes, qui devoient ſe rendre maîtres des trois autres, & les poignarder en cas de reſiſtance. Ils s'étoient auſſi aſſurez de quelques-uns des Officiers & Soldats qui veilloient à la garde des dehors ſur la terraſſe du Château de Marcouſſy ; au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bâteau de cuir, dans lequel les Princes devoient paſſer le foſſé pour aller joindre à 20. pas de là le Duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne eſcorte en lieu de ſûreté.

Ainſi le Comte d'Harcourt, qui voulut bien ſe charger de la conduite des Princes, s'acquitta de cette commiſſion ſans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gés, qui trouvérent cette action indigne de lui, & de la réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Ce qui donna lui à cette Chanſon (1)

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Hiſtoire ;

(1) M. le prince fit cette chanſon dans ſon caroſſe pendant qu'on le transferoit

Ce grand Comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire,
Qui ſecourut Cazal & qui reprit Turin,
Eſt maintenant, eſt maintenant,
Recors de Iules-Mazarin.

Peu de tems après, la Cour étant revenue à Paris, Madame de Chevreuſe ne manqua pas de preſſer le Cardinal ſur le Chapeau promis au Coadjuteur : mais ce Miniſtre ſe voiant maître des Princes, & dans Paris, où il croioit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refuſa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigue à Fontainebleau.

Le Coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en uſeroit de la ſorte ; & Madame de Chevreuſe commençoit à s'en douter, mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on en auroit eu beaucoup à l'en détacher ; & l'on n'en ſeroit pas venu à bout, ſi l'on ne s'étoit aviſé de lui propoſer le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe avec M. le Prince de Conti.

Cette affaire avoit été déja ménagée

par Mademoiſelle de Rhodes, avec la Princeſſe Palatine qui avoit toute la confiance des Princes. Le Coadjuteur & Mademoiſelle de Chevreuſe la deſiroient ſur toutes choſes. Il n'en étoit pas de même de Madame de Chevreuſe, qui en reçût d'abord la propoſition avec aſſez d'indifference, parceque le Marquis de Laigue s'y oppoſoit directement, ne pouvant ſe réſoudre, non-plus que le Marquis de Noirmoutier, à trahir le C. Mazarin, dont ils avoient ſujet d'être contens, & qui leur avoit tenu parole ſur tout ce qui leur avoit été promis. D'ailleurs ces deux Meſſieurs avoient des raiſons perſonnelles pour ne ſe pas raccommoder avec M. le Prince, dont ils apprehendoient la vengeance & la legereté Ils diſoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & preſque rien du côté du Cardinal, qui ne s'empreſſeroit peut être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient deſirer de lui, mais qui ſeroit toujours obligé de garder de certaines meſures avec eux, & qu'enfin le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe n'étoit pas une aſſûrance ſuffiſante pour eux, quand M. le Prince leur tiendroit parole ſur ce chef; ce

qu'il pourroit bien ne pas faire, s'il se voioit une fois en liberté.

A la vérité ces raisons étoient plausibles, & bien capables de faire impression sur les esprits des Frondeurs: mais la négociation du mariage fut si secrette, qu'il n'y eut que le Sieur de Caumartin qui en sçût quelque chose, en qualité d'ami de Madame de Rhodes, & de confident du Coadjuteur & de Madame de Chévreuse, dont il étoit fort consideré, parceque tout jeune qu'il étoit, il avoit un esprit pénétrant, souple & délicat, avec une grande connoissance des affaires du Parlement. Ce qui faisoit que lorsque le Coadjuteur avoit à parler dans la Compagnie, c'étoit Caumartin ou Joly qui dressoient le projet de son discours, & souvent l'un & l'autre ensemble.

Enfin malgré les contradictions, Mademoiselle de Chevreuse, Madame de Rhodes, le Coadjuteur, & Caumartin, firent si bien auprès de Madame de Chevreuse & du Marquis de Laigue, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage & pour le traité avec les Princes, dont le Coadjuteur fut chargé; pendant que Madame de Chevreuse tâcheroit de persuader le

Duc d'Oleans : cela ne fut pas aiſé. Ce n'eſt pas que S. A. R. ne convînt aiſément qu'il étoit bon de diminuer un peu la trop grande autorité du Cardinal. Qu'il ne ſeroit plus tems d'y penſer, ſi l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi qui approchoit fort; & qu'enfin l'unique moien de le réduire, étoit de ſe réunir avec les Princes. Le Comte de Bethune en qui le Duc d'Orleans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire ſentir cette néceſſité ; mais il apprehendoit toûjours les ſuites de cette réunion, & que M. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains, ſur la propoſition qui fut faite du mariage de Mademoiſelle d'Orleans avec M. le Duc d'Anguien.

Il ne reſtoit donc plus qu'à écrire; mais comme il y avoit eu des avis differens parmi les Frondeurs, il y en eut auſſi entre les amis des Princes, dont quelques-uns étant entrez en négociation avec le Cardinal, qui leur faiſoit eſperer dans peu la liberté des Princes, ſoûtenoient qu'il faloit tout attendre de ce côté-là. Les autres diſoient que toutes les paroles qu'il donnoit, n'étoient que pour amuſer leurs

amis, & qu'il ne faloit rien ſe promettre de lui que par force & en ſe rendant ſupérieurs : ce qui ne ſe pouvoit que par l'union avec les Frondeurs. Mais ce qui les diviſoit davantage, étoit un article que ces Meſſieurs vouloient inſerer dans le traité, pour engager les Princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du Cardinal ; à quoi pluſieurs d'entre eux ne pouvoient conſentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurez des Frondeurs

Cependant comme M. le Prince remit cette négociation entre les mains de Madame la Princeſſe Palatine, du Preſident Viole & de Croiſſy, qui n'avoient aucunes raiſons de ménager le Cardinal, ils ne s'arrêtérent point à ces conſiderations, & ils entrérent en conference avec le Coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, ſouvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être ſi ſecret, qu'il n'en revint quelque choſe à la connoiſſance du Cardinel : mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonſtanciez, & qu'il négocioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit

pas beaucoup en peine, s'imaginant être audeſſus de toutes choſes, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bordeaux.

Comme il ne lui reſtoit rien à ſoûmettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il réſolut d'aller lui-même en ces quartiers-là; & il y fut ſi heureux, que nonſeulement il reprit Rhetel; mais que l'armée du Roi commandée par le Maréchal du Pleſſis défit celle du Vicomte de Turenne près de Sommepuy; après quoi il revint à Paris triomphant, ne croiant pas que rien pût, ni osât lui réſiſter après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne penſoit; car le traité des Princes aiant été ſigné peu de jours après, Madame la Princeſſe (1) préſenta une Requête au Parlement, avec une Lettre des Princes, qui engagérent la Compagnie dans des Déliberations que le Cardinal ne put empêcher avec tous ſes artifices; & il fut arrêté que tres-humbles remontrances ſeroient faites au Roi & à la Reine, & que M. le Duc d'Orleans ſeroit prié d'emploier ſon

(1) La jeune; car la Douairiere étoit morte.

autorité pour la liberté des Princes.

Son A. R. n'étoit point entrée dans ces déliberations, quoique dès-lors il témoignât publiquement desirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût déclaré assez hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément: mais comme son traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant que d'avoir pris ses sûretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout par deux traitez qu'il fit avec Madame la Princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de M. le Prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de Madame de Longueville d'agréer pour les Princes tout ce dont on seroit convenu avec leurs Agens. Dans le premier Traité qui regardoit S. A. R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince, & plusieurs autres conditions, d'un attachement & d'une union tres étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le reste du Parti, dont la plûpart ne savoit pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse

avec M. le Prince de Conti, & on s'engageoit à une intelligence réciproque contre le C. Mazarin, dans les termes les plus forts & les plus preſſants. Il y avoit auſſi un article pour aſſurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, M. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur cette Charge. Ce dernier Traité fut ſigné par le Coadjuteur, & par le Duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, & auquel on prit ſoin de cacher l'article du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, dans l'apprehenſion que Madame de Montbazon ne rompît l'affaire, à cauſe de ſa jalouſie contre Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe. Le Coadjuteur qui ſe chargea exprès de la lecture du Traité, aiant paſſé adroitement cette clauſe, ſans que le Duc de Beaufort s'en apperçût. On a prétendu auſſi que pour faciliter la ſignature, on avoit promis au nom des Princes une ſomme conſiderable à Madame de Montbazon.

Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus queſtion que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns propoſérent de ſe rendre maîtres de la perſon-

ne du Cardinal, & de le faire mettre à la Baſtille ; le Coadjuteur aiant offert le miniſtere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit; & la choſe fut pouſſée ſi loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ſes amis de ſe tenir prêts, & que l'affaire ſeroit executée à un ſouper que le Sr Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal : mais S. A. R. n'aiant pu s'y réſoudre, on prit le parti de preſſer la réponſe de la Cour aux remontrances du Parlement, qui avoit toûjours été differée ſous differens prétextes, & par les manéges du Premier Preſident, qui ne pouvoit ſouffrir (quoiqu'ami des Princes,) que les Frondeurs euſſent la gloire de leur rendre la liberté : mais enfin il ne fut plus poſſible ni à la Cour ni à lui de réſiſter aux empreſſemens & aux vives inſtances de la Compagnie ; il falut ceder, & répondre : d'autant plus que pluſieurs Conſeillers du Parlement commençoient à mêler le Cardinal dans leurs avis, & à prendre des concloſions contre lui.

La Reine déclara donc enfin pour réponſe aux remontrances, que S. M. conſentoit à la liberté des Princes ; mais

qu'il étoit juſte auparavant que Madame de Longueville, & le Vicomte de Turenne, qui étoient en poſſeſſion de la Ville de Stenay, remiſſent cette Place entre les mains de S. M. & rentraſſent dans l'obéïſſance; après quoi le Roi donneroit les ordres neceſſaires pour l'élargiſſement des Princes.

Cette réponſe fut regardée comme un artifice du Cardinal, qui vouloit gagner du tems, ou éluder les fins de la Requête par une propoſition captieuſe dont l'execution auroit fait certainement languir les affaires des Princes, & peut-être entierement ruinées. Auſſi ſa lecture fut ſuivie auſſi-tôt d'un cri des Enquêtes, diſant qu'il faloit déliberer; à quoi le Premier Preſident ne put s'opoſer, après que le Coadjuteur eût déclaré que S. A. R. jugeoit la liberté des Princes neceſſaire au bien du Royaume.

La Déliberation fut longue, & les avis fort partagez, les Frondeurs concluant toûjours à l'éloignement du Cardinal; & les amis des Princes ne pouvant y conſentir. Sur quoi quelques-uns aiant propoſé d'inviter M. le Duc d'Orleans à venir prendre ſa place au Parlement, tout le monde ſe rangea de

de cet avis; & on envoia prier S. A. R. de donner cette ſatisfaction à la Compagnie. Ce Prince s'en excuſa pendant quelques jours ; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus ſur ce ſujet dans le Conſeil, où il avoit oſé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromvvel. Ce que ce Miniſtre avoit dit pour rendre le Parti odieux, produiſit un effet tout contraire ; juſques-là que Son A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conſeil, tant que le Cardinal y ſeroit.

Dans ces ſentimens, il ſe réſolut d'aller au Parlement, quoique la Reine fît tous ſes efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Louvre, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un ſeul Ecuyer, & ſans gardes, pour lui marquer la confiance qu'Elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gendarmes & aux Chevauxlegers de monter à cheval : mais tout cela ne produiſit rien ; c'eſt pourquoi le Cardinal voiant qu'il n'y

avoit plus rien à eſperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Maréchal de Grammont, ami de M. le Prince au Havre, pour traiter avec lui des conditions de ſa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs néceſſaires pour conclure.

Cependant M. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, la Cour voulant empêcher la déliberation, envoïa le Marquis de Rhodes, Grand-Maître des Céremonies, avec une Lettre-de-Cachet, portant ordre à toute la Compagnie, de ſe trouver à neuf heures au Palais-Roïal, pour y apprendre les volontez de S. M. A quoi le Premier Preſident répondit qu'il falloit obéir: mais pluſieurs Conſeillers des Enquêtes s'y oppoſérent, diſant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoioit à tous momens; & que puiſque S. A. R. étoit préſente, il faloit déliberer: ce qui alloit paſſer malgré le Premier Preſident, ſi M. le Duc d'Orleans n'avoit propoſé d'envoier ſur l'heure des Députez au Palais-Roïal pour ſavoir la volonté de la Reine; & que cependant la Compagnie demeureroit aſſemblée pour déliberer inceſſamment après

le retour des Députez ; ce qui fut executé ſur le champ par le Premier Preſident, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant leſquelles S.A. R. demeura dans la Grand'Chambre. Au retour, le Premier Preſident avec une affectation aſſez groſſiere, pour mieux faire ſentir la majeſté de la Cour, dit que le grand nombre de caroſſes, & la foule des Courtiſans leur avoit rendu l'accès du Palais-Roïal, & l'entrée du Cabinet fort difficile ; mais qu'enfin aiant été introduits en la préſence du Roi, de la Reine, du Duc d'Anjou, du Cardinal, & de pluſieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Sceaux leur avoit fait ce diſcours.

„ MESSIEURS, La Reine vous a „mandé pour vous dire, que depuis „deux jours M. le Coadjuteur, pour „émouvoir les eſprits, va publiant par „tout que le C. MAZARIN a tenu des diſ„cours deſavantageux de vôtre Corps. „Elle a voulu vous aſſurer que cela „eſt faux, & vous informer en même „tems de ce qui ſe paſſa mercredi dans „le Conſeil, où ſur le ſujet des affaires „M. le Cardinal dit, qu'il voioit bien „qu'on n'en vouloit pas ſeulement à

„ lui, mais à l'Autorité Roïale; & qu'a-
„ près s'être défait de lui, on en vien-
„ droit à la perſonne de Monſieur, &
„ enſuite à celle de la Reine & que M.
„ le Coadjuteur étoit Auteur de tous
„ ces déſordres ; & que S. A. R. avoit
„ répondu qu'on n'en vouloit qu'au
„ Miniſtre & à ſa mauvaiſe conduite.
„ Qu'après le Conſeil il ſe plaignit à la
„ Reine du diſcours du Cardinal ; &
„ que le lendemain il lui manda par
„ le Maréchal de Villeroi, & le Sr. le
„ Tellier, qu'il n'aſſiſteroit plus au Con-
„ ſeil, tant que le Cardinal s'y trouve-
„ roit ; ce qui eſt d'autant plus fâcheux
„ à la Reine, qu'Elle a toûjours traité
„ avec S. A. R. en pleine confiance,
„ ſans lui rien celer des Déliberations
„ les plus ſecrettes ; & qu'Elle ne peut
„ attribuer ſon éloignement qu'aux con-
„ ſeils de M. le Coadjuteur. Que quant
„ à la liberté des Princes, Elle la deſire
„ plus que lui, qui doit l'apprehender;
„ & qu'enfin Elle conjure S. A. R. de
„ vouloir bien rentrer dans le Conſeil,
„ s'aſſûrant que toutes choſes ſe rac-
„ commoderont par ſa préſence. "

Après quoi le Premier Preſident dit,
„ Que la Reine avoit pris la parole, &
„ les avoit chargez de dire à S. A. R.

„Qu'Elle ne pouvoit assez exprimer le „déplaisir qu'Elle ressentoit de son éloig- „nement, & qu'Elle le conjuroit de re- „tourner au Palais-Roial, pour y or- „donner de toutes choses comme S. „M. Qu'Elle les avoit ensuite assûrez „que le Roi ne sortiroit point de Paris. „Que s'il en étoit dehors il y revien- „droit ; & qu'enfin pour la liberté des „Princes, Elle la promettoit pure & „simple, sans aucune condition ; & „qu'au retour du Maréchal de Gram- „mont, on verroit qui l'avoit plus de- „sirée d'Elle ou du Coadjuteur, aux „conseils duquel Elle prioit S. A. R. „de ne se pas laisser surprendre.

Ensuite le Comte de Brienne Secretaire d'Etat laissa au Parlement un Ecrit conforme au recit du Premier Président, & dit à M. le Duc d'Orleans de la part de la Reine, qu'Elle le prioit d'aller au Palais-Roïal, où Elle souhaitoit de conferer avec lui sur l'état présent des affaires. A quoi S. A. R. répondit, que le rapport du Premier Président étoit de la derniere conséquence, il faloit auparavant voir ce qu'il y avoit à faire. Le Premier Président reprit aussi-tôt la parole, pour dire à M. le Duc d'Orleans, qu'il ne devoit pas refuser cette

ſatisfaction à la Reine. Que ſon refus mettroit la confuſion & le deſordre dans l'Etat. Qu'on pourroit tout accommoder dans une conférence, ſinon que le Parlement feroit tout ce que S.A.R.pourroit deſirer. Qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France.En cet endroit, le Premier Preſident qui avoit prononcé ſon diſcours avec force & vehemence, parut comme un homme ſaiſi de douleur; les larmes aux yeux, & comme aiant peine à trouver ce qu'il vouloit dire; & finit par ces mots: *Monſieur, ne perdez pas le Roiaume, vous avez toûjours aimé le Roi.*

Ce diſcours émut tellement toute la Compagnie, qu'il y eut un ſilence général qui n'y avoit jamais été, perſonne n'oſant prendre la parole dans une conjoncture ſi délicate. M. le Duc d'Orleans répondit ſeulement en peu de mots, qu'il ne refuſoit pas de rendre viſite à la Reine, ſi la Compagnie le lui conſeilloit, malgré les ſujets de crainte qu'il avoit: mais il dit cela d'un air & d'un ton ſi peu aſſuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Aſſemblée. Ainſi le Premier Preſident reprenant la parole pour preſſer S. A. R.

d'aller chez la Reine, peut être en ſeroit-il venu à bout, ſi le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour lui demander où étoit la ſûreté de Monſieur; encore cela ne fit pas un grand effet, le Premier Preſident aiant répondu: „ Ah! Monſieur, elle eſt toute entiere, „ le Parlement s'y obligera. Enfin le „ Coadjuteur, qui juſques-là n'avoit „ rien dit, prit la parole d'un air déciſif, & dit, Meſſieurs, S. A. R. vous „ a déja déclaré qu'Elle s'en rapportoit „ à l'avis de la Compagnie; l'avis de „ la Compagnie n'eſt pas celui de deux „ ou trois perſonnes; il faut déliberer.

A ces mots tout le monde reprit courage; & il s'éleva un ſi grand bruit & ſi continuel de voix, qui diſoient qu'il faloit déliberer, qu'à la fin le Premier Preſident fut obligé de ceder. M. le Duc d'Orleans (1) reprit auſſi ſes eſprits; & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ſes excuſes à la Reine, il fit le diſcours ſuivant:

(1) Ce Prince avoit une éloquence naturelle; & l'on n'auroit rien eu à deſirer en lui, ſi ſa fermeté y eût répondu. On fit ce Quatrain ſur lui & le Duc de Beaufort.

Beaufort brille dans les combats,
Et Gaſton dans une harangue.
Ah! que Beaufort n'a-t-il ſa langue:
Ah! que Gaſton n'a-t-il ſon bras.

„ (1) MESSIEURS, Par ce que „ vous venez d'entendre, il ſemble que „ la Reine me veut charger d'un chan- „ gement notable en ma conduite, qui „ me pourroit être reproché ſi je né- „ gligeois de le juſtifier à la Compag- „ nie. Pour le faire, je ſuis obligé de „ reprendre la choſe de plus haut, & „ de remonter au Conſeil qui ſe tint il „ y a 18. mois à Compiegne ſur les „ troupes de la Guyenne, où je dis que „ pour les appaiſer, je ne voiois point „ de meilleure voie que de rappeller le „ Duc d'Epernon. Le C. Mazarin me „ témoigna n'être pas content que j'euſ- „ ſe ouvert cet avis; il m'en fit parler „ par la Reine; & dans un autre Con- „ ſeil qui ſe tint à Paris pour la même „ affaire, aiant vû que je perſiſtois dans „ mon ſentiment, il le combatit, & le „ fit paſſer pour fort extraordinaire. Je „ me tûs par reſpect pour S. M. Depuis „ il fut queſtion de la priſon des Prin- „ ces, qu'on me repréſenta comme ab- „ ſolument neceſſaire, & ſur laquelle „ on ne me donna pas le peu de tems

(1) Toute cette narration eſt fort belle, quoiqu'elle n'eût point été préparée. Il y regne beaucoup de netteté, de préciſion, & de nobleſſe.

„ que j'avois demandé pour me réſou-
„ dre. Au retour des voiages de Nor-
„ mandie & de Bourgogne, on propo-
„ ſa celui de Bordeaux. Je m'y oppoſai
„ autant que je pus, remontrant le pé-
„ril où l'on s'expoſoit en abandonnant
„ la frontiere aux entrepriſes des en-
„ nemis; mais mes raiſons ne firent
„ qu'aigrir le Cardinal. Sans s'y arrê-
„ ter, il fit réſoudre le voiage, qu'on
„ pouvoit éviter, en retirant le Duc
„ d'Epernon de cette Province, & y
„ envoiant un nouveau Gouverneur.
„ Quelque tems après j'appris la réſi-
„ ſtance de Bordeaux, l'irruption des
„ Eſpagnols en Champagne, & la priſe
„ du Catelet. Pour remedier à tant de
„ déſordres, je jugeai qu'il étoit à pro-
„ pos de députer quelques-uns de vôtre
„ Corps (1) pour aller aider à pacifier
„ les troubles de Guyenne. Vous ſavez,
„ Meſſieurs, la maniere dont ils furent
„ reçûs. La guerre continua; il fut ré-
„ ſolu d'envoier de nouveaux Députez
„ (2). Le Cardinal m'en ſçût mauvais
„ gré; il ſe plaignit que j'avois empê-
„ ché le ſuccès des armes du Roi, &

(1) M. le Preſident le Bailleul, &c.

(2) Les ſieurs du Coudray, Montpenſier, de l'Artige, & Bitaud.

„ m'en fit écrire en ces termes par la
„ Reine. Quand Madame la Princeſſe
„ ſortit de Bordeaux, il eut une longue
„ conference avec Elle, & avec les Ducs
„ de Bouillon & de la Rochefoucault,
„ ſans m'en donner aucun avis. Enſuite
„ les ennemis pénétrérent plus avant
„ dans le Roiaume. Il vous vint des nou-
„ velles de pluſieurs endroits, que dans
„ 24 heures ils pouvoient ſe rendre au
„ Bois de Vincennes. Pour la ſûreté de
„ Meſſieurs les Princes, je les fis trans-
„ ferer à Marcouſſy; on s'en plaignit à
„ la Cour. Les Eſpagnols s'étant retirez,
„ j'écrivis trois fois à la Reine, pour
„ ſavoir ſi elle ſouhaitoit qu'on les ra-
„ menât au Bois de Vincennes; Elle ne
„ me fit point de réponſe. Le Roi étant
„ de retour à Fontainebleau, je m'y
„ rendis auſſi-tôt: on me propoſa de
„ ſouffrir qu'ils fuſſent conduits au
„ Havre, la Reine m'en fit les dernie-
„ res inſtances; & pour ne pas l'irriter,
„ je fus obligé d'y conſentir. Peu après
„ je mandai M. le Garde-des-Sceaux,
„ & le Sr le Tellier, pour leur dé-
„ clarer que je n'approuvois point cette
„ tranſlation; & que dans une affaire
„ de cette importance, il falloit me
„ vaincre par des raiſons, & non par

„des prieres. M. le Cardinal m'en fit „faire des reproches par la Reine, „& m'en témoigna même quelque „chose. Depuis il a conservé tant d'ai„greur contre moi, que la plus grande „partie des Conseils s'est passée en dis„putes. Il m'a dérobé la connoissance „de plusieurs affaires : il a proposé des „desseins violens contre cette Com„pagnie. Il m'a pressé d'abandonner „mon neveu de Beaufort, & M. le „Coadjuteur. Il a inspiré au Roi des „sentimens de défiance à l'égard de ses „Sujets, & des maximes de dangereu„se consequence. Enfin mercredi der„nier, en parlant de vos Assemblées, „il osa dire qu'il voioit bien qu'on en „vouloit au Roi: qu'on prétendoit com„mencer par lui, comme on avoit fait „en Angleterre par le Viceroi d'Irlan„de ; & qu'après on n'épargneroit ni „moi, ni la Reine, ni le Roi lui-même: „mais que si je voulois le laisser faire, „il viendroit bien à bout des Factieux. „Je lui répondis, que le Parlement de „Paris n'étoit pas comme celui de Lon„dres ; que vous étiez tous gens de „bien, bons Sujets du Roi ; & que „vous n'en vouliez qu'à la personne „du Ministre, que vous regardiez com-

„ me l'unique cauſe des déſordres. Enfin
„ voiant qu'il continuoit les mêmes
„ diſcours, je dis à la Reine, que je
„ ne pouvois plus le ſouffrir, ni me trou-
„ ver avec un homme qui donnoit de
„ ſi mauvaiſes impreſſions au Roi. Le
„ lendemain je mandai M. le Garde
„ des Sceaux, le Maréchal de Villeroi,
„ & le Sr. le Tellier, pour leur décla-
„ rer que je n'irois plus au Conſeil,
„ ni au Palais-Roial, tant que le Car-
„ dinal y ſeroit. Voilà, Meſſieurs un
„ compte exact de ma conduite, dans
„ laquelle je ne croi pas qu'on puiſſe
„ remarquer aucun interêt particulier.
„ Tout le monde ſait comme j'en ai
„ uſé juſqu'ici, quel reſpect j'ai toû-
„ jours eu pour la Reine. Je ne m'en
„ éloignerai jamais, encore moins du
„ ſervice du Roi, qui m'a toûjours été
„ plus cher que toutes choſes.

Ce diſcours, quoique ſans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majeſté, & d'un air ſi digne de ſa naiſſance, qu'il fut ſuivi d'un applaudiſſement géneral, & d'une répétition continuelle, qu'il faloit déliberer. Cependant le Premier Preſident, & le Preſident le Coigneux, ne laiſſérent pas d'inſiſter encore ſur

une conference de S.A.R. avec la Reine ; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non-plus que les Concluſions de l'Avocat Géneral, qui commença par dire fort gravement, que les éclipſes des corps celeſtes n'arrivoient jamais que par l'interpoſition des corps étrangers. Ce qui fit juger qu'il alloit conclure vigoureuſement contre le Cardinal; mais il tomba tout d'un coup, en priant S. A.R. de conferer avec la Reine. Il voulut auſſi faire la grimace de pleurer comme le Premier Preſident; mais ce jeu fut traité comme il méritoit de badin & de ridicule.

Le Premier Preſident n'en demeura pas là, il revint encore à la charge avec ſes premiers artifices; & dit à M. le Duc „ d'Orleans: Ah! Monſieur, toute la „ Compagnie voit manifeſtement que „ vôtre cœur eſt émû! Au nom de Dieu, „ Monſieur, au nom du Roi & de l'E- „ tat, ne préferez point les voies ex- „ trêmes: vous ferez plus par vos rai- „ ſons ſur la Reine, que toutes vos Aſſemblées „ Mais aiant malheureuſement avancé, qu'il oſoit répondre de la liberté des Princes, qu'ils étoient peut être déja libres; que le Maréchal de Grammont étoit parti exprès pour

cela ; & que la Reine lui avoit commandé d'en assurer la Compagnie. Son „ A. R. lui répondit : „ Monsieur le „ Premier Président, vous en savez „ donc plus que moi ; car tout ce que „ je sai là-dessus, c'est que le Maréchal „ de Grammont est allé seulement „ pour négocier, sans aucun pouvoir „ pour la liberté des Princes.

Ainsi le Premier Président aiant perdu toute espérance, commença de prendre les avis, qui furent, suivant l'usage des grandes Assemblées, entremêlez de beaucoup de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes, pour justifier sa conduite (1) ; mais il fut plus sage qu'on ne pensoit ; & il se contenta de dire :

„ Mesieurs, Pour me défendre „ des calomnies qu'on m'impose, je „ n'ai qu'à répondre, *In difficillimis „ reip. temporibus Urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce „ n'est pas que je ne ressente un dé„ plaisir extrême des mauvaises impres-

(1) Le Coadjuteur forgea sur le champ ce pretendu passage, pour imposer par de grands mots.

„ ſions qu'on a données au Roi & à la
„ Reine contre moi : mais ce qui
„ me conſole, c'eſt d'être calom-
„ nié par un homme dont les gens
„ de-bien mépriſent juſqu'aux louan-
„ ges ; après les témoignages dont
„ M. le Duc d'Orleans a bien voulu
„ m'honorer, je ne dois point chercher
„ de juſtification. C'eſt pourquoi, mon
„ ſentiment eſt que la Reine doit être
„ ſuppliée d'envoier une déclaration
„ d'innocence pour Meſſieurs les Prin-
„ ces, d'éloigner M. le Cardinal Ma-
„ zarin d'auprès de la Perſonne du
„ Roi, & de ſes Conſeils ; & que non
„ ſeulement on doit ſe plaindre des
„ paroles injurieuſes qu'il a dites con-
„ tre l'honneur du Parlement, mais
„ en demander une réparation pu-
„ blique.

Enfin M. le Duc d'Orleans opina, en rejettant quelques avis qui avoient été propoſez, d'informer, de decretter, & de faire le procès au Cardinal ; ce qu'il dit n'être pas à propos pour le préſent : & il conclut que le Roi & la Reine ſeroient tres-humblement ſuppliez d'envoier inceſſamment les ordres néceſſaires pour mettre les Princes en liberté, & enſuite une déclaration de

leur innocence; comme auſſi d'éloigner le Cardinal de la Cour & du Conſeil, & de s'aſſembler le Lundi ſuivant ſur la réponſe.

Cet avis fut ſuivi, l'Aſſemblée aiant duré juſqu'à quatre heures du ſoir, en préſence d'un peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublez qu'il fit de *Vive le Roi; Point de Mazarin.*

Cet Arrêt ſurprit la Cour qui ne s'y attendoit pas, mais elle ne deſeſpera pas d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avoit chargé le Premier Preſident, pour la liberté des Princes n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, Elle réſolut de les déſavouer, dans l'eſpérance que les amis des Princes qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient revenir & changer d'avis, en leur faiſant ſentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les Princes, tant qu'ils toucheroient cette corde. C'eſt pourquoi la Reine envoia le Garde-des-Sceaux, le Maréchal de Villeroy & le Sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'Elle déſavouoit ce que le Premier Preſident avoit avancé touchant la liberté des

Princes; ſur quoi le Conſeil n'avoit rien arrêté depuis la réſolution qui avoit été priſe en ſa préſence, le preſſant toujours de retourner au Palais Roial. A. quoi M. le Duc d'Orleans répondit ſeulement, qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des Princes.

Le Lundi matin, S.A.R. fit rapport à la Compagnie du ſujet de ce meſſage, ce qui excita un étrange murmure contre le Premier Preſident, & même des termes injurieux; de ſorte qu'il demeura dans une confuſion extrême, qui augmenta encore par les queſtions qui lui furent faites ſur les remontrances que la Compagnie avoit ordonnées par le dernier Arrêt: & comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & toutle monde entra dans de tres grandes défiances du procedé de la Cour, d'autant plus que S. A. R. ſe plaignit en même tems des défenſes qne la Reine avoit envoié faire au Prevôt des Marchands, & à tous les Officiers de lui obéir, quoiqu'il fût Lieutenant Géneral de la Couronne. Ainſi le Parlement ordonna dérechef que tres-humbles remontrances ſeroient faites à la Rei-

ne, & que M. le Duc d'Orleans ſeroit remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choſes étant, en cet état, le Cardinal jugea bien qu'il faloit ſe réſoudre à faire de lui-même ce que dans la ſuite il auroit été obligé de faire par force, en ſe retirant ſagement, pour éviter les inſultes fâcheuſes qui auroient pû lui arriver dans un tumulte. Aiant donc communiqué ce deſſein à quelques-uns de ſes confidens, il y en eut qui lui conſeillérent d'emmener avec lui le Roi & la Reine, & de ſe moquer enſuite de toutes les Déliberations du Parlement, en ſe mettant à la tête d'une armée, qui réduiroit les Partiſans des Princes à la néceſſité de venir à lui, pour ſolliciter leur liberté, dont il demeureroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conſeil après la bataille de Rhetel; & s'il l'eût ſuivi dans ce tems-là, il auroit certainement bien embarraſſé ſes ennemis, qui étoient déſunis, & mécontens les uns des autres: mais ce Miniſtre étant enyvré de ſa victoire, & des avantages qu'il avoit remportez en Normandie, en Bourgogne, & en Guyenne, il crut qu'il lui ſeroit aiſé de réduire l'un des partis

en s'attachant à l'autre; après quoi rien ne lui réſiſteroit : ce qui n'arriva pas comme il ſe l'étoit imaginé. Quoi qu'il en ſoit, les affaires aiant changé de face, il ne lui étoit plus ni ſûr ni poſſible de prendre ce parti, ſes ennemis aiant pris des meſures pour l'en empêcher, & aiant fait venir de tous côtez des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faiſoient des rondes continuelles autour du Palais-Roial.

M. le Duc d'Orleans autoriſoit toutes ces précautions, & ſe tenoit lui-même prêt à monter à cheval au premier avis, auſſi bien que les Ducs de Beaufort, de Nemours, &c. avec un fort grand nombre de Gentils hommes, qui avoient obtenu de *S.* A. R. la permiſſion de s'aſſembler.

Le Cardinal bien informé de toutes ces choſes, réſolut donc de ſe retirer ſeul, dans l'eſpérance que ſon éloignement appaiſeroit les eſprits, & donneroit lieu aux négociations. Ainſi ce Miniſtre ſortit de Paris à pied le 6. Février 1651. ſur les onze heures de nuit en habit gris, accompagné ſeulement de ſon Ecuyer & de trois autres perſonnes qui le menérent par la porte de Ri-

chelieu juſqu'au rendez-vous, où ils trouvérent des chevaux tous prêts, ſur leſquels étant montez, ils allérent joindre un gros de 500. Cavaliers, qui le conduiſirent à Saint-Germain.

Cette retraite fut bientôt ſçue dans la Ville; & la Reine en aiant fait informer M. le Duc d'Orleans par le Comte de Briene, ce Prince en apporta auſſitôt la nouvelle au Parlement, où il déclara que cette démarche ne ſuffiſoit pas pour l'engager à entrer en conférence avec la Reine. Ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & juſqu'à ce que la Cour eût mis les Princes en liberté. Cette réſolution de S. A. R. fut appvouvée de tout le monde; & pour la confirmer, le Parlement ordonna que la Reine ſeroit tres-humblement ſuppliée dès le même jour de faire expedier inceſſamment les ordres néceſſaires pour la liberté des Princes, Que leurs Majeſtez ſeroient remerciées de l'loignement du Cardinal Mazarin, & priées de lui commander de ſortir du Roiaume, & d'envoier au Parlement une déclaration pour exclurre à l'avenir des Conſeils da Roi tous Etrangers, même les naturaliſez, & en gé-

neral tous ceux qui auroient prêté ſerment à d'autres Princes que le Roi.

Suivant cet Arrêt, le Premier Preſident ſuivi des autres Députez étant allé au Palais-Roial, la Reine leur dit ſeulement, Qu'Elle ne pouvoit leur donner de réponſe ſans l'avis de ſon Conſeil, dont M. le Duc d'Orleans étoit le Chef; & que s'il n'y vouloit pas aller, Elle ſeroit obligée d'aſſembler les Grands du Roiaume, pour les conſulter ſur l'état préſent des affaires

Conformément à cette réponſe, la Reine envoia les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Eſtrées, de Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroy, du Pleſſis, d'Hocquincourt, de Grancey, avec l'Archevêque d'Ambrun, au Luxembourg, qui dirent à S. A. R. que la Reine leur aiant témoigné qu'Elle deſiroit qu'ils s'aſſemblaſſent au Palais Roial, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'aſſûrant que cette conference accommoderoit toutes choſes, & qu'ils étoient prêts de ſe mettre tous entre les mains de ſes Gardes pour la ſûreté de ſa perſonne; à quoi M. le Duc d'Elbeuf ajoûta

aſſez indiſcretement, *qu'il ſeroit ſa caution*. Sur quoi M. le Duc d'Orleans, qui depuis longtems étoit uiqué contre ce Duc, à cauſe de ſon atachement au Cardinal, contre les obligations qu'il avoit à *S.A.R* & ce qu'il devoit à l'honneur de ſon alliance, lui répondit avec aigreur : „ C'eſt bien à vous, Mazarin „ fieffé, à vous faire ici de fête ; vous „ êtes un bel homme, pour me ſervir „ de caution, vous qui dévriez être „ tous les jours à mon lever. On ſait „ aſſez que ce qui vous a fait chan- „ ger de ſentimens, ce ſont les domai- „ nes & l'argent qu'on vous a donnez: „ ſans la conſideration de ces Meſ- „ ſieurs avec qui vous êtes, je vous „ apprendrois le reſpect que vous me „ devez. Je vous défends ma maiſon, „ & de vous préſenter devant moi. En- „ ſuite S.A.R. répondit à ces Meſſieurs, „ Qu'Elle les remercioit de leurs hon- „ nêterez ; qu'Elle ne pouvoit aller „ au Palais-Roial, juſqu'à ce que les „ Princes fuſſent en liberté, & que ſes „ amis ne pouvoient lui conſeiller au- „ tre choſe pendant que le C. Mazarin „ demeureroit aux portes de Paris, „ d'où il gouvernoit toûjours comme „ s'il étoit au Louvre.

Cette fermeté (1) de M. le Duc d'Orleuns étonna fort la Reine, qui avoit eſperé comme bien d'autres, que la retraite du Cardinal lui ôteroit les prétextes dont il s'étoit ſervi, pour ſe diſpenſer d'aſſiſter au Conſeil. Il eſt même certain que ce fut le premier ſentiment de S. A. R qui fit aſſurer par deux fois la Reine, qu'il iroit au Palais-Roial : mais les amis des Princes lui firent bientôt changer d'avis, ſous prétexte de ſa ſûreté particuliere, & pour ne le pas commettre, diſoient-ils, dans une occaſion où il ne pourroit pas conſerver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec leſquels il avoit traité, ſans refuſer la Reine en face. Ce qui ſeroit bien plus déſobligeant, qu'en faiſant ſes excuſes de loin.

La Reine n'inſiſta donc plus ſur l'Aſſemblée des Grands ; & ſe voiant preſſée de donner une réponſe poſitive aux derniers Arrêts, Elle fit déclarer au Parlement par les Gens du Roi, Que ſi S. A. R. perſiſtoit dans le refus d'aller au Palais-Roial, Elle vouloit

(1) Elle lui étoit principalement inſpirée par le Coadjuteur, qui le gouvernoit plus abſolument que n'avoit jamais fait l'Abbé de la Riviere.

bien pour marquer la ſincerité de ſes intentions, envoier chez lui le Maréchal de Villeroi, le Garde-des-Sceaux, & le Sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargiſſement des Princes; ajoûtant que l'éloignement du C. Mazarin étoit ſans retour.

Ce rapport aiant été fait au Parlement, n'appaiſa pas la chaleur des eſprits; & quoique M. le Duc d'Orleans témoignât être ſatisfait de ce temperament, on ne laiſſa pas de s'emporter autant que jamais contre le Cardinal, & de donner un Arrêt, par lequel il fut ordonné, qu'en conſequence de la Déclaration de leurs Majeſtez, le C. Mazarin, ſes parens & domeſtiques étrangers, ſortiroient dans quinze jours du Roiaume, ſinon qu'il ſeroit procedé contre eux extraordinairement; permis à tous les Sujets du Roi de courir ſus, ſans qu'ils puſſent revenir ſous quelque prétexte que ce fût. Faiſant défenſe à tous Gouverneurs, Maires ou Echevins, de les ſouffrir dans aucune des Villes du Roiaume, avec ordre de publier cet Arrêt à ſon de trompe.

Cependant la conference ne laiſſa pas de ſe tenir chez M. le Duc d'Orleans,

leans, où les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, le Coadjuteur, le Preſident Viole, & le Sieur Arnauld ſe trouvérent avec les Commiſſaires de la Reine; & après quelques conteſtations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucault, le Sieur de la Vrilliere, le Preſident Viole & Arnauld ſe tranſporteroient inceſſamment au Havre, avec une Lettre de-Cachet, ſignée de la Reine & de S. A.R. portant ordre exprès au Sr de Bar de mettre les Princes en liberté. Il ſembloit ainſi que tout le monde dût être content, lorſqu'il s'éleva un bruit que la Reine vouloit emmener le Roi hors de Paris, qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien ſû d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement: mais M. le Duc d'Orleans en parut fort perſuadé, diſant tout haut qu'il en avoit des avis tres-certains. Ce qui fit juger que la Reine ne s'étoit relâchée à conſentir à la conference, que pour ôter tous ſujets de défiance, & prendre plus aiſément ſes meſures pour executer ſon deſſein. Quoi qu'il en ſoit, S.A.R. donna de ſi bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impoſſible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris; d'autant

plus que cinq ou ſix Compagnies Bourgeoiſes du Quartier Saint-Honoré, ſe mirent ſous les armes à deux heures après minuit par les intrigues du Coadjuteur, & ſe ſaiſirent des portes de la Ville les plus proches du Palais-Roial.

Cependant ce procedé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du Parlement. Le Premier Preſident, & pluſieurs autres après lui aiant commencé de parler fortement au contraire: mais tout le monde ſe tût, lorſque M. le Duc d'Orleans eut déclaré que le tout s'étoit fait par ſon ordre, & ſur les avis qu'il avoit reçus d'un nouveau deſſein d'enlever le Roi; & il fut réſolu de ſupplier la Reine d'ôter au public toutes ſortes d'ombrages là-deſſus. Ce que S. M. fut obligée de faire, en conſentant que les Bourgeois gardaſſent les portes de la Ville; ce qui ſe fit ſi exactement, qu'ils viſitoient tous le carroſſes qui ſortoient par la Porte Dauphine pour aller à la Foire Saint Germain, pour voir ſi le Roi n'y étoit point caché.

Les choſes étant en cet état, les Députez qui étoient chargez de la Lettre de-Cachet partirent pour le Havre (1)

(1) Avant que Monſieur le Duc d'Orlean

mais le C. Mazarin qui étoit toûjours aux environs de Paris, aiant été informé de cette réſolution, prit les devans en poſte, voulant ſe faire honneur de la liberté des Princes. Ainſi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Février 1651. après avoir marché toute la nuit ; & il alla auſſitôt à la Citadelle ſaluer Meſſieurs les Princes, & les aſſurer de leur liberté. Il fit plus ; car il s'humilia juſqu'à embraſſer les genoux de M. le Prince, les larmes aux yeux, en lui demandant ſa protection : mais il ne put tirer de S.A. que des paroles aſſez froides & génerales, pendant une heure de conference qu'il eut avec lui.

Dès qu'ils eurent dîné, les Princes ſortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arrivérent le Jeudi (1) 16. du mois, aiant été rencontrez ſur le chemin par une infinité de perſonnes de qualité. M. le Duc d'Orleans fut même au-devant d'eux ſur le chemin de

eût ſigné le Traité pour faire ſortir les Princes de priſon, M. de C. l'avoit porté trois jours dans ſa poche, ſans pouvoir s'y réſoudre. Enfin entre deux portes au Luxembourg, il le fit ſigner, ſon chapeau ſervant de table à Monſieur. Ce Traité eſt encore en original.

(1) C'étoit le Jeudi gras de l'an 1651.

Saint Denis; & les Princes aiant mis pied à terre, S. A. R. deſcendit auſſi de ſon caroſſe; & après les avoir embraſſez, il leur préſenta le Coadjuteur & le Duc de Beaufort auſquels ils firent beaucoup de careſſes. Enſuite ils montérent tous dans le caroſſe de S. A. R. qui les mena chez la Reine, où ils furent tres bien reçûs de leurs Majeſtez. Ils trouvérent ſur toute leur route un fort grand nombre de caroſſes, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit *Vive le Roi, Vivent les Princes.* Il y eut même la nuit des feux de joie (1) en pluſieurs endroits de la Ville.

Les jours ſuivans, les Princes allérent au Parlement pour remercier la Compagnie de ſes bons offices; ce qui ſe paſſa de part & d'autre avec beaucoup de ſatisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoiée au Parlement, & enregiſtrée le 28. Février. Enſuite pour mettre fin à toutes les Déliberations du Parlement, le Roi donna une nou-

(1) M. de Longueville dit à cette occaſion que c'étoient les reſtes des fagots que les Bourgeois avoient allumez à leur emprisonnement.

velle Déclaration (1) par laquelle S. M. excluoit de ſes Conſeils tous Etrangers, quoique naturaliſez, & tous Cardinaux, même, ceux de la Nation: Cette derniere clauſe avoit occupé longtems le Parlement, & donné lieu à des diſcours aſſez étudiez. Ce fut proprement l'ouvrage des *Mazarins*, leſquels enragez de l'éloignement de leur Patron, la firent inſerer pour ſe venger du Coadjuteur, qui ſoûpiroit avec une grande ardeur après cette dignité.

C'eſt ainſi que finit la priſon de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis, qui le ſervirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Roiaume. Après tout, il faut convenir que ce furent les Frondeurs qui eurent le plus de part à ſa liberté, quoique bien de gens cruſſent qu'ils ne le devoient pas faire, mais outre les conſiderations qui les y engagérent, il eſt certain qu'à la réſerve des Marquis de Noirmoutier & de Laigue, tous les autres Chefs du Parti n'avoient contribué à

(1) Cette Déclaration ne fut donnée que quelque tems après.

la prison des Princes, que contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruine, aiant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M le Prince à se raccommoder sincerement avec eux.

La Reine n'aiant consenti que par force à l'éloignement du Cardinal, & à la liberté des Princes; ce qui se passa dans la suite, ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'est pas que l'élargissement des Princes fit tant de peine à S. M. Elle n'etoit blessée que de l'absence du Cardinal; comme l'union des Princes avec les Frondeurs en étoit la cause, & un obstacle invincible à son retour, Elle mit toute son application à la rompre, suivant les Memoires qui lui étoient envoiez tous les jours par le Cardinal. Les voiages fréquens des Courriers qui alloient & venoient de ce côté là étant vénus à la connoissance du public, excitérent de grands murmures parmi le peuple, & donnérent beaucoup d'ombrage aux Princes & au Parlement.

M. le Prince paroissoit toûjours dans les mêmes sentimens, & fort animé contre le Cardinal: la vérité est pourtant qu'il avoit déja quelques pensées de

ſe raccommoder (1)avec lui, & que toutes ſes démarches ne tendoient qu'à lui faire peur, & le réduire à la néceſſité de ſe ſoûmettre entierement à lui, pour ſe rendre par ce moien, ſuivant ſes anciens projets, le maître abſolu du cabinet & des affaires. Mais comme ſes ſentimens n'étoient connus que de peu de perſonnes, & qu'il ne faiſoit rien qui pût les faire ſoupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes les avenues pour le retour. C'eſt pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les Déliberations précedentes, qui furent ſuivies de nouveaux Arrêts contre lui; & on envoia des Députez ſur la frontiere pour informer du trop long ſéjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de ſon paſſage, afin de l'obliger à ſortir du Roiaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres de lui donner retraite.

Cependant Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient eu peu de part à l'élargiſſement des Princes, & qui craignoient d'en

(1) On a toûjours cru que le Card. Mazarin avoit fait un traité ſecret avec M. le Prince avant qu'il ſortît du Havre.

avoir encore moins dans les affaires, s'ils ſouffroient la conſommation du mariage de M. le Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, faiſoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance ; & comme ils pénétroient mieux que perſonne dans les véritables ſentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laiſſer entrevoir à la Reine que S. A. n'étoit pas tellement unie avec les Frondeurs, qu'il n'en pût être ſéparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ſes amis. Cette ouverture fut reçûe fort agreablement de la Reine ; & le Cardinal Mazarin en aiant été informé, lui écrivit auſſitôt d'offrir la carte-blanche à M. le Prince. Neanmoins comme ſon deſſein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à ſon avantage le bénefice du tems, S. M. ſous prétexte de vouloir éprouver ſi Elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui diſoit, fit propoſer à S. A. de faire ceſſer l'Aſſemblée de la Nobleſſe, qui s'étoit augmentée ſi conſiderablement depuis ſa liberté, qu'il ſe trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la ſemaine ſept à huit cens Gentils

hommes des meilleures Maiſons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de Procurations; de ſorte que cette Aſſemblée repréſentoit en quelque maniere toute la Nobleſſe du Roiaume.

Cette nouvelle conféderation donnoit avec juſtice de grandes inquietudes au Cardinal, parceque ces Meſſieurs ne s'étant aſſemblez que pour demander ſon éloignement & la liberté des Princes, il étoit naturel qu'ils priſſent des réſolutions contraires aux meſures qu'il préparoit pour ſon retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour, avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'etoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces Meſſieurs choiſiſſoient tous les quinze jours deux nouveaux Preſidens pour prendre les avis ſur toutes les affaires : ce qui ſe paſſoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte que dans le Parlement, perſonne n'interrompant jamais celui qui parloit. Ils avoient auſſi élû deux Secretaires, qui ne changeoient par comme les Pre-

ſidens dont l'un étoit le Marquis d'Auvery de la Maiſon d'Ailly, ami du Coadjuteur ; & l'autre le Marquis de Chanloſt ſerviteur de M. le Prince, qui réduiſoient par écrittoutes les Déliberations de la Compagnie. Au reſte ces Meſſieurs avoient pouſſé les choſes ſi avant,ſous prétexte de la conſervation de leurs privileges & du bien public, qu'ils demandérent à la fin la convocation des Etats Géneraux. Ce qui fut ſi agreable à tout le monde,que les Prélats qui étoient alors à Paris, députérent M. de Comminges pour les aſſurer de la concurrence du Clergé;de ſorte qu'il ne manquoit plus que le conſentement du Tiers Etat, qu'ils étoient ſur le point d'aller demander à l'Hôtel-de-Ville, & d'écrire pour le même ſujet dans les Provinces ; après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne ſe fuſſent aſſemblez: ce qui auroit rompu pour jamais les meſures du C. Mazarin. Auſſi étoit-ce la choſe du monde qu'il apprehendoit le plus, & contre laquelle tous ſes Partiſans ſe déchaînoient davantage dans le Parlement, tâchant d'inſpirer de la jalouſie aux mieux intentionnez, qui ſe perſuadérent trop le-

gerement (1) que les Etats Géneraux ruineroient entierement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit fort avancée, & que tout le monde appuioit les démarches de la Nobleſſe, il falut avoir recours à Monſieur le Duc d'Orleans & à M. le Prince, qui ſe laiſſérent aiſément perſuader par differentes raiſons, particulierement le dernier, auquel Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre, qu'une aſſemblée d'Etats auroit néceſſairement plus de déference pour Monſieur le Duc d'Orleans que pour lui. Qu'elle mettroit les affaires dans une confuſion génerale, où les Princes du Sang pourroient ne pas trouver leur compte. Et que ſans courir aucun riſque, il pouvoit en un quart d'heure procurer à lui & à ſes amis, plus d'avantages réels & de grandeurs par le Cardinal, qu'il n'en pouvoit jamais eſperer des Frondeurs ni des Etats Géneraux.

(1) Tres-ſagement au contraire; car le Parlement eſt peu de choſe, lorſque les Etats Généraux ſont aſſemblez, toute l'autorité s'y réuniſſant comme dans ſon centre.

Ces deux Princes gagnez allérent donc eux-mêmes à l'Aſſemblée de la Nobleſſe, après s'être aſſurez de leurs amis, pour les exhorter à ſe ſeparer & à ſe contenter de la promeſſe que la Reine leur faiſoit, & dont ils ſe rendoient garants, d'aſſembler les Etats Géneraux auſſitôt après la majorité du Roi, & d'envoier cepẽdant par proviſion des Lettres de Cachet dans les provinces, pour élire des Députez. Malgré tout cela il ne laiſſa pas d'y avoir pluſieurs avis contraires ; & bien des gens de grande qualité repréſentérent fortement à leurs Alteſſes, que rien ne pouvoit leur être plus déſavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant de bien conſiderer le péril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit après la majorité, des promeſſes dont on les flatoit. Ce qui fut exprimé en termes ſi forts, & ſi dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de diſcours qui approchaſſent de ceux-là dans toutes les Aſſemblées du Parlement.

Il falut cependant ceder à la pluralité des voix. L'Aſſemblée fut rompue ; & pour la forme, on envoia quelques Lettres dans les Bailliages du reſſor de

Paris. En conſequence dequoi il ſe fit une Aſſemblée dans l'Archevêché, pour nommer des Députez aux prétendus Etats Géneraux : mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces meſures apparentes, qu'on auroit bien trouvé le moien d'éluder ſans cela, de quelque maniere que ç'eût été.

Cette premiere démarche faite, la Cour n'en demeura pas là ; & le Cardinal aiant pénetré, l'éloignement extrême de Madame de Longueville pour le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, il entreprit de le faire rompre, & d'engager M. le Prince à faire cette ſeconde faute, qui dans la ſuite lui fut beaucoup plus préjudiciable que la premiere, en lui faiſant entendre que pour établir une parfaite confiance entre eux, il faloit commencer par la rupture de ce mariage.

Mademoiſelle de Chevreuſe étoit une jeune Princeſſe, belle, bien faite, d'une humeur engageante, & fort capable de gagner le cœur de M. le Prince de Conti, & de mériter l'eſtime de M. le Prince. Madame de Longueville avoit bien une partie de ces qualitez, mais elle ne s'y fioit plus tant, parce qu'elle n'étoit pas ſi

jeune. C'eſt pourquoi elle appuioit de toutes ſes forces les inſtances du Cardinal, en décriant Mademoiſelle de Chevreuſe de tous côtez, ſans aucun ménagement juſqu'à la traiter de maîtreſſe & de Demoiſelle du Coadjuteur ; en quoi elle étoit merveilleuſement ſecondée par Madame de Montbazon, & par le Duc Beaufort, qui étoient piquez du myſtere qu'on leur en avoit fait, & de la ſupercherie du Coadjuteur, lors de la ſignature du Traité.

Le duc de la Rochefoucault de concert avec toutes ces perſonnes, repréſentoit inceſſamment à M. le Prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la Cour ſans quelque complaiſance pour la Reine. Que la continuation de ſon engagement avec le Coadjuteur, & la conſommation de ce mariage l'éloigneroient peut-être ſans retour de toutes ſortes de graces, à moins de prendre abſolument la Reine (1) ; ce

(1) On publioit à Paris avant l'arrivée de M. le Prince, qu'il feroit enfermer la Reine dans un Convent, & donner la Regence à Monſieur & à lui conjointement. Il eſt certain qu'il l'auroit pu entreprendre & executer ſans grande oppoſition.

qui étoit une entrepriſe tres-difficile, & à laquelle M. le Duc d'Orleans ne conſentiroit jamais. Que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S.A.R. Qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal: mais qu'après tout il n'étoit pas indiſſoluble. Qu'il arrivoit tous les jours des dégoûts entre les perſonnes les mieux engagées; & qu'au pis aller, en flatant la paſſion de la Reine, S. A. pourroit introduire ſes amis & ſes creatures dans les Conſeils; après quoi il faloit tout eſperer des conjonctures & du tems.

Pluſieurs amis de M. le Prince ſoûtenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à eſpérer de ce côté-là. Que la Reine ne changeroit jamais ſur le chapitre du Cardinal Que ce Miniſtre n'avoit rien de plus à cœur que d'éloigner S. A. des affaires. Que les eſpérances vagues qu'il donnoit ne tendoient qu'à le ſéparer d'avec les Frondeurs; après quoi le Cardinal ne manqueroit pas de ſe raccommoder avec eux pour le perdre; ainſi que le plus ſûr étoit de le pouſſer ſans quartier, & même la Reine s'il étoit be-

ſoin. Que la choſe n'étoit pas ſi difficile qu'on s'imaginoit, en s'uniſſant tous enſemble pour y faire conſentir M. le Duc d'Orleans. Qu'il ne faloit pas craindre que pour cela S.A.R. devînt ſi fort le maître des affaires, puiſque le mariage en queſtion attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre. Qu'enfin il ſeroit peu honnête de manquer ſi-tôt aux engagemens d'un Traité qui venoit de lui rendre la liberté. Que cette mauvaiſe foi dégoûteroit ſes amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui.

Toutes ces conſiderations differentes embaraſſérent quelque tems M. le Prince, & le firent balancer : mais enfin il ne lui fut pas poſſible de réſiſter aux ſollicitations continuelles de Madame de Longueville, aux cabales domeſtiques, qui l'emportent preſque toujours dans ces occaſions. D'ailleurs la Reine aiant été avertie de ce qui ſe paſſoit, intervint fort à propos dans le tems de ſes irréſolutions, par la propoſition qu'Elle lui fit faire de rappeller dans les Conſeils le Sieur de Chavigny qui étoit de ſes amis ; d'en éloigner le Garde des Sceaux de Château-

neuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, & de donner les Sceaux au Premier Preſident, toujours prêt à ſervir S. A. quand'Elle ſeroit bien avec la Cour. De plus Sa Majeſté promettoit de lui donner le Gouvernement de Guyenne, au lieu de celui de Bourgogne; & la Lieutenance Génerale au Duc de la Rochefoucault, avec le Gouvernement de Blaye: celui de Provence à M. le Prince de Conti, & pluſieurs autres emplois, graces & dignitez à un nombre conſiderable de leurs creatures.

Toutes ces propoſitions ne manquérent pas de produire leur effet, d'autant plus que la Reine commença par executer les plus eſſentielles, M. le Prince aiant bien voulu conſentir à donner du tems pour les autres, parce que qu'il en faloit pour retirer, par exemple, le Gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angouleſme (1); & que d'ailleurs il ne vouloit pas que ſon Traité vînt ſitôt à la connoiſſance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal. Ce qui n'au-

(1) Comte d'Alais Gouverneur de Provence.

roit pas manqué d'arriver, ſi l'on avoit vû tout d'un coup le Conſeil rempli de ſes creatures, & les graces de la Cour pleuvoir ſur lui & ſur ſes amis.

Cependant M. le Duc d'Orleans fut fort ſurpris du changement du Conſeil, dont on ne lui avoit rien dit; & il jugea bien que cela n'avoit pû ſe faire qu'en conſéquence d'une liaiſon étroite avec M. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord; mais qui la fit cependant connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, ſuivi du Duc de la Rochefoucault & de la plûpart de ſes Partiſans, qui firent une eſpece d'inſulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouvérent.

M. le Duc d'Orleans fut fort embaraſſé de cette affaire; mais il diſſimula ſon reſſentiment, n'aiant pu ſe déterminer ſur aucun des partis qui lui furent propoſez par ſes amis, qui lui conſeillérent de ne pas ſouffrir un mépris ſi marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de cette conſequence ſans ſa participation. Le Coadjuteur, & le Marquis de Noirmoutier étoient même d'a-

vis d'aller enlever par force les Sceaux (1) d'entre les mains du Premier Pre-

(1) Voici le prétexte qu'on prit pour ôter les Sceaux à M. de Châteauneuf. Le Parlement demandoit avec empreſſement la Déclaration pour exclure les Etrangers, & tous les Cardinaux, même François, du Conſeil. Le Garde-des-Sceaux la refuſoit, & ſoûtenoit que la Reine tutrice de ſon Fils, ne pouvoit faire de pareilles Loix. Le motif étoit beau; mais la raiſon ſecrete étoit l'eſperance qu'il l'avoit d'être Cardinal, ſi le mariage du Prince de Conti, qui avoit la nomination, ſe concluoit. Le Coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toujours ordonné au Garde-des-Sceaux de réſiſter, avoit reſolu d'accorder la Déclaration, après que le Garde-des-Sceaux auroit refuſé le Parlement, pour jetter ſur lui la haine de la Compagnie. On envoia un Magiſtrat de conſideration, pour l'exhorter à ſe rendre, mais il fut inébranlable, & dit pour toute raiſon: Si la Reine eſt ferme dans ſon refus, je n'ai rien à craindre. Si elle me veut perdre, je ne ferai que me des honorer, en conſentant à une choſe ſi déraiſonnable; & ſous un autre prétexte, on m'éloignera huit jours après. Ainſi il répondit avec beaucoup de fermeté au diſcours du premier Preſident. Alors la Rene ſe leva, en diſant: M. le Garde des Sceaux, ſcellez ce que le Parlement demande, & s'alla enfermer dans ſon cabinet. Le Garde des-Sceaux retourna chez lui, & y trouva M. de Guenegaud qui reprit les Sceaux, & les porta au premier Preſident.

ſident, & de les aporter au Luxembourg ; ſoûtenant que S.A.R.étoit en droit d'en uſer ainſi, en qualité de Lieutenant Géneral de la Couronne. Mais M. le Duc d'Orleans n'aiant pu ſe réſoudre à cet éclat (1) ils jugérent bien dès-lors qu'il n'y avoit pas grand' choſe à ſe promettre de lui, & qu'il ne faloit plus s'attendre au mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le Prince.

En effet, S. A. commença dèslors à ne ſgarder plus aucunes meſures ni même les bienſéances ſur le fait du mariage ; & quoiqu'il eût chargé au commencement le preſident Viole d'aller retirer ſa parole, & celle de

(1) M.du Coudray-Genier dit à Monſieur, qu'il venoit de voir les Sceaux ſur la table du premier Preſident. On propoſa à Monſieur de mener M. le Prince avec lui pour les reprendre : mais M. le Prince convaincu de la foibleſſe du Duc d'Orleans, dit qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle qui ſe faiſoit à coups de tiſons & de pavé. Mr.de Châteauneuf allant à Montrouge, paſſa au Luxembourg, & dit à Monſieur qu'il ne reprendroit point les Sceaux; mais que s'il vouloit s'en charger, il viendroit le conſeiller tous les jours qu'il tiendroit le Sceau.

M. le Prince de Conti, avec quelques complimens pour Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe, la choſe ne ſe fit point ; & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat. Ce qu'il fit un ſoir chez M. le Prince de Conti, auquel il dit en préſence de tout le monde cent choſes injurieuſes contre l'honneur de Mademoiſelle de Chevreuſe ; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penſeroit plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut géneralement déſapprouvée de tous les honnêtes gens : mais ce qui offenſa davantage le Public, fut ſon raccommodement avec la Cour, dont il ne ſe cachoit preſque plus, & que ſes Partiſans tâchoient inutilement de juſtifier. Il n'y eut que le Coadjuteur, qui dans la ſuite dit une choſe qui pouvoit diſculper S. A ſavoir qu'un jour il avoit en ſa preſance propoſé à M. le Duc d'Orleans d'ôter la Regence à la Reine. Que S. A. R. ne l'avoit pas écouté ; & que lui Coadjuteur n'avoit pû y conſentir, à cauſe des obligations qu'il avoit à S. M. Cela étant vrai, M. le Prince n'auroit pas eu grand tort, parceque dans la vérité

c'étoit le ſeul moien de perdre le C. Mazarin. Mais outre que S. A. ni ſes amis n'ont jamais parlé de cela, le Coadjuteur n'en a rien dit lui-même que longtems après ; & ceux à qui il en parla ne le crûrent point, parce qu'ils le connoiſſoient, & qu'ils voioient bien qu'il ne cherchoit alors qu'à ſe faire une eſpece de mérite auprés de la Reine, à laquelle il étoit véritablement redevable de ſa Coadjutorerie, & cela aux dépens de M. le Prince.

Quoi qu'il en ſoit, on ne parla plus du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe Il avoit même déja couru un bruit quand les Sceaux furent ôtez à M. de Châteauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées ; ce qu'elles avoient cru ſibien, qu'elles paſſérent une nuit entiere ſans ſe deshabiller, ayant leurs bijoux dans une caſſette, que Mademoiſelle de Chevreuſe tenoit toujours ſous ſon bras. Le Coadjuteur, & quelques-uns des Frondeurs demeurérent auſſi toute la nuit à l'Hôtel de Chevreuſe, prenant des meſures pour ſe venger dans les occaſions: mais la Lettre-de-Cachet n'étant point venue, chacun ſe retira chez ſoi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la molleſſe de Son A. R. on crut qu'il ſeroit bon de lui en faire ſentir quelque choſe, & que cela pourroit le faire revenir. C'eſt pourquoi quelques jours après, le Coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit, qu'aiant cru juſqu'alors n'être pas entierement inutile dans les affaires génerales, il s'y étoit emploié de ſon mieux; mais que voiant qu'il n'étoit plus néceſſaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit ſe mettre en repos, ne pas s'expoſer comme il avoit fait pour le public, & pour des interêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce diſcours fit ſon effet ſur M. le Duc d'Orleans, qui en parut ſurpris, comme on l'avoit bien prévû : ce qu'il marqua par ſa réponſe, en diſant qu'on lui faiſoit grand tort ſi l'on craignoit qu'il pût ſe livrer à l'autre Parti, & qu'il ſouhaitoit d'entretenir toûjours une intelligence ſincere & parfaite avec lui & avec ſes amis : mais afin de le réchauffer davantage, le Coadjuteur feignit de perſiſter dans ſa réſolution, malgré les prieres & les inſtances aſſez vives de S. A. R.

Cette retraite ſimulée fut ſoûtenue par tant de démonſtrations exterieures du côté du Coadjuteur, que pluſieurs de ſes amis la crûrent ſérieuſe & ſincere. Il s'aviſa même pour mieux couvrir ſon jeu, d'aller adminiſtrer la Confirmation avec grand appareil dans pluſieurs Paroiſſes de la Ville ; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne ſongeât toujours aux affaires, & qu'il n'allât tous les ſoirs ſecretrement à l'Hôtel de Chevreuſe, où les principaux de la Cabale ne manquoient pas de ſe rendre.

Ainſi les choſes demeurérent quelque tems dans une eſpece de calme, M. le Prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faiſoit même plus rien au Parlement que criailler contre le C. Mazarin, & contre ceux qui prenoient ſoin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré ; & comme M. le Prince n'appuioit plus ces murmures, ils ceſſérent peu à peu avec les Aſſemblées du Parlement.

Cela ne fut pourtant pas de longue durée. Le ménagement que la Cour avoit eu pour Madame de Chevreuſe, aiant fait juger aux Frondeurs que leurs

leurs affaires n'étoient pas deſeſperées, ils firent agir ſous-main auprès de la Reine & du Cardinal, qui ne ſe trouvérent pas fort difficiles à perſuader, parce qu'ils avoient obtenu de M. le Prince tout ce qu'ils deſiroient, par la rupture du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe. Après avoir fait outrager ſi ſenſiblement les Frondeurs par M. le Prince, la Cour chercha les moiens de faire rendre la pareille à M. le Prince, par les Frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres; de maniere qu'ils ne puſſent plus ſe raccommoder. Sans cela le Cardinal voioit une eſpece d'impoſſibilité à ſon retour, ni l'un ni l'autre des Partis n'étant pas ſeul aſſez fort pour l'aſſurer. Il jugea qu'il faloit les brouiller enſemble pour les détruire l'un par l'autre; après quoi il lui ſeroit aiſé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir à faire aux Frondeurs, parceque leur cabale étoit toujours la plus puiſſante, & la plus à craindre pour lui; outre que M. le Prince l'embarraſſoit fort par ſes demandes continuelles, qui lui faiſoient craindre qu'à la fin il ne ſe rendît

le maître de toutes choſes ; au lieu qu'il n'avoit rien de ſemblable à redouter du côté des Frondeurs, qui ne cherchoient qu'à ſe ranger du côté de *S.* A. ſans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vûe que le Cardinal conſentit en apparence à la propoſition que Madame de Chevreuſe lui fit faire d'arrêter M. le Prince une ſeconde fois. Il communiqua ce deſſein à la Princeſſe Palatine, qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de *S.* A. qui donnoit toute ſa confiance à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux ſoins qu'elle avoit pris de ſes affaires pendant ſa priſon. Le Cardinal qui le ſavoit bien, & qui connoiſſoit ſon eſprit, ſe ſervit d'elle pendant ſon exil pour faire la plûpart des ſiennes l'emploiant dans les intrigues les plus ſecrettes & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au Coadjuteur par Madame de Rhodes, la premiere nouvelle du conſentement du Cardinal, à un ſecond empriſonnement de M. le Prince : mais comme elle vouloit encore garder quelques meſures avec S. A. elle ne voulut point être nommée : jugeant peut-être

bien auſſi que le Cardinal n'avoit pas deſſein d'en venir à l'execution ; mais ſeulement de feindre à ſon ordinaire, pour commettre les deux Partis.

Le *Sieur* de Lyonne Secretaire des Commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le Coadjuteur. Il ſe rendit pour cet effet ſecrettement chez le Comte de Montreſor, où le Coadjuteur alla dans le caroſſe de Joly qui l'y accompagna. Ces deux Meſſieurs après une conference de trois heures, ajuſtérent facilement toutes choſes,& convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moienneant la priſon de M. le Prince ; après quoi le Coadjuteur promit au nom du Parti de travailler au retour du Cardinal, ſe réſervant la liberté de prendre dans les Aſſemblées du Parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conſerver ſon credit, pour être toujours en état de ſervir utilement dans les occaſions;& le *Sieur* de Lyonne s'engagea au nom du Cardinal, de procurer toutes ſortes de graces au Coadjuteur & à ſes amis.

En ſortant de la conference, le Coadjuteur, dans la derniere joie, dit à Jo-

ly qui l'avoit attendu dans une ſalle, qu'aſſûrément l'affaire qu'il ſavoit alloit être miſe à execution ; & qu'il n'y avoit plus que quelques meſures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étoient d'autant plus néceſſaires, qu'on avoit réſolu de faire le coup ſans en parler à M. le Duc d'Orleans. Mais les choſes n'allérent pas ſi vîte, comme on l'avoit cru ; M. de Lyonne qu'on preſſoit aſſez, rejettant le retardement ſur la difficulté de recevoir des nouvelles du Cardinal pour les derniers ordres qu'il faloit donner. Ce qui paroiſſoit ſi vraiſemblable, que ces longueurs ne donnérent aucun ſoupçon au Coadjuteur, ni à Madame de Chevreuſe, ni à ceux qui étoient du ſecret.

Cependant il eſt certain, comme on l'a ſû depuis, que le Sr de Lyonne qui affectoit toujours de recommander le ſecret, l'avoit revelé lui même au Marechal de Grammont, lequel en aiant fait confidence au Sieur de Chavigny; celui-ci en avertit auſſitôt M. le Prince. Et comme S. A. reçût en même tems un billet pour l'avertir que trois Compagnies du Regiment des Gardes, avoient ordre de marcher vers le Fau-

bourg Saint-Germain, il monta promptement à cheval ſur les deux heures du matin du 6. Juillet 1651. avec quelques-uns de ſes amis, pour ſe retirer à Saint-Maur, où il fut ſuivi peu de tems après par M. le Prince de Conti, Madame de Longueville, les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & par pluſieurs autres perſonnes de qualité. Cette retraite ſurprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit comprendre la raiſon. Ses Partiſans faiſoient ce qu'ils pouvoient pour perſuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce-qu'il s'oppoſoit au retour du Cardinal: mais le Coadjuteur & ſes amis publioient par tout que cette nouvelle eſcapade n'étoit fondée que ſur le refus qui lui avoit été fait de pluſieurs graces qu'il demandoit encore pour lui & pour ſes creatures. Que ce qu'on alleguoit du retour du C. Mazain, n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple. Qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter; & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit ſans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaiſes intentions.

Ces raiſonnemens dans la bouche de perſonnes non ſuſpectes, firent ju-

ger à bien des gens qu'il y avoit eu de la terreur panique, avec un nouveau deſſein de brouiller; d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître M. le Prince de Conti au Parlement, où il dit ſeulement pour juſtifier la retraite de M. ſon frere, qu'il avoit eu des avis tres-certains qu'on le vouloit arrêter, ſans ajoûter aucune particularité, ſi ce n'eſt qu'on dépêchoit tous le jours des Courriers au Cardinal. Qu'il étoit plus puiſſant que jamais dans le Conſeil, par le moien des Sieurs Servien (1), le Tellier, & de Lyonne ſes creatures, qui ne faiſoient rien que par ſes ordres, Que S. A. ne pouvoit prendre aucune confiance, ni être en ſûreté à la Cour, ſi ces trois Meſſieurs n'en étoient éloignez: ce qu'il demandoit inſtamment à la Compagnie; après quoi il reviendroit inceſſamment à Paris, & iroit rendre ſes reſpects au Roi.

Ce diſcours ne fit pas une fort grande impreſſion, non plus qu'une Lettre de M. le Prince, qui fut préſentée au Parlement par un de ſes

(1) Abel Servien, Marquis de Sallé, Miniſtre d'Etat, & Surintendant des Finances, mort en 1659.

Gentils hommes, & qui ne diſoit que les même choſes, hormis que M. le Duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le Cardinal à Cologne, & cela dans le deſſein d'épouſer une de ſes niéces. Ainſi le premier Preſident qui préferoit les interêts de la Cour à ceux de M. le Prince, ſe contenta de répondre à M. le Prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui même faire ſes plaintes à la Compagnie, au lieu de ſe retirer, & de jetter la frayeur dans les eſprits de tout le monde; & qu'après tout M. le Prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au Parlement que lui. M. le Duc d'Orleans prit auſſi la parole, & dit qu'il ſe croioit obligé de juſtifier la Reine en cette rencontre, aſſûrant tres-poſitivement, que S.M. n'avoit formé aucun deſſein contre la perſonne de M. le Prince, & il le diſoit comme il le penſoit, parcequ'on avoit pris un grand ſoin de le lui cacher; & comme il parla en homme bien perſuadé, ſon diſcours fit beaucoup d'effet dans l'Aſſemblée, qui ſe contenta d'ordonner que la Lettre de S.A ſeroit portée à la Reine pour ſa-

voir ſa volonté;& que M. le Duc d'Orleans ſeroit prié de s'entremettre, & de raſſurer M. le Prince.

C'eſt pourquoi la Reine & S. A. R. envoiérent le Maréchal de Grammont à Saint-Maur, pour, dire à M. le Prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais deſſein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute ſûreté ſur leurs paroles;à quoi il répondit, qu'il ne rentreroit jamais à Paris pendant que la Reine auroit auprès d'Elle les Valets du C. Mazarin.

Ces paroles furent trouvées un peu fortes; & on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les Parlemens du Roiaume : ce qui ſembloit marquer un deſſein prémedité de porter les peuples à un ſoûlevement géneral; d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la Grand'Salle du Palais un grand nombre d'Officiers & de Gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux Déliberations de la Compagnie. Il y eut auſſi quelques gens apoſtez qui criérent en ſortant, *Point de Mazarin* : mais ces cris n'approchoient point de ceux du tems paſſé. Il n'étoit pas néceſſaire alors d'avoir des Crieurs à gages; tout le monde d'un

même esprit se servoit de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, toutes les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune consideration pour les interêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours contre le Cardinal, donnoit pourtant encore à M. le Prince les suffrages de bien des gens, qui croioient qu'il agissoit tout de bon contre lui : mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un traité, dont le principal article étoit la perte de ce Ministre. Le Duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarérent pour S.A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple; mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des desordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber. Le Cardinal étoit hors du Roiaume. D'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le Duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de M. le Prince, qui venoit d'accuser en plein Parlement le Duc de Mercœur son frere (1), d'avoir fait un voiage auprès

(1) Frere du Duc de Beaufort.

du Cardinal, à deſſein d'épouſer ſa niece. Enfin on voioit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement, que par des vûes particulieres qui n'intereſſoient perſonne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre Suivant, ſans conſideration & ſans merite : au lieu qu'en prenant d'autres meſures, il auroit pu toûjours paroître le Chef d'un Parti tres-conſiderable.

Cependant la Lettre de M. le Prince aiant été portée à la Reine, S. M. y fit une réponſe par écrit, que les Gens du Roi apportérent au Parlement, portant en ſubſtance, Que M. le Prince ne devoit pas conſerver les ſoupçons qu'il avoit pris pour prétexte de ſa retraite, après les aſſurances que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont. Que S. M. avoit dõné pouvoir à M. le Duc d'Orleans d'accommoder cette affaire, conformément aux deſirs du Parlement. Qu'à l'égard du C. Mazarin, S. M. déclaroit qu'Elle n'avoit aucune penſée de le faire revenir, & qu'Elle vouloit obſerver religieuſement la parole qu'Elle avoit donnée au Parlement. Qu'Elle ne ſavoit rien du voiage du Duc de Mercœur, qui s'étoit fait ſans

ſa participation. Que les *Sieurs Ser*vien & le Tellier avoient toujours bien ſervi le Roi défunt. Que le *Sr* de Lyonne étoit un de ſes Domeſtiques. Qu'il lui étoit permis de choiſir à ſa diſcretion. Qu'Elle aſſuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du Cardinal. Que ſi après ces aſſurances, M. le Prince demeuroit éloigné de la Cour, on auroit lieu de croire que d'autres deſſeins l'empéchoient de ſe rendre à ſon devoir; & qu'enfin ſi cela continuoit, S M. en auroit un extrême déplaiſir, puiſqu'Elle ne deſiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la Maiſon Roiale, ſi néceſſaire pour le bien & pour le repos de l'Etat.

Cette réponſe, quoique peu ſincere, ne laiſſa pas d'être aſſez bien reçûe du Parlement, qui trouva cependant à redire qu'elle ne fût pas ſignée d'un Secretaire d'Etat: mais on ne s'arrêta pas beaucoup à ce défaut de formalité; deſorte qu'on pria encore M. le Duc d'Orleans de vouloir bien s'entremettre pour tâcher de ramener l'eſprit de M. le Prince: ce que S.A R. accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuſes entre M. le Prince de Conti

& le Premier Preſident, lequel exagerant l'importance de l'affaire, dit que M. le Prince ne devoit pas ſe retirer ſur de ſimples ſoupçons, & que ſa ſortie précipitée pouvoit cauſer une guerre civile. A ce mot M. le Prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la ſorte d'un Prince du Sang : mais le Premier Preſident reprenant la parole dit qu'il ne devoit pas être interrompu ; & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui fût en droit de lui impoſer ſilence (1) ; & ſe remettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa juſqu'à dire qu'on avoit des exemples aſſez récens des Ancêtres de M. le Prince, qui avoient brouillé l'Etat. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le Prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua tout en colere au Premier Preſident, que par tout ailleurs, il lui feroit connoî-

(1) On blâma fort le premier Preſident de ne s'en être pas tenu là, & d'avoir commis imprudemment ſa dignité, en ajoûtant des choſes ſi injurieuſes, qu'elles ne pouvoient pas manquer de lui attirer la réplique dure du Prince de Conti, qui, en bon François, le menaçoit de lui donner des coups de canne, ou quelque choſe d'équivalent.

tre ce que c'étoit qu'offenſer un Prince du ſang.

M. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette conteſtation (1): mais quand ce fut à lui de parler, il marqua être fâché qu'on eût uſé du terme odieux de guerre civile: qu'il eſpéroit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choſes. En effet, dans une conference qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit tout ce qu'il put pour diſſiper ſes ſoupçons, & pour l'obliger à ſe déſiſter de la demande qu'il avoit faite de l'éloignement des Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyonne: mais S. A. demeura ferme, & ne voulut jamais conſentir à rien, ſans celte condition, ni la Reine s'y ſoumettre, S. M. perſiſtant avec autant de fermeté dans ſes ſentimens, que M. le Prince dans les ſiens.

Ainſi S A. R. aiant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, ſans découvrir ſes ſentimens, on fut obligé d'en venir à une Déliberation qui fut

(1) Cela prouve aſſez bien ce qu'on a dit de lui, qu'il parloit beaucoup quand il faloit ſe taire, & qu'il ſe taiſoit quand il faloit parler.

aſſez confuſe, les eſprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec les plus d'attention, fut le Coadjuteur, dont on ne ſavoit point les véritables ſentimens, & qui paroiſſoit dans un pas aſſez délicat entre la Cour & M. le Prince : mais comme il avoit pris des meſures avec le Sr de Lyonne, il ne lui fut pas mal-aiſé de former ſon avis, de maniere que perſonne n'eût lieu de s'en offenſer; l'aiant compoſé auparavant avec les Sieur de Caumartin & Joly, qui connoiſſoient parfaitement les diſpoſitions du Parlement, & les biais qu'il faloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la Compagnie. Voici les termes dont il ſe ſervit :

„ MESSIEURS, J'ai toujours été perſuadé qe'il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût paru dans les eſprits aucune inquiétude ſur le retour de M. le C. Mazarin, & que même on ne l'eût pas cru poſſible ; ſon éloignement aiant été jugé néceſſaire par le vœu commun de toute la France. Il ſemble qu'on ne peut croire ſon retour, ſans douter en même tems du ſalut

„ de l'Etat, dans lequel il jetteroit aſ-
„ ſûrément la confuſion & le déſordre.
„ Si les ſcrupules qui paroiſſent ſur ce
„ ſujet ſont ſolides, il eſt à craindre
„ qu'ils ne produiſent des effets fâ-
„ cheux; & s'ils n'ont point de fon-
„ dement, ils ne laiſſent pas de donner de
„ juſtes ſujets de crainte par les prétex-
„ tes qu'ils fourniſſent à toutes les nou-
„ veautez. Pour les étouffer tout d'un
„ coup, & pour ôter aux uns l'eſpe-
„ rance, & aux autres le prétexte, j'eſ-
„ time qu'on ne ſauroit prendre d'avis
„ trop déciſifs; & comme on parle de
„ commerces fréquens qui donnent de
„ l'inquiétude, il paroit qu'il ſeroit à
„ propos de déclarer criminels & per-
„ turbateurs du repos public, ceux
„ qui négocieront avec M. le C. Maza-
„ rin, ou pour ſon retour, de quelque
„ maniere que c puiſſe être. Si les ſen-
„ timens de S.A.R. euſſent été ſuivis
„ il y a quelques mois, les affaires au-
„ roient maintenant une autre face; on
„ ne ſeroit pas tombé dans ces défian-
„ ces; le repos de l'Etat ſeroit raſſuré;
„ & nous ne ſerions pas obligez de
„ ſupplier M. le Duc d'Orleans, com-
„ me c'eſt mon avis, de s'emploier au-
„ près de la Reine, pour éloigner de la

„ Cour les creatures de de M. le Car-
„ dinal, qui ont été nommées. Il eſt
„ vrai que la forme avec laquelle on
„ demande cet éloignemét, eſt extraor-
„ dinaire; & que ſi l'averſion d'un de
„ Meſſieurs les princes du Sang étoit
„ la regle de la fortune de Particuliers,
„ cette dépendance diminueroit beau-
„ coup de l'autorité du Roi, & de la
„ liberté de ſes Sujets; & la condition
„ des Courtiſans deviendroit fort dé-
„ ſagreable, en les aſſujettiſſant au ca-
„ price de tant de maîtres. Mais il y a
„ une exception à faire dans cette ren-
„ contre: il s'agit de l'éloignement de
„ quelques Sujets, qui ne peut être que
„ tres-utile, en levant les ombrages
„ qu'on pourroit prendre pour le re-
„ tour de M. le C. Mazarin, qui mê-
„ me a été propoſé à cette Compagnie
„ par S. A.R. dont les intentions tou-
„ tes pures pour le bien de l'Etat &
„ pour le ſervice du Roi ſont connues
„ de toute l'Europe. Il faut eſperer de
„ la prudence de leurs Majeſtez, & de
„ la ſage conduite de M. le Duc d'Or-
„ leans, que les ſoupçons ſeront diſ-
„ ſipez, & que nous verrons bientôt
„ l'union rétablie dans la Maiſon
„ Roiale, ſuivant les vœux de tous les

„ gens de bien, qui n'ont travail-
„ lé à la liberté de Mrs les Princes que
„ dans cette vûe Trop heureux d'y
„ avoir pu contribuer en quelque fa-
„ çon par leurs ſuffrages. Pour for-
„ mer donc mon opinion, je ſuis d'a-
„ vis de déclarer criminels & pertur-
„ bateurs du repos public, ceux qui né-
„ gocieront avec M. le C. Mazarin, &
„ pour ſon retour, de quelque ma-
„ niere que ce puiſſe étre; de ſupplier
„ S.A. R. de s'emploier auprès de la
„ Reine, pour éloigner de la Cour les
„ creatures de Son Eminence qui ont
„ été nommées; & de remercier S. A.
„ R des ſoins qu'il continue de pren-
„ dre pour la réunion de la Maiſon
„ Roiale, ſi néceſſaire pour le repos
„ de l'Etat, & pour la tranquilité de
„ toute l'Europe.

Ce diſcours du Coadjuteur fut approuvé de tout le monde; les amis de M le Prince n'y pouvant trouver rien à redire, puiſqu'il tendoit à lui donner la ſatisfaction qu'il deſiroit; & la Cour aiant fort applaudi la hauteur avec laquelle il avoit redreſſé la conduite de S. A. Monſieur le Duc d'Orleans eut auſſi lieu d'"être content de la maniere dont il avoit parlé de lui.

Auſſi ce diſcours fit-il un tres grand effet ſur les eſprits, & il détruiſit en un moment toutes les meſures que M. le Prince avoit priſes dans le Parlement; dont pluſieurs Conſeillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de S. A. entre autres le Sr Laiſné Conſeiller de la Grand' Chambre, qui ſe déclaroit en toutes occaſions contre la Cour, & qui cependant dit aſſez librement, qu'avant de rien décider ſur les demandes de M. le Prince, il faloit le prier de venir lui-même faire ſes plaintes, ſur leſquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela, parcequ'autrement il pourroit faire encore de nouvelles demandes, pour remplir le Conſeil & les principales Charges du Roiaume, de gens à ſa dévotion, & ſe rendre ainſi le maître.

M. le Duc d'Orleans parla d'une maniere peu déciſive, en homme qui ne vouloit point ſe déclarer, ni prendre parti entre la Cour & M. le Prince, quoique le Coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller ſa jalouſie naturelle, & ſes inquietudes ſur la trop grande élevation de M. le Prince. De ſorte que par ſon incertitude, qui avoit paru pen-

dant toute la Déliberation, l'Arrêt qui intervint fut auſſi ambigu que la plûpart des avis, aiant été ſeulement ordonné que la Reine ſeroit remerciée de la parole qu'Elle avoit donnée de ne point rappeller le C. Mazarin, & tres-humblement ſuppliée d'en envoier une Déclaration au Parlement, pour être inſerée dans les Regiſtres; comme auſſi de donner à M. le Prince, toutes les ſûretez néceſſaires pour ſon retour; & qu'il ſeroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le Cardinal depuis les défenſes.

La Reine auroit donc pu, ſi Elle avoit voulu, ſe diſpenſer de faire retirer les Sieur Servien, le Tellier, & de Lyonne, puiſque l'Arrêt n'en diſoit rien préciſément: mais comme on avoit réſolu d'ôter à S. A. juſqu'aux moindres prétextes, Sa M. leur ordonna de s'éloigner. Et lorſque les Gens du Roi allérent au Palais Roial en conſequence de l'Arrêt, Elle leur déclara qu'Elle feroit dreſſer une Déclaration conforme aux ſouhaits de la Compagnie ſur le chapitre du Cardinal; & même qu'Elle feroit retirer (1) les

(1) Cet éloignement n'étoit qu'un jeu comme la ſuite le fit bien connoître.

trois perſonnes ſuſpectes à M. le Prince. En effet, non ſeulement ils ne ſe trouvérent plus au Conſeil, ils ceſſéret même de paroître dans le monde avec leurs livrées; en quoi leur conduite fut prudente, & peut-être néceſſaire, à cauſe des Placards que les Partiſans de M. le Prince avoient fait afficher contre eux, & pour éviter l'animoſité du peuple contre ceux qui étoient accuſez de correſpondance avec le C. Mazarin.

On voioit bien que cette démarche de la Reine n'étoit qu'un pur artifice; mais comme elle ôtoit toutes ſortes de prétextes à M. le Prince, il fut obligé d'uſer auſſi de fineſſe, en ſe faiſant voir pendant le jour à Paris, & retournant le ſoir à Saint Maur; & quand il alloit par la Ville, il ſe faiſoit ſuivre d'un nombre extraordinaire de Pages & de Valets-de-pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût encore en deuil de Madame la Princeſſe ſa mere. Il ſe faiſoit auſſi accompagner de pluſieurs perſonnes de qualité, & d'Officiers qui le ſuivoient en carroſſes & par deſſus tout cela, il avoit ſoin de faire diſtribuer de l'argent à des canailles de la lie du peuple, qui le précedoient

avec des acclamations continuelles de *Vive le Roi, Vivent les Princes, Joint de Mazarin.* Ce fut dans ce équipage, & avec une fierté trop dédaigneuſe qu'il alla prendre ſa place au Parlement, où après avoir entendu le recit que fit le Premier Preſident des promeſſes de la Reine pour l'éloignement des perſonnes qui lui étoient ſuſpectes, il ajoûta qu'il faloit qu'ils fuſſent éloignez ſans eſperance de retour. Ce qui déplût beaucoup à toute l'Aſſemblée, comme une marque trop ſenſible d'un deſſein prémedité de former toûjours de nouvelles difficultez.

On trouva auſſi fort mauvais que M. le Prince fut allé au Parlement ſans avoir vû le Roi. Le Premier Preſident l'exhorta fort de le faire ; & ſur cela ils eurent quelques paroles, S.A. ſoutenant qu'il n'y avoit point de ſûreté pour lui ; & qu'avant ſa priſon on lui avoit donné beaucoup d'aſſurances ſemblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât : de ſorte qu'il retourna coucher à Saint-Maur ſans voir leurs Majeſtez;& quoique dans la ſuite la Reine rendît le Parlement dépoſitaire de la parole qu'Elle donnoit pour la ſûreté de ſa Perſonne, il ne voulut

point s'y fier, ni aller rendre ſes reſpects au Roi, quoiqu'il rencontrât un jour S.M. au Cours (1), où quelque-s uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il eſt vrai que M. le Prince s'en eſt toûjours fors défendu : mais cela ne laiſſa pas d'être bien relevé par le Premier Preſident;& la choſe alla ſi avant un jour, que ce Magiſtrat lui dit ſur la rencontre du cours, qu'il ſembloit qu'il voulût élever Autel contre Autel;à quoi M. le Prince répondit en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laiſſer paſſer cette parole ; qu'il ſavoit le reſpect qu'il devoit au Roi ; qu'il n'y manqueroit jamais ; quand il pourroit le rendre ſans riſque ; & que ce n'étoit point élever Autel contre Autel, que de demander des ſûretez dans l'état où étoient les choſes. Les creatures du C. Mazarin aiant tous les jours des commerces publics avec lui ; & les nommez Barthet, Brachet, Sillon, & Ondedei (1) faiſant des voiages continuels à

(1) On conſeilla au Roi de le faire arrêter ſur le champ, mais le Maréchal de Villeroy s'y oppoſa ſi fortement, qu'il empêcha le coup.

( ) C'étoit l'Eſpion en titre d'office du C. Mazarin, & de quiconque le payoit bien.

Cologne où le Cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des Aſſemblées, où l'on avoit réſolu de l'arrêter une ſeconde fois dont il feroit ſa plainte en tems & lieu à la Compagnie, & nommeroit les perſonnes; qu'il déſigna ſi bien, que tout le monde connut que cela tomboit ſur le Coadjuteur.

Ces conteſtations furent ſuivies d'une Déliberation, où il fut arrêté que les paroles de la Reine ſeroient enregiſtrées. Que M. le Prince ſeroit prié d'aller voir leurs Majeſtez. Que commiſſion ſeroit délivrée au Procureur Géneral pour informer contre ceux qui auroient tenu des conferences ſecrettes pour arrêter S. A. Que le Duc de Mercœur ſeroit mandé pour venir rendre compte de ſon voiage vers le C. Mazarin, de ſon mariage avec ſa niece. Que le nommé Oudedei ſeroit pris au corps & les nommez Berthet, Brachet, & Sillon, ſeroient aſſignez pour répondre aux faits que le Precureur Géneral pourroit propoſer contre eux.

Peu de jours après, M. le Prince alla enfin rendre ſes reſpects à leurs Majeſtez, où il fut conduit par M. le Duc d'Orleans, & aſſez bien reçu du Roi &

de la Reine. Cependant il étoit bien aiſé de voir que les eſprits n'étoient pas bien remis, & qu'il reſtoit encore beaucoup de défiance : & cette viſite n'empêcha pas que M. le Prince ne continuât de marcher toûjours avec une grande ſuite pendant le jour, & la nuit avec une eſcorte de 80. chevaux. M. le Prince de Conti en uſoit de même ; & le Coadjuteur à leur exemple, n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuſe, ſans ſe faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince preſſoit vivement l'affaire du mariage du Duc de Mercœur, en conſequence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre ſur ce ſujet : ce qu'il fut enfin obligé de faire, en avouant qu'il étoit marié. Que le voiage qu'il avoit fait, n'avoit été que pour voir ſa femme. Qu'après tout, ce mariage s'étoit fait du conſentement de leurs Majeſtez, de S. A. R. & même de M. le Prince. A quoi M. le Duc d'Orleans répondit, qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit conſenti, auſſi bien que la Reine, à la ſollicitation de l'Abbé de la Riviere, & du Maréchal d'Etrées : mais que depuis, aiant reconnu la pernicieuſe conduite du Cardinal,

nal, il avoit fait ſon poſſible pour diſſuader S.M. de ce mariage, & pour en detourner le Duc de Mercœur auquel il avoit déclaré qu'il n'y conſentiroit jamais.

Quoique la déclaration de Son A. R. fût aſſez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas pouſſée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & conſommé dans toutes les formes. D'ailleurs on étoit occupé de deſſeins plus importans; la Reine & ſon Conſeil ſecret (1) mettoit toutes ſortes de moïens en œuvre pour éloigner M. le Prince, & faiſoit preſſer ſans relâche le Coadjuteur de continuer ſon manege & ſes intrigues dans le Parlement, pour s'oppoſer à tous les deſſeins de S.A. Le Coadjuteur & ſes amis ſouhaitoient ſon éloignement avec autant & plus de paſſion que la Reine; car quoiqu'ils connuſſent bien ce qu'ils hazardoient, en ſe fiant aux promeſſes du Cardinal, ils étoient ſi outrez des manquemens

(1) Le deſſein de la Cour étoit de ſe ſervir des uns pour détruire les autres. En quoi elle réuſſit, quoique les Miniſtres fiſſent des fautes ſi groſſieres contre la politique, qu'il n'y a eu que le ſuccés qui ait pu les juſtifier.

de M. le Prince à tant de promeſſes ſi ſolemnelles, qu'il ne leur étoit pas poſſible de réſiſter au deſir de vengeance qui les aveugloit. Ils eſpéroient d'ailleurs que le Cardinal auroit longtems beſoin de leur aſſiſtance. Que l'éloignement de M. le Prince ne finiroit pas ſi-tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la ſuite des occaſions de ſe rendre néceſſaires, & qui obligeroient le Cardinal à leur accorder certaines graces, & peut-être la nomination du Coadjuteur au Cardinalat (1).

M. le Prince au contraire tâchoit de ſe maintenir dans Paris, d'où il ne vouloit point ſortir : mais comme il voïoit approcher la majorité du Roi, & que ſon credit diminuoit beaucoup dans la Ville, par ſa meſintelligence avec les Frondeurs, il commençoit à prendre des meſures au dedans & au dehors du Roiaume, pour former un parti qui pût retenir le Cardinal dans le reſpect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refuſées.

(1) De toutes les guerres civiles qu'on a jamais vûes, il n'y en a pas une ſeule, dit judicieuſement un Hiſtorien, qui n'ait eu pour prétexte le bien public, & pour motif ſecret, l'interêt particulier.

Malheureuſement pour lui, ſes négociations en Eſpagne ne pûrent être ſi ſecrettes que la Cour n'en fût avertie. Ainſi la Reine qui ſe voioit preſſée de répondre à l'Arrêt du Parlement, qui lui demandoit une Déclaration plus formelle contre le C. Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'éclater. Et comme M. le Prince n'étoit pas retourné au Louvre depuis que S. A. R. l'y avoit mené, S. M. réſolut de faire des plaintes publiques de ſa conduite dangereuſe & peu reſpectueuſe, afin de l'obliger à ſe retirer, & d'éluder en même tems les inſtances du Parlement contre la perſonne du Cardinal.

Pour cet effet, la Reine aiant mandé toutes les Compagnies Souveraines, & le Corps-de Ville le 17. Août 1651. le Parlement en voia des Députez au Louvre, où en préſence de M. le Duc d'Orleans, & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de la Couronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit ſur la conduite de M. le Prince, qui fut enſuite remis entre les mains du Premier Preſident, pour en faire part à toute la Compagnie. Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclaration de leurs Majeſtez, pour l'ex-

cluſion perpetuelle du Cardinal, & un examen géneral de la conduite de S.A. auquel on reprochoit d'abord toutes les graces qu'il avoit obtenues de la Cour, les complaiſances que leurs Majeſtez avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontez. Enſuite le Roi & la Reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçûs de bonne part, des intelligences que ce Prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'Archiduc, & le Comte de Fuenſaldaigne (1). Que pour cette raiſon il n'avoit pas voulu faire ſortir de Stenay les Eſpagnols qu'on y avoit introduits pendant ſa priſon, quoique ce fût la ſeule choſe que le Roi eût exigée de lui. Qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Roiaume, pour leur inſpirer des penſées de révolte. Qu'il faiſoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maître, particulierement Montrond, où Madame la Princeſſe, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées. Qu'il avoit toujours refuſé de joindre ſes Troupes à celles du Roi; & qu'au

(1) Gouverneur des Païs Bas Eſpagnols.

lieu de les emploier contre les ennemis, elles ne faiſoient que déſoler la Picardie & la Champagne. Qu'enfin leurs Majeſtez avoient jugé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choſes, s'aſſurant qu'ils emploieroient leurs ſoins pour appuier les bonnes intentions du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans ſon devoir.

La lecture de cet Ecrit ſurprit extrémement toute la Compagnie, & ce fut ſans doute la premiere ſource des deſordres qui ſuivirent peu de tems après. M. le Prince tâcha d'y répondre, en rejettant les accuſations dont il étoit chargé ſur la malice de ſes ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traitoit de calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accuſoit d'avoir tenu pluſieurs conſeils contre lui chez le Comte de Montreſor, pour le faire arrêter une ſeconde fois. M. le Prince n'avoit point encore parlé ſi poſitivement de ces conferences pour ménager le Sr de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis; ce que S. A. tâchoit encore de faire dans ſa Réponſe, où il ne nommoit que le Coadjuteur & le Comte de Montreſor : mais ce ménagement n'eut pas

l'effet qu'il s'en étoit promis ; au contraire, le Coadjuteur & ſes amis en conçûrent des ſoupçons plus violents contre le Sr de Lyonne ; mais pluſieurs d'entre eux doutoient fort qu'il eût oſé reveler ce ſecret de ſon chef, & ſans ordre du C. Mazarin.

Quoiqu'il en ſoi, le Coadjuteur ſe defendit en niant tout, & qu'il fût Auteur de l'Ecrit (quoiqu'il l'eût conſeillé & approuvé) & en déſavouant les conferences chez le Comte de Montreſor, dont il parla d'un ſi grand ſang froid, qu'on ne ſavoit ce qu'on en devoit croire.

Après cela M. le Prince préſenta deux Ecrits au Parlement pour ſa juſtification, dont l'un étoit de lui contenant des Réponſes particulieres aux faits articulez dans ce lui du Roi, & l'autre étoit une déclaration de M. le Duc d'Orleans ſur le même ſujet. M. le Prince auroit bien ſouhaité que S. A. R. eût été en perſonne au Parlement, pour appuier ſa déclaration par ſa préſence ; mais il ne put obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retirée des Aſſemblées à cauſe du tumulte qui ſe faiſoit toûjours dans la Grand'Salle du Palais, & parce qu'il

ne vouloit pas s'engager dans un Parti contre la Cour, ni desobliger le Coadjuteur, qui avoit toûjours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il put pour se dispenser de donner cette déclaration à M. le Prince : mais il fut si pressé, qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit, Que S. A. R. n'avoit sçu que bien tard la résolution prise par S.M. de mander les Compagnies Souveraines. Que l'Ecrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des Députez du Parlement. Qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de le supprimer. Qu'en sa présence M. le Prince avoit proposé à la Reine, & depuis au Conseil, deux moïens pour faire sortir les Espagnols de Stenay ; l'un par négociation, moiennant une suspension d'armes entre cette Ville & les Places du Luxembourg ; & l'autre par la force, en lui donnant 2000. hommes pour en faire le siege, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avoit que 200 hommes pour lui dans la Citadelle, & que les Espagnols en avoient 500. dans la Ville. Que S. A.

n'avoit pas envoié ſes Troupes à l'armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le Maréchal de la Ferté, creature du Cardinal, qui l'avoit eſcorté dans tous ſes voiages, & l'avoit reçu dans ſes Places malgré les Arrêts du Parlement. Que M. le Prince aiant prié S. A. R. d'envoier un homme pour commander ſes Troupes, Elle avoit nommé le Sr de Vallon, que la Reine empêcha de partir. Que les défiances de M. le Prince n'étoient pas ſans fondement; qu'il n'avoit pas été fort bien reçu au Palais-Roial; que S. A. R. ne lui avoit pas conſeillé d'y retourner. Qu'il étoit bien informé des conferences qui s'étoient tenues à ſon préjudice. Qu'enfin il ne croioit pas que M. le Prince fût capable de former de mauvais deſſeins contre le ſervice du Roi, ou de l'Etat.

L'Ecrit de M. le Prince étoit aſſez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du Ç. Mazarin, il proteſtoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant & pendant ſa priſon. Que depuis, à la vérité, il s'étoit uni à tous les Parlemens du Roiaume, & aux vœux des peuples, pour conſerver la tranquilité

publique, qui auroit pu être alterée par le retour du Cardinal. Que ſi le Conſeil de S.M. avoit pris le ſoin qu'il devoit, de lever les ombrages du public, à l'occaſion des voiages fréquents qui ſe faiſoient à Cologne, le Parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ces Arrêts, dont il ſembloit qu'on vouloit éluder l'effet, par l'Ecrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien méritées par ſes ſervices. Qu'après tout, ni lui, ni ſes amis n'avoient pas à beaucoup près tant de Places à leur diſcretion, que le Cardinal & ſes creatures, qui commandoient dans Pignerol, Saluces, Perpignan, Roſes, Breſt, Dunkerque, Mardick, Bergues, Dourlens, la Baſſée, Bapaûme, Ypres, Courtrai, &c. Qu'il faloit autre choſe que des paroles pour aſſurer l'éloignement ſans retour d'un homme qui avoit les clefs de tant de portes, pour rentrer dans le Roiaume quand il voudroit. Que ſi on vouloit conſiderer la maniere dont il vivoit avec le Premier Preſident, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le Conſeil où il aſ-

ſuroit n'avoir eu aucune part, ſi ce n'étoit peut-être en s'oppoſant comme il avoit fait avec S.A. R. aux avis violents du Coadjuteur & du Comte de Montreſor, d'ôter les Sceaux de force au Premier Preſident ; de faire prendre les armes aux Bourgeois, & d'aller droit au Palais-Roial. Que l'éloignement des Sieurs *Servien*, le Tellier, & de Lyonne, étoit néceſſaire pour ſa ſûreté, & avoit été approuvé du Parlement & du public. Que s'il s'étoit executé de bonne foi, il ſe ſeroit ſoûmis auſſitôt à toutes les volontez de la Reine : mais qu'aiant vû que dans le même tems on continuoit un commerce reglé avec le Cardinal, il avoit dû penſer à ſa ſûreté. Que cette ſeule raiſon l'avoit empêché de retourner à la Cour, & au Conſeil, où rien ne ſe décidoit que par les ordres du Cardinal, & où il ſavoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux Sujets qui lui étoient entierement dévouez.

Les perſonnes dont M. le Prince entendoit parler, étoient M. de Châteauneuf (1), ami intime de Madame

(1) M. le Prince ne pouvoit le ſouffrir,

de Chevreuſe, & de Madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les *Sceaux*, & qui fut rappellé, & fait chef du Conſeil, & le Marquis de la Vieuville, auquel on donna la Surintendance des Finances.

Enſuite S. A. avouoit, qu'il avoit écrit aux Parlemens, & aux bonnes Villes du Roiaume, mais ſimplement pour ſe juſtifier, & diſſiper les bruits qu'on faiſoit courir, que ſon deſſein étoit d'exciter une guerre civile. Que ſi Madame la Princeſſe & Madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juſte précaution, afin de mettre leurs Perſonnes à couvert des entrepriſes de ſes ennemis. Qu'il n'étoit pas vrai qu'il fît fortifier ſes Places, quoiqu'il eût permiſſion & pouvoir de *S.* M. pour cela. Qu'enfin il étoit faux qu'il eût jamais eu aucune intelligence avec les Eſpagnols, que c'étoit une pure calomnie, dont il demandoit réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un Prince du *Sang*. Qu'il ſupplioit la Com-

parce qu'il avoit préſidé au Jugement, & prononcé l'Arrêt de M. de Montmorency.

pagnie de la lui faire obtenir, & de prier leurs Majeſtez d'en nommer les auteurs, ſe ſoumettant volontiers au jugement de la Compagnie, s'il ſe trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de ſa naiſſance.

Cette Réponſe de M. le Prince aiant été lûe, auſſibien que la déclaration de M. le Duc d'Orleans, & l'Ecrit de S.M.on en vint à une Déliberation, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de ſupplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de ſupprimer tous les Ecrits de part & d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé : mais la Déliberation n'aiant pu finir ce jour-là, elle fut remiſe au 21. Août 1651. A la ſortie pluſieurs perſonnes ſe mirent à crier dans la Salle, *Point de Mazarin*, *Point de Coadjuteur*, ſans doute par ordre de M. le Prince, qui étoit venu au Palais, ſi bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fût quitte à ſi bon marché, n'aiant pour lors avec lui qu'un fort petit nombre de ſes amis. C'eſt pourquoi étant obligé de ſe juſtifier le Lundi ſuivant, il crut ne devoir plus

tant ſe commettre ; & fit ſi bien, que dans ce peu de tems il s'aſſura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occaſion, à la réſerve du Duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le Prince.

La Reine qui regardoit le Coadjuteur comme le ſeul qui pût ſoutenir l'autorité du Roi dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes du Corps, des Gensdarmes, & des Chevaux legers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoier ſecrettement le Lundi matin dans la Salle du Palais, un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du Marquis de Laigue, auſquels on donna pour ſe reconnoître le mot de *Notre-Dame*.

De ſon côté, M. le Prince raſſembla le plus de monde qu'il put ; avec beaucoup plus de bruit que les jours précedents, auſquels il donna le mot de *Saint-Louis*.

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de perſonnes de qualité, qui ſe rangérent vers le Parquet des Gens du Roi, occupant

juſqu'à la porte de la Grand'Chambre, où ſe tiennent les Huiſſiers; pendant que les Gens de la Maiſon du Roi, ſans faire paroître leurs deſſeins, étoient diſperſez par pelotons dans la Grand'Salle, & diſpoſez de maniere, qu'ils auroient pu attaquer les gens de M. le Prince par devant & par derriere. En un mot, on s'attendoit ſi bien à en venir aux mains, que pluſieurs Conſeillers & autres gens de Robe des deux Partis, avoient des épées, poignards, & autres armes cachées ſous leurs habits (1).

Le Comte de Montreſor, que M. le Prince avoit accuſé & de parole & par ſon Ecrit, ſe crut auſſi obligé d'aller au Parlement pour ſe juſtifier: mais comme il n'y avoit pas l'entrée, il demeura dans le Parquet, des Huiſſiers avec le Sr d'Argenteuil, & quelques autres du Parti, où il ſe trouva auſſi un nombre conſiderable de Partiſans de M. le Prince, qui s'en ren-

(1) On dit qu'il ne ſe trouva que deux Conſeillers qui ne fuſſent point armez. Le Coadjuteur, malgré ſon caractere, avoit un grand poignard. Quelqu'un en aiant apperçu le bout qui paſſoit, dit au Coadjuteur: Monſieur, eſt-ce là vôtre Bréviaire?

dirent les maîtres. Ce qui dans la ſuite penſa être cauſe de la perte du Coadjuteur.

Son A. R. ne ſe trouva point à cette Aſſemblée, non-plus qu'aux précedentes; de ſorte que les deux Partis n'étant retenus par aucune conſideration, ni par aucun reſpect, M. le Prince commença par dire, Qu'on avoit de mauvais deſſeins ſur ſa Perſonne. Qu'en entrant dans la Salle il avoit vû pluſieurs amis du Coadjuteur. Qu'il ſavoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque Compagnie des Gardes, auſquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Ce que le Coadjuteur avoua, diſant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ſes amis de l'accompagner, pour ne pas s'expoſer une ſeconde fois au riſque qu'il avoit couru en ſortant de la derniere Aſſemblée : mais que ſi S. A. vouloit ordonner à ſes gens de ſe retirer, il prieroit les ſiens d'en faire de même. Sur quoi le Parlement aiant ordonné que tous ceux qui étoient dans la Salle en ſortiroient, le Sr de Champlaſtreux fut commis avec quelques autres Conſeillers pour cela; & M. le Prince aiant envoié M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer

ſes gens, le Coadjuteur alla lui-même pour congedier les ſiens, ſans penſer qu'il alloit ſe commettre.

A peine eut-il paſſé la porte du Parquet des Huiſſiers avec le Sieur d'Argenteuil, que cinq ou ſix Valets-de-pied de M. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant, *Au Mazarin*. Ce qui fut cauſe que tous les deux Partis tirérent auſſi l'épée; ceux du Coadjuteur s'étant jettez en foule autour de lui pour le couvrir, en criant *Vive le Roi*; & les autres, *Vivent le Roi & les Princes*. De ſorte qu'il parut en un moment trois ou quatre mille épées nues dans le Palais; & il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du ſang répandu, ſi quelqu'un eût commencé; & que le Parti de S. A. n'auroit pas été le plus fort, puiſqu'ils furent d'abord obligez de reculer juſqu'à la porte qui mene aux Enqueſtes; & que les Gens de la Maiſon du Roi, leurs Officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le Prince: mais il arriva heureuſement que le Marquis de Crenan Capitaine des Gardes de M. le Prince de Conty, s'étant trouvé en préſence du Marquis de Foſſeuſe, aîné de

la Maiſon de Montmorency, l'un des principaux amis du Coadjuteur, lui dit qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus Grands Seigneurs du Roiaume, preſque tous parens ou amis, s'egorgeaſſent pour un coquin comme le Cardinal Mazarin; à quoi le Marquis de Foſſeuſe aiant répondu qu'il n'étoit point queſtion du Cardinal, mais qu'il faloit crier *Vive le Roi* tout ſeul; le Marquis de Crenan repliqua, Nous ſommes tous bons Serviteurs du Roi; & s'il ne tient qu'à cela, *Vive le Roi*, en remettant en même tems ſon épée dans le fourreau: ce que tout le monde fit à ſon exemple, criant unanimement à quatre ou cinq repriſes *Vive le Roi*, ſans rien ajoûter.

Il arriva cependant que le Coadjuteur aiant voulu rentrer dans la Grand' Chambre par le Parquet des Huiſſiers, d'où il ne faiſoit que de ſortir, il trouva en tête le Duc de la Rochefoucault, qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle tenoit la porte entr'ouverte, ſans laiſſer pourtant aſſez d'eſpace pour le paſſage d'un homme. Ce Duc voiant le Coadjuteur, dit

au Sieur de Chavagnac ami de M. le Prince, qu'il faloit tuer ce...là,& qu'il le poignardât ; à quoi ce Gentilhomme répondit qu'il n'en feroit rien ; qu'il étoit là pour le ſervice de S. A. mais non pour aſſaſſiner perſonne, & qu'il le poigardât lui-même s'il vouloit.

Le Coadjuteur échapa encore un autre danger plus préſent, pendant qu'il étoit arrêté à ce paſſage, par le ſecours du Sieur d'Argenteuil, qui lui ſauva certainement la vie;car un homme de la lie du peuple nommé *Peſche*, le plus grand clabaudeur de M.le Prince,s'étant avancé vers lui avec ſa femme le poignard à la main, criant,*Où eſt ce....de Coadjuteur, que je le tue?* le Sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un Prêtre qui ſe trouva-là, dont il couvrit le Coadjuteur,afin qu'il ne fût pas reconnu à ſon rochet & à ſon camail ; & ſe mettant entre deux,il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer ſon Archevêque ; ce qui le retint dans le reſpect : & dans ce moment Meſſieurs de la Grand'Chambre aiant été informez de l'embarras où ſe trouvoit le Coadjuteur, le Sieur de Champlaſtreux qui ne l'aimoit pas, & qui

étoit Serviteur de M. le Prince, ne laiſſa pas d'aller bruſquement à la porte du Parquet pour la faire ouvrir: ce qu'il ne fit qu'avec aſſez de peine, aſſiſté du Sieur Noblet d'Auvilliers, qui ſans connoître le Coadjuteur que de vûe, ne laiſſa pas de lui rendre un ſervice ſignalé dans cette occaſion, en lui facilitant le paſſage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui vouloit lui enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoiſſance de quoi ce Prélat reçut le Sieur Noblet dans ſa maiſon, où il eſt demeuré juſqu'à ſa mort.

Ainſi le Coadjuteur rentra heureuſement dans la Grand'Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau; & le Sieur Champlaſtreux aiant paru dans la Grand'Salle, & parlé aux Chefs des deux Partis, tout le monde défila en même tems par differentes portes dans la cour du Palais, ainſi qu'il fut reglé ſur le champ par les Commiſſaires, pour éviter les déſordres & les conteſtations; les Partiſans de Monſieur le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient ſortir les premiers.

Tout ce tumulte empêcha qu'il ne

ſe fît rien au Parlement ce jour-là, les eſprits étant trop échauffez. Au ſortir de l'Aſſemblée, S A.& le Coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du Palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut quelques paroles aſſez vives entre le Coadjuteur & le Duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrez dans al Grand'Chambre : mais cette conteſtation ſe termina cavalierement par le Coadjuteur, qui, ſi on l'en veut croire apoſtropha ce Duc, & lui dit en pleine Aſſemblée, *Ami la franchiſe*, ſobriquet ordinaire du Duc, *je ſuis Prêtre, & tu n'es qu'un poltron*; c'eſt pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire (1). Cependant le Duc de Briſſac parent du Coadjuteur, & qui alloit toûjours au Parlement avec lui, à ſon retour de l'Aſſemblée, envoia le Marquis de

(1) Le Duc de la Rochefoucault lui répondit : Monſieur le brouillon, ſi vous étiez homme d'épée, vous ne parleriez pas comme vous faites. C'eſt ce qui engagea le Duc de Briſſac à faire, la démarche qu'il fit. D'autres diſent qu'il n'y eut point d'appel, & que le Duc de Briſſac lui envoia ſeulement dire, que s'il le rencontroit, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on ſe battît contre lui.

Saint-Auban Gentilhomme de Dauphiné, faire un appel au Duc de la Rochefoucault : mais la choſe aiant été découverte, on y mit ordre, & elle n'alla pas plus loin.

L'aprés dînée M. le Duc d'Orleans fit prier le Coadjuteur de n'aller point au Parlement le lendemain ; ce qu'il eut de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja ſû que la Reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'Elle n'attendoit rien davantage de ſa part : mais comme il lui ſembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas conſenti aiſément, ſi dans le même tems le Sieur Joly ne lui eût propoſé un prétexte honnête pour s'en diſpenſer, en aſſiſtant à la proceſſion ſollemnelle de la grande Confrairie, qui devoit ſe faire ce jour-là, & où l'Archevéque a coûtume de ſe trouver avec tous les Curez de la Ville. Cette Proceſſion part de la Magdeleine pour aller aux Cordeliers, où ſe dit la Meſſe: & comme M. l'Archevêque n'étoit pas en état d'aſſiſter à cette céremonie, la bienſéance vouloit que le Coadjuteur remplît ſa place ; & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui met-

roit à couvert ſon honneur & ſa Perſonne.

Cependant peu s'en falut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précedent, quoiqu'à la fin le tout ſe tournât d'une maniere avantageuſe pour lui. Le hazard voulut donc que Son A. ſortit ce jour-là du Palais pour retourner à l'Hôtel de Condé, dans le même tems que la Proceſſion ſortoit des Cordeliers pour revenir à la Magdeleine, & que les uns & les autres s'étant rencontré dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit de vant le carroſſe de S. A. cria ſur le Coadjuteur *Au Mazarin*, ſans reſpect pour la cérémonie : mais M. le Prince les fit taire; & comme ſon carroſſe fut vis-à-vis le Coadjuteur, il le fit arrêter, & baiſſer la portiere; & ceux qui étoient avec lui en étant tous ſortis pour ſe mettre à genoux, ſans exception du Sieur de Gaucourt, qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R S. A. s'agenouilla auſſi dans la portiere, & reçut en paſſant la bénediction du Coadjuteur, qui fit enſuite une profonde réverence à M. le Prince, à laquelle il répondit auſſi gracieuſement que s'ils euſſent été les meilleurs amis du

monde ; après quoi chacun pourſuivit ſon chemin.

Après cela le Coadjuteur ne retourna plus au Parlement, n'en étant plus ſollicité par la Reine, qui paroiſſoit toujours fort contente de lui : mais M. le Prince continua toujours, inſiſtant & demandant une Déclaration d'innocence. C'eſt pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits ſeroient portez à leurs MM. & que tres-humbles remontrances ſeroient faites ſur la conſequence d'iceux ; la Reine tres-humblement ſuppliée de vouloir bien étouffert cette affaire, & S.A.R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les Partiſans de M. le Prince avoient tâché de porter la choſe plus loin, & de faire ajoûter que la Reine ſeroit ſuppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A & de fournir les preuves des faits : mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêchérent ce deſſein de réuſſir.

Enfin la Reine aiant mandé le Parlement, Elle lui fit dire par le Chancelier, Que les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Eſpagnols, n'aiant pas

été confirmez, S.M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais. Que cependant, Elle entendoit que S.A. fît ſortir la garniſon de Stenay. Que ſes troupes allaſſent inceſſamment joindre l'armée du Roi. Qu'il fit ceſſer les fortifications de Montrond, & ſortir de toutes ſes Places les Soldats qui excederoient le nombre des Etats expediés pour cet effet. Qu'il vînt rendre ſes reſpects au Roi, & prendre ſa place au Conſeil.

Cette réponſe avoit été dictée par M. de Châteauneuf, qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conſeil, ſans lui rendre pourtant les Sceaux, qui demeurérent entre les mains du Premier Preſident, quoiqu'il reſtât toujours à la tête du Parlement, où il réuſſiſſoit fort bien; au lieu qu'il étoit tout-à fait neuf dans les affaires du Cabinet.

On avoit cru que cette réponſe mettroit S. A. dans la néceſſité de ſe ſoûmettre, ou tout-à fait dans ſon tort, S.M. ne lui demandant que des choſes juſtes, & le juſtifiant en quelque façon ſur ſon intelligence avec les ennemis de l'Etat; quoiqu'on ſçût fort bien ce qui en étoit, & qu'il

conti-

continuoit de prendre des meſures avec eux pour faire la guerre ; mais on diſſimula ſur ce point, afin de lui ôter toutes ſortes de prétextes. Cependant comme M. le Prince continuoit d'inſiſter ſur ſa juſtification, & que M. le Duc d'Orleans fût pour le même ſujet au Parlement, S. M. réſolut enfin d'envoier en même tems une Déclaration d'innocence pour Son A. & celle qu'on demandoit depuis ſi longtems contre le C. Mazarin ; après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que M. le Prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au Palais Roial.

Mais ceux qui voioient les choſes de plus près, & qui ſavoient les intrigues de S.A. pour gagner le Parlement & le peuple, jugérent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet quand il vit qu'il navoit plus de bonnes raiſons à dire, & que le terme de la majorité du Roi approchoit, il prit le parti de ſe retirer à Bordeaux, après avoir écrit une Lettre au Roi pour s'excuſer.

Il eſt certain que ce Prince eut aſſez de peine à prendre cette reſolution, dont il voioit bien que les ſuites pour-

roient être fâcheuſes pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance à quitter ſa belle maiſon de Chantilly,& à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux: mais Madame de Longueville, le Duc de la Rochefoucault, & une infinité d'Officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obſedé, qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminérent enfin à prendre le parti de la guerre.

Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault,qui avoient commencé les négociations de M. le Prince avec le Cardinal,& qui voioient que le dernier s'étoit mocqué d'eux,cherchoient les moiens de ſe venger. Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal ; & ils diſoient ſans ceſſe à S.A. qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges,ſans qu'on envoiât lui offrir la carte-blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit fort d'être éloignée de M.ſon mari, qui la preſſoit fort de retourner avec lui ; & que pour s'en diſpenſer avec quelque bienſéance, elle avoit

beſoin d'une raiſon auſſi ſpécieuſe que celle de ſuivre M. ſon Frere, dans une querelle où tout le monde ſavoit bien qu'elle avoit autant & plus de part que perſonne.

Ainſi M. le Prince ſe laiſſa emporter preſque malgré lui aux ſollicitations & aux paſſions de ceux qui l'environnoient, dont les vûes intereſſées ne lui étoient pas inconnues; ce qui l'obligea de leur déclarer avant ſon départ, que s'ils lui faiſoient mettre une fois l'épée hors du fourreau, il ne l'y remettroit peut-être pas ſitôt qu'ils voudroient, ni ſelon leur caprice.

Le Duc de Nemours eut auſſi beaucoup de part à la réſolution de M. le Prince, & demeura juſqu'à la fin attaché à ſes interêts. Il n'en fut pas de même du Duc de Longueville, qui ſe tint en repos dans ſon Gouvernement de Normandie (1), fort mécontent de ſa femme, & peu ſatisfait de S. A. Le

(1) Ce Prince étoit aimé juſqu'à l'adoration de tous les Normands, parce qu'au milieu des troubles, il avoit conſervé la Province dans une grande tranquilité, & empêché les gens de guerre d'y entrer. Quoique dans le fonds cette conduite dût être plûtôt attribuée à ſon irreſolution, qu'à ſa bonne volonté.

Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne ne voulurent point non-plus entrer dans le Parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le Duc dans les commencemens l'eût fait eſpérer à M. le Prince, aiant eu pour cet effet pluſieurs conferences avec le Duc de la Rochefoucault. Enfin S. A. prit avant ſon départ quelques meſures avec M. le Duc d'Orleans, qui demeura cependant à Paris comme Spectateur de la Tragedie qui alloit bientôt commencer.

Le Roi étant entré dans ſa quatorziéme année le 7. Septembre 1651. S. M. fut au Parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur, ſelon les Loix du Roiaume. Pour cet effet, ce jeune Prince partit du Palais-Roial, monté ſur un fort beau cheval, accompagné des Officiers de la Couronne, & d'un grand nombre de Seigneurs avec des habits magnifiques, & montez ſur des chevaux richement enharnachez. Cependant au travers de cette pompe ſuperbe, & malgré la foule extraordinaire du monde dont les rues étoient remplies, on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la malheureuſe diſpoſition des eſprits, par un

ſilence triſte qui regnoit preſque par tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tout moment dans une occaſion de cette nature, & qui ne ſe faiſoient entendre qu'aſſez rarement & foiblement.

La marche de cette cavalcade fut par les rues Saint-Honoré, des Lombards, des Arcis, & enſuite par le Pont Nôtre-Dame, où le Roi étant proche S. Denis de la Chartres, & quelqu'un lui aiant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, S.M. lui fit l'honneur de le ſaluer. Le reſte de la marche continua juſqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de majorité ſe fit dans les formes ordinaires; & le Roi s'étant aſſis ſur ſon Lit de Juſtice, remercia la Reine des ſoins qu'Elle avoit pris de ſa Perſonne & de ſon éducation. (Compliment que la Reine ne méritoit point, Elle & le Cardinal s'étant peu mis en peine d'inſtruire le Roi comme ils le devoient, & de cultiver les heureuſes diſpoſitions qui paroiſſoient dès-lors dans S.M. afin de le retenir plus longtems dans leur dépendance, & de demeurer les maîtres des affaires.) En-

ſuitte on publia un Edit contre les Duels, & un contre les Blaſphémateurs, avec une Déclaration d'innocence en faveur de Monſieur le Prince ; ce qui ſe faiſoit pour lui ôter toutes ſortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'on avoit deſſein d'executer contre lui.

Cette Déclaration n'empêcha pourtant pas M. le Prince de continuer ſon voiage (1) à quoi ne contribua pas peu l'équivoque d'un Courrier que lui envoia le Maréchal de Grammont avec une Lettre pour l'avertir de ne s'éloigner pas davantage, & qu'il y avoit encore eſpérance d'acommodement. M. le Prince étoit allé de Paris à Augerville, maiſon de plaiſance du Preſident Perrault. Le Courrier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour aiant été cauſe que S.A.ne reçû la Dépêche de M. de Grammont, qu'au momẽt qu'il partit d'Augerville;

(1) Avant de prendre la route de la Guyenne, il avoit fait prier M. de Longueville de ſe trouver à un Rendez-vous ſur le chemin de Normandie. Toutes ſes ſollicitations furent inutiles. Son Beau-frere demeura attaché au Roi.

ce Prince après l'avoir lûe, dit à ceux qui étoient auprès de lui, que ſi elle étoit arrivée un peu plûtôt, elle l'auroit arrêté; mais que puiſqu'il avoit le cul ſur la ſelle, il n'en deſcendroit pas pour des eſpérances incertaines. De ſorte que ſans autres déliberations, il marcha vers Bordeaux avec le peu de perſonnes dont il étoit accampagné: mais il fut bientôt ſuivi de M. le Prince de Conti, qui avoit voulu aſſiſter à la céremonie de la majorité des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des perſonnes de qualité qui s'étoient déclarées pour lui pendant ſa priſon, à la réſerve du Duc de Bouillon, & du Vicomte de Turenne. Le Comte du Dognon Gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ſes Partiſans, après avoir été conferer avec lui à Bordeaux, où ce Prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, & le coulentement du Parlement, qui donna auſſitôt pluſieurs Arrêts pour ſaiſir le deniers du Roi, & pour faire tout ce que *S. A.* pouvoit deſirer.

Après cela M. le Prince donna des ordres pour lever des gens de guerre de tous côtez, & délivra des commiſ-

ſions aux Officiers qui l'avoient ſuivi; de ſorte qu'il ſe vit bientôt avec un corps de dix à douz mille hommes de Troupes reglées, & en état d'entrer en action : mais comme il étoit important de faire connoître au public qu'il n'en venoit à ces extrémitez que pour ſa défenſe, & par pure néceſſité, un des premiers ſoins de *S.*A. fut d'écrire à M. le Duc d'Orleans une Lettre en forme de Manifeſte, qui contenoit le recit de tout ce qui s'étoit paſſé à la Cour depuis ſa liberté ; & ſur toutes choſes l'établiſſement dans le Conſeil des Sieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, creatures du C. Mazarin, & beaucoup plus attachez à lui, que les Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyonne, qui n'avoient été congediés que pour le ſurprendre, & pour mettre en leurs places ſes ennemis déclarez. Il tâchoit auſſi d'inſinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S.A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui; finiſſant par des proteſtations génerales de contribuer autant qu'il pourroit à tout ce que S.A.R. & le Parlement jugeroient le plus propre pour remedier aux déſordres de l'Etat:

La Cour informée de ce qui ſe paſſoit à Bordeaux, réſolut de partir le 25. Septembre pour Fontainebleau, & de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oppoſer aux deſſeins & aux progrès de Monſieur le Prince; laiſſant à Paris le Sieur de Châteauneuf pour prendre ſoin des affaires, avec le Premier Preſident, le Marquis de la Vieuville, & ſur tout le Coadjuteur, qui devoient agir auprès de M. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour ménager les eſprits, & traverſer les Cabales des amis de M. le Prince. Ce n'eſt pas que la Reine & le Cardinal ſe confiaſſent entierement au Coadjuteur: mais ils avoient ſi-bien reconnu ſon credit dans tout ce qui s'étoit paſſé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une eſpece de néceſſité de ſe ſervir de lui, pour empêcher une révolution génerale, qui ſeroit infailliblement arrivée, ſi ce Prélat avoit changé de Parti. Ce que ſes Confidens ſçûrent ſi-bien faire valoir à la Cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au Cardinalat, qui lui avoit été promiſe depuis longtems. Madame de Chevreuſe aida beaucoup à y déterminer la Rei-

ne & le Cardinal, en leur repréſentant que la méſintelligence paſſée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole ; & que ſi dans cette conjoncture on négligeoit de recompenſer ſes ſervices, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de ſentimens & de conduite.

Ces mêmes conſiderations étoient auſſi fortement repréſentées par la Princeſſe Palatine (1), dont le crédit étoit plus grand que celui de Madame de Chevreuſe ; & il eſt certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du Chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le C. Mazarin aiant trouvé par pluſieurs experiences que cette Princeſſe avoit beaucoup plus de pouvoir ſur l'eſprit du Coadjureur, & le ſavoit mieux ménager que Madame de Chevreuſe,

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Madame & Mademoiſelle de Che-

(1) Anne de Gonzague de Mantouë, femme d'Edouard Prince Palatin. Elle avoit tant d'eſprit, & un talent ſi particulier pour les affaires, que perſonne au monde n'y reuſſiſſoit mieux qu'elle.

vreuſe,& le Marquis de Laigue étoient en ce tems-là les dupes du Coadjuteur, qui alloit preſque toutes les nuits chez la Princeſſe Palatine avec Madame de Rhodes dans le carroſſe de Joly, qui de là le remenoit à l'Hôtel de Chevreuſe, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui, ſans rien dire de ſon commerce; & pour le mieux entretenir pendant l'abſence de la Cour, il donna un chiffre à cette Princeſſe, qui en fit uſage tres regulierement & de fort bonne foi, donnant au Coadjuteur des avis les plus ſinceres, juſqu'à lui mander ſouvent des choſes qui ſembloient aſſez contre les intérets de la Cour. De ſon côté le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ſes Lettres, de tout ce qui pouvoit augmenter la conſideration où elle étoit auprès de la Reine, & faire connoître à S. M. que la plûpart des ſervices eſſentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occaſions, étoient une ſuite des conſeils de la Princeſſe Palatine. Car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'emploiât alors de fort bonne foi, & tres utilement, pour appuier les deſſeins & les interêts de la Cour, ſoit dans le Parlement, ſoit auprès de M.

le Duc d'Orleans, dont il étoit ſouvent aſſez mal-aiſé de venir à bout, à cauſe des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le Prince, dont il étoit continuellement obſedé.

Cette conduite de S A. R. qui éloignoit toûjours avec ſoin ce qu'on pouvoit faire contre M. le Prince, ſous prétexte d'un accommodement auquel il diſoit vouloir travailler, n'empêcha pas que le 7. Octobre 1651. le Parlement ne donnât un Arrêt ſur la Requête du Procureur Géneral, portant défenſe à toutes perſonnes de faire aucunes levées de gens de guerre dans le Roiaume, ſinon en vertu des Lettres Patentes du Roi ſignées d'un Secretaire d'Etat, & ſcellées du grand Sceau, à peine d'être déclarez criminels de leze-majeſté, avec ordre aux Gouverneurs des Provinces & des Places de ſaiſir les contrevenants. Cet Arrêt étoit aſſûrément contre M. le Prince, quoi qu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut rendu que ſur les avis qu'on reçut des levées qui ſe faiſoient en ſon nom de tous côtez; la Cour aiant ſollicité cet Arrêt pour retenir les peuples & les Officiers dans le reſpect, & les

empêcher de prendre les armes en faveur de S.A.

Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans ſon tort, que le Roi écrivit de Bourges une Lettre au Parlement, en forme de Réponſe à celle de *S.A.* pour déclarer que *S.* M. étoit prête d'écouter toutes les propoſitions qui pourroient lui être faites, pour rétablir la tranquilité publique; donnant pour cet effet tous les pouvoirs néceſſaires à M. le Duc d'Orleans, aſſiſté du Maréchal de l'Hôpital, des Sieurs d'Aligre & de la Marguerie Conſeillers d'Etat, & des Sieurs de Meſme Preſident à Mortier, Menardeau, Champré & de Cumont Conſeillers au Parlement, pour traiter avec M. le Prince en tel lieu qu'ils jugeroient à propos: mais cette propoſition aiant été refuſée par S.A. ſous des prétextes aſſez frivoles, S.M. envoia une Déclaration au Parlement, qui déclaroit criminels de leze Majeſté Meſſieurs les Princes de ondé & de Conti, Madame la Princeſſe, Madame la Ducheſſe de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les aſſiſteroient, ſi dans un mois ils

ne reconnoiſſoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir.

M. le Duc d'Orleans empêcha pendant quinze jours ſous différens prétextes que cette Déclaration ne fût vérifiée ; en quoi il fut ſecondé vivement par les amis de M. le Prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidents : mais à la fin le Parti de la Cour, & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il falut en venir à la Déliberation, où S. A.R. ne voulut pas ſe trouver ; ſuivant laquelle il fut ordonné le 4. Decembre 1651. Que la Déclaration ſeroit lûe, publiée & enregiſtrée, pour être executée ſelon ſa forme & teneur. Que cependant M. le Duc d'Orleans ſeroit prié de continuer ſes ſoins pour l'accommodement; & qu'après le mois expiré, on ne pourroit faire aucune procedure contre Meſſieurs les Princes, & autres privilegiés, qu'au Parlement, & toutes les Chambres aſſemblées, ſuivant les Loix de l'Etat.

Cet Arrêt donna autant de joie à la Cour, que de déplaiſir aux Partiſans des Princes, qui n'avoient pas crû que la choſe dût aller ſi vîte, & qui ſoupçonnérent M. le Duc d'Orleans de

n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû pour l'empêcher. La vérité eſt que le Coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu à peu à ne plus agir que par bienſéance pour les interêts de M. le Prince. Après tout, quand il ſe ſeroit donné plus de mouvemens, & qu'il auroit aſſiſté à la déliberation, il n'auroit pas empêché la vérification; M. le Prince aiant commencé une guerre ouverte, fait entrer la flotte d'Eſpagne dans la Garonne, & aſſiegé des Places, entre autres Coignac, dont il fut obligé de lever le ſiege, un de ſes quartiers aiant été forcé par le Comte d'Harcourt.

Cependant on ne laiſſoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, où étoit la Cour, & auprès du C. Mazarin, à qui le Sieur du Gourville fut envoié plus d'une fois. Ces differens voiages ſervirent à M. le Prince pour donner de ſes nouvelles à ſes Correſpondans, & pour en recevoir; outre qu'ils donnérent lieu à Gourville de former une entrepriſe ſur la Perſonne du Coadjuteur, dont il n'étoit pas aſſurément le premier Auteur.

Quoi qu'il en ſoit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois

d'Octobre, il y assembla 40. ou 50. personnes de la dépendance de M. le Prince, avec quelques Officiers & Cavaliers de la Garnison de Damvilliers, que le Major nommé la Rochecochon avoit ainenez avec lui. Une partie de ces gens furent postez un soir dans la petite rue où est l'Eglise de Saint-Thomas du Louvre, & l'autre sous l'arcade d'un petit Pont qui est sur le bord de la riviere au bout de la rue des Poulies, proche le Petit-Bourbon, à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son carrosse au retour de l'Hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le Quai des Galeries du Louvre. L'entrepriſe étoit fort bien imaginée; & il étoit difficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaqué par devant & par derriere sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours: mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluye, qui aiant empêché les gens de Madame de Rhodes de la venir prendre avec son carrosse qui étoit drappé, elle pria le Coadjuteur de la remener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire le che-

min de la rue Saint-Honoré (1), pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Briſſac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur : mais le lendemain il en arriva encore un autre plus ſurprenant. Un des Cavaliers de Damvilliers aiant oui dire à quelqu'un de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur ; & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis du Sieur Talon Intendant des Places frontieres, avec lequel il avoit quelque habitude ; il alla le trouver pour lui déclarer tout le deſſein, avec les noms de ceux qui conduiſoient l'entrepriſe, qu'il dit s'être retirez le ſoir précedent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le Sr Talon qui croioit le Coadjuteur fort bien à la Cour à cauſe de ſa nomination toute récente au Cardinalat,

(1) Cela fit dire au Coadjuteur, qu'il avoit bien de l'obligation aux Dames, qui non ſeulement lui faiſoient paſſer d'agréables momens, mais qui lui en faiſoient éviter de fort mauvais. Il noua la plûpart de ſes intrigues par le moien de quelques Dames, dont les conſeils lui ſervirent beaucoup, ſur tout ceux de Madame de Chevreuſe, de la Princeſſe Palatine, & de Madame de Rhodes.

alla auſſitot lui communiquer cet avis, marquant le lieu où la Roche cochon étoit logé, & celui où ſe retiroient les Cavaliers, avec offre de lui repréſenter ſon Auteur ; de ſorte que le Coadjuteur qui par un autre hazard avoit pris medecine ce jour-là, & ne ſortit point du logis, eut le tems de s'informer ſous-main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le Sieur Talon, & qui ſe trouvérent vraies. Cependant cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain après midi dans la vieille rue du Temple, rendre viſite à la Preſidente de Pommereuil ſon ancienne amie, pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre. Il eſt vrai qu'avant de ſortir, il promit à Joly, qu'il avoit emploié pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit: mais ſon plaiſir l'aiant fait reſter plus longtems qu'il ne penſoit, peu s'en falut qu'il ne lui coûtât cher, & qu'il ne fût rencontré ce ſoir-là par les gens de Gourville & de la Roche-cochon; le Cavalier qui avoit donné le premier avis au ſieur Talon, étant retourné lui dire qu'on les avoit encore fait monter à cheval ce même jour, pour

aller dans la vieille rue du Temple où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonſtance frappa un peu plus le Coadjuteur; & le ſoin qu'il vit qu'on avoit d'obſerver toutes ſes démarches, l'obligea de penſer un peu plus ſérieuſement à ſa conſervation : c'eſt pourquoi il ſe fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'Hôtel de Chevreuſe, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue Saint-Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts; & le Cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de s'en retourner à leurs garniſons, Gourville aiant déja pris le chemin de Bordeaux, & la Rochecochon étant réſolu de partir inceſſamment. Cela fut cauſe que le Coadjuteur demanda un ordre au Premier Preſident pour faire arrêter Gourville & la Rochecochon, comme gens de M. le Prince, qui étoient à Paris pour lever des Troupes, contre la défenſe du Parlement, ſans cependant lui en déclarer le veritable ſujet, ne voulant pas faire éclatter une entrepriſe de cette nature que bien à propos. Il

écrivit auſſi à M. de Châteauneuf pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit paſſer en retournant à Bordeaux, ſuivant les avis du Cavalier. On mit auſſi des eſpions autour du logis de la Roche-cochon, par le moien deſquels on aprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, la Foreſt Lieutenant du Prevôt de l'Iſle, monta auſſitôt à cheval, & l'attrapa le lendemain à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Baſtille avec deux de ſes gens. Il fut interrogé par le Lieutenant Criminel, auquel il nia d'abord toutes choſes : mais un de ſes Valets aiant parlé autrement, & lui aiant été confronté, il avoüa le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le deſſein d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de répréſailles, & aſſurer la perſonne de l'Abbé de Sillery, que la Cour avoit fait arrêter à Lyon.

Peu de jours après, Gourville fut auſſi arrêté à Poitiers, par les ſoins de M. de Châteauneuf, qui en avertit auſſitôt le Coadjuteur ; mais il lui fit ſavoir en même tems, que la Reine l'avoit fait élargir ſur le champ.

Il arriva encore dans la ſuite, que le même Gourville fût découvert à Paris, au retour d'un autre voiage qu'il avoit fait vers le C. Mazarin; & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Foreſt, & par l'Ecuyer du Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la Campagne, ils en furent empêchés par un ordre du Premier Préſident. Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis, & quoiqu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir des ſoupçons violens contre la Cour, voiant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de préſumer une intelligence ſécrette entre M. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugérent que le meilleur étoit de diſſimuler, & de traiter la choſe de bagatelle; ainſi les pourſuites furent inſenſiblement négligées, & entiérement abandonnées, même à l'égard de la Roche-cochon, quoiqu'il y eût des preuves ſuffiſantes contre lui; & il en fut quitte pour cinq ou ſix mois de priſon, d'où il trouva le moien de ſe ſauver par un trou qu'il fit à la muraille; en quoi il fut apparemment favoriſé par la con-

nivence du Sieur de Louviers, fils du ſieur de Brouſſel Gouverneur de la Baſtille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux intérêts de M. le Prince, qu'à ceux du Coadjuteur.

Gourville continua donc ſes voiages & ſes négociations, ſans qu'on ſe mît beaucoup en peine de le traverſer; & il alloit librement à Paris, & au lieu de la réſidence du Cardinal, ſans que cependant il parût être envoyé par M. le Prince, dont il n'avoit en effet point de pouvoir: mais il en avoit un fort précis de Madame de Longueville, & du Duc de la Rochefoucault, qui faiſoit à peu près la même choſe; détour que M. le Prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans ces négociations, & pour ſe reſerver le droit de déſavoüer les propoſitions que faiſoit Gourville pour ſon conſentement au retour du C. Mazarin. Ce n'eſt pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne ſouhaitât fort d'engager le Cardinal dans cette démarche, dans l'eſperance qu'il ſe tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, ou que du moins ſon Parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce Mi-

niſtre, dont la ſeule préſence rendroit ſa cauſe beaucoup plus favorable, & feroit que ſa querelle deviendroit celle du public.

Dans la vérité les affaires de S. A. commençoient d'être ſi mauvaiſes de tous côtez, qu'il auroit été bientôt contraint de ſe ſoûmettre, ſi le retour trop précipité du Card. n'avoit changé la face de toutes choſes. Les Troupes du Roi avoient battu les ſiennes preſque par tout en Guyenne; & ce Prince, quoique très-brave & très-grand Capitaine, avoit été forcé de ceder en pluſieurs rencontres à l'étoile du C. d'Harcourt, qui n'en ſavoit aſſurément pas tant que lui. (1) Outre la levée du ſiége de Coignac, il avoit encore été obligé d'abandonner celui de Miradoux, mauvaiſe bicocque, où étoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel quoique manquant de toutes choſes, ne voulut jamais lui rendre ce poſte, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir le ſecourir; aprés quoi M. le Prince fut encore contraint

(1) C. Comte étoit à la verité fort inférieur au Prince de Condé dans la ſcience militaire; mais ſes Troupes étoient compoſées de vieux Soldats aguerris.

de ſortir honteuſement d'Agen, où il s'étoit retiré, les Bourgeois de cette Ville s'étant ſoülevez & barricadez contre lui à l'aproche des Troupes du Roi.

Ainſi M. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, ſans argent, & ſans eſpérance de ſecours. A Paris ſes affaires n'êtoient pas en meilleur état. Tous les bons Bourgeois étoient las de la guerre; & le prétexte du C. Mazarin ne faiſoit plus d'impreſſion que ſur le menu peuple. Les Emiſſaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maiſons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les ruës, tout cela ne produiſoit rien. Le Parlement donnoit des Arrêts contre lui, qui étoient executés non ſeulement par les Officiers de Juſtice, mais ſouvent par les Bourgeois mêmes, qui les prévenoient.

Il eſt donc certain que le Parti de M. le Prince étoit dans le dernier abbattement, & qu'il auroit été bientôt ruiné ſans reſſource, ſi le Cardinal ne ſe fût entêté de revenir par un contretems, qui rendit les affaires bien plus mauvaiſes. Auſſi la plûpart de ſes amis ne le lui conſeilloient pas; & le Coadjuteur

adjuteur écrivoit ſouvent ce qu'il en pẽſoit à la P. Palatine, quoiqu'il fût bien aſſuré que ſes cõſeils ſeroient mal reçus & mal interprétés par le C. M. & qu'ils pourroient même nuire à la pourſuite qu'il faiſoit à Rome du Chapeau, qui lui avoit été accordé : mais ces conſidérations ne l'empêchérent pas de déclarer librement ſa penſée, ni le Cardinal d'exécuter ſa réſolution ; fortement perſuadé que les conſeils qu'on lui donnoit pour l'en détourner, étoient tous intereſſez. En quoi, pour dire les choſes comme elles ſont, il pouvoit bien ne ſe pas tromper. Car la verité eſt (1) qu'il ſe formoit depuis quelque tems à la Cour une intelligence

(1) Madame de Navailles preſſant un jour ſon retour auprès de la Reine, cette Princeſſe lui dit ces mots. Ma pauvre femme, je le ſouhaite plus que perſonne ; mais le pauvre homme eſt malheureux. Les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci, il faut qu'avant ſon retour on ait pouſſé M. le Prince. Le Cardinal Mazarin l'aiant apris, jugea qu'il étoit perdu s'il tardoit davantage à revenir, parce que la Reine commençoit à donner ſa confiance au Prince Thomas. C'étoit Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan, Général des Armées du Roi en Italie, mort à Turin en 1656.

plus étroite entre ceux du Conſeil, pour ſe paſſer du Cardinal Mazarin. Que la Reine ne paroiſſoit plus ſi touchée de ſon abſence, & qu'elle commençoit à s'accoûtumer à ceux qui étoient auprès d'elle. Juſques-là que la nouvelle étant venuë d'une grande maladie du Pape, Sa Majeſté fit écrire au Cardinal par Monſieur le Comte de Brienne Sécrétaire d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux emploier le tems de ſon abſence, qu'en allant à Rome ſervir le Roi dans un Conclave, ſi le Pape venoit à mourir; & que cela pourroit ſervir à faciliter ſon retour. Mais il étoit trop ruſé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir la conſéquence de ce voiage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter ſon retour, dans l'appréhenſion que la Reine ſous ce prétexte, ne conſentît à des choſes auſquelles il n'y auroit plus de remede, & que par un changement aſſez naturel aux perſonnes de ſon ſexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets préſens, & n'oubliât les abſens.

C'eſt pourquoi il réſolut tout d'un coup de revenir, à la tête d'un corps de ſept à huit mille hommes, qu'il a-

voit levés à ſes dépens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'achever d'accabler le Parti de M. le Prince, en les joignant à celles du Roi; & aiant diſpoſé toutes choſes pour cela, il donna le commandement de ces Troupes au Maréchal d'Hocquincourt (1) qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Le bruit de ce retour imprévû ne fut pas plûtôt répandu dans le monde, qu'il produiſit tous les effets qu'on avoit apréhendez, & beaucoup d'autres auſquels on ne s'étoit point attendu, qui rejettérent toutes les choſes dans la confuſion & dans le déſordre. Le premier & le principal de ces mauvais effets, fut le changement de M. le Duc d'Orleans, qui avoit commencé à ſe dégager des intérêts de M. le Prince, & n'aſſiſtoit plus aux Aſſemblées du Parlement, comme il faiſoit dans les commencemens, pour adoucir les choſes. Ce Prince ne pouvant ſouffrir qu'on eût oſé penſer au retour du Cardinal Mazarin ſans lui en parler, après tant de déclara-

(1) Charles de Monchi d'Hocquincourt, Maréchal de France, tué devant Dunkerque, en 1658.

tions ſolemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement ſe diſpenſer de ſe joindre à ceux qui vouloient s'y oppoſer; & il agit dans la ſuite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas crû capable, faiſant même quelquefois des choſes à l'avantage de M. le Prince, que ſes partiſans les plus echauffez n'auroient pas oſé ſe promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des Troupes Eſpagnoles, que le Duc de Nemours amena en France, S. A. R. aiant empêché que le Parlement ne s'y opposât, & n'obéît aux ordres réitérez de S. M. ſur ce ſujet; ſoûtenant toûjours qu'elles n'étoient pas Eſpagnoles, quoiqu'elles vinſſent des Pays-Bas par les ordres de l'Archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, des Liégeois, & d'autres Etrangers, dont M. le Prince avoit plus de droit de ſe ſervir pour ſa défenſe, que le Cardinal de celles qu'il avoit amenées, au préjudice de tant de Déclarations du Roi, & des Arrêts du Parlement. Ainſi quoique la Cour pût faire, il lui fut impoſſible de rien obtenir de ce qu'elle ſouhaitoit.

M. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là, & il aſſembla un autre Corps

de Troupes ſous ſon nom, & ſous celui de M. le Duc de Valois ſon fils, dont il donna le commandement au Duc de Beaufort, à l'occaſion d'un Arrêt du (1) Parlement, par lequel il étoit prié de s'oppoſer au retour du Cardinal, auquel le Coadjuteur & ſes amis auroient entrepris inutilement de s'opoſer, vû le déchaînement & l'animoſité des eſprits, qui étoient plus échauffez que jamais contre le C. Mazarin.

Le Parlement recommença donc de donner des Arrêts pour empécher ſon retour; un du 13. & l'autre du 21. Decembre 1651. portant que le Roy ſeroit averti par un Préſident & quelques Conſeillers qui ſeroient députés à cet effet, de ce qui ſe paſſoit ſur la Frontiére; & qu'il ſeroit trés-humblement ſuplié de vouloir donner ſa Parole Royale pour l'exécution de ſa Déclaration, vérifiée le ſixiéme Septembre dernier, avec défenſes à toutes ſortes de perſonnes de donner paſſage ni retraite au Cardinal, ou de faire aucunes levées pour faciliter ſon retour,

(1) Le Parlement ne voulut jamais donner un Arrêt d'Union, comme il l'avoit fait ſi librement à la premiere guerre de Paris.

ſur les peines portées par les Arrêts, & d'être déchûs de toutes ſortes de dignitez.

Ces Arrêts n'empêchérent pas le Cardinal de rentrer dans le Royaume par Sédan, où il fut reçû magnifiquement par le Maréchal Faber. Il étoit acccompagné de Mrs. les Maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt, & de pluſieurs perſonnes de qualité qui le ſuivirent juſqu'à Poitiers, ſachant bien que c'étoit la meilleure maniére de faire leur Cour à la Reine, qui n'oſa, ou ne voulut plus écouter d'autres conſeils que les ſiens, depuis qu'il fut auprès d'Elle; ce qui obligea M. de Châteauneuf à ſe retirer, jugeant bien que ſa préſence ne plairoit pas au Cardinal Mazarin, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaiſe figure à la Cour.

Cependant le Parlement aiant été informé de ſa marche, donna un autre Arrêt, pour faire partir inceſſamment le Préſident de Belliévre avec les autres Députez, déclarant le Cardinal Mazarin, & tous ceux qui ſe trouveroient avoir favoriſé ſon paſſage, criminels de léze-Majeſté, Perturbateurs du repos public. & déchûs de toutes

leurs Charges, & des Privileges de Nobleſſe, avec ordre aux communes de courir ſus au Cardinal & à ſes adhérans ; ordonnant que ſes meubles & ſa Bibliotéque ſeroient vendus, & ſes Bénéfices ſaiſis ; ſur quoi il ſeroit pris une ſomme de 150000. l. pour ceux qui le répréſenteroient à Juſtice mort ou vif,(1) & que M. le Duc d'Orleans ſeroit prié d'emploier toute ſon autorité pour favoriſer l'execution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un fort grand bruit dans le monde, & ſurtout parmi le Clergé, qui ſe ſcandaliſa fort de voir mettre à prix la tête d'un Cardinal, ce qui ne s'étoit jamais fait en France que contre le Cardinal de Châtillon, frere de l'Amiral de Coligny qui avoit apoſtaſié. Il donna auſſi beaucoup d'inquiétude au Cardinal Mazarin, qui ſavoit que dans ſon pays un Arrêt de cette nature n'auroit pas été longtems ſans être executé : mais ce qui luy en donna davantage, fut un petit Ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou repartition de cette ſomme de

(1) Le C. Mazarin dit aprés la Paix faite, qu'il pardonnoit tout au Parlement, excepté d'avoir mis ſa tête à prix.

150000. l. en faveur de ceux qui trouveroient le moien de ſe défaire de lui, ou de le mutiler ; l'Auteur aiant fort plaiſamment imaginé plus de cent manieres differentes d'attenter ſur la perſonne du Cardinal, qui pouvoient tenter ſes domeſtiques, & ceux qui approchoient de lui, ſans qu'il lui fût poſſible de ſe précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre. Ce qui étoit aſſaiſonné d'une eſpece de plaiſanterie, qui fait ſouvent plus d'impreſſion que les choſes les plus ſérieuſes. Ce Marigny avoit un talent merveilleux pour ces ſortes d'ouvrages, & il avoit déja régalé le Public de pluſieurs Chanſons, Vaudevilles, Balades, & autres gentilleſſes de cette nature, pendant la priſon de M. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à rendre le Parti des Frondeurs favorable.

En conſequence du dernier Arrêt, le Parlement envoia les Sieurs Bitaud & du Coudrai Geniers, pour faire rompre les ponts ſur la route du Cardinal : & ces deux Conſeillers étant arrivez dans ce deſſein à Pont-Sur-Yonne, à peu près dans le même tems que le Sr d'Hocquincourt, le ſieur Bitaud

fut fait priſonnier, & le Sr de Geniers ſe ſauva, après avoir été pourſuivi longtems par les Coureurs du Maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue Déliberation du Parlement, auquel on rapporta d'abord que le dernier avoit été tué: mais ce bruit s'étant trouvé faux, les Concluſions furent plus moderées, & on ſe contenta de donner des Arrêts pour la liberté du Sieur Bitaud, à laquelle on prioit même les autres Parlemens de s'intéreſſer, comme ſi ç'eût été une affaire fort importante. On ne la jugea pas de même à la Cour, qui donna ordre que le ſieur Bitaud fût élargi, preſque auſſitôt qu'elle ſçût ſa détention.

Enfin le C. Mazarin aiant ſurmonté tous les obſtacles (1), arriva à Poitiers: & la Reine bien informée de ſa marche, engagea le Roi d'aller au devant de lui juſqu'à une grande lieue, où l'aiant rencontré, S.M. le conduiſit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint pendant plus d'une heure à une fenêtre, pour voir arriver ſon cher

(1) Il diſoit avec ſurpriſe qu'il n'y avoit au monde que la France où il eût pû être en ſûreté, dans une conjoncture où quiconque pouvoit gagner 50000. écus en un moment.

Favori. Les Députez du Parlement qui arrivérent preſque en même tems, ne furent pas reçus ſi honorablement. On ne laiſſa pourtant pas de répondre à leurs remontrances d'une maniere aſſez honnête, diſant qu'on étoit perſuadé des bonnes intentions de la Compagnie; & qu'Elle n'auroit pas fait cette démarche, ſi Elle avoit ſçu que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de *S* M. qui lui avoit commandé de lever des Troupes, & de les lui amener, afin de ſoûmettre plus promptement les rebelles. Que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & ſans exemple. Que le Cardinal vouloit ſe juſtifier, & que S. M. ne pouvoit le lui refuſer.

Cependant M. le Prince dépêcha le ſieur de la Sale au Parlement, avec une Lettre, & fit préſenter une Requête, par laquelle il demandoit la ſurſéance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui, juſqu'à l'entiere execution des Arrêts contre le Cardinal: ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là; car en délibérant ſur la réponſe faite aux Dé-

putez, il fut arrêté (1) que tres humbles remontrances ſeroient faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal; & que cependant les Arrêts donnez contre lui ſeroient executez, & les autres Parlemens priez d'en donner de ſemblables: ce que quelques-uns firent dans la ſuite.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, les Troupes Eſpagnoles s'avancérent ſous le commandement du Duc de Nemours juſques ſur la Loire ſans aucun obſtacle; & le Duc de Rohan-Chabot (1) ſe ſaiſit de la Ville d'Angers: ce qui obligea le Roi d'aller à Saumur, pour aſſieger cette Place que ce Duc ne défendit pas longtems, s'étant rendu à la veille du ſecours qui lui avoit été envoié ſous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A.R. ne le prît ſous ſa protection, ſans laquelle il n'auroit certainement pas obtenu la vérification de ſes Lettres de Duc & Pair, tout le monde étant perſuadé que ce Seigneur, qui de tout tems avoit été attaché aux intérêts du Cardinal, n'avoit excité ce deſordre

(1) Le 26. Janvier 1652.

(1) Henri Chabot Duc de Rohan, mort en 1655.

que pour ſe rendre le Parlement favorable. Quoi qu'il en ſoit, il fut blâmé des deux Partis ; celui de la Cour l'accuſant d'ingratitude & d'infidélité, & celui de M. le Prince de lâcheté, pour avoir rendu une Place dont le ſecours étoit aſſuré.

Il arriva dans le même tems une affaire qui auroit pû avoir de grandes ſuites, ſi elle eût été bien ménagée ; ce fut la diverſion des fonds deſtinez pour le paiement des Rentes de l'Hôtel-de Ville, que S. M. fit arrêter dans toutes les Recettes, pour s'en ſervir aux néceſſitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-deſſus ; & la choſe fut pouſſée juſqu'à une Aſſemblée de toutes les Compagnies Souveraines dans la Chambre de S. Louis, où il y eut diverſes conferences, dans leſquelles les Partiſans de M. le Prince firent pluſieurs tentatives, pour engager ſous le prétexte de l'interêt public, les Compagnies Souveraines & le Corps de-Ville dans une union ſemblable à celle de 1648. mais ils n'y purent réuſſir ; la plûpart des Députez aiant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conférer que ſur l'affaire des Rentes ; & que ſi on leur parloit d'autres choſes, ils ſe reti-

reroient. Ainſi l'affaire tirant en longueur, fut diſſipée peu à peu par quelques Arrêts du Conſeil, qui ſembloient mettre à couvert les intérêts des particuliers. Ainſi le Parlement aiant beaucoup rallenti de ſa premiere chaleur ſur cette affaire, ſe radoucit auſſi peu à peu ſur les autres, & les avis commencérent à ſe partager dans les Déliberations; de maniere qu'il ne fut pas poſſible de parvenir à l'union tant deſirée, quoique le Maréchal d'Eſtampes eût propoſé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut approuvé de pluſieurs perſonnes, mais combattu enſuite par le plus grand nombre. Les amis de Meſſieurs les Princes ne ſe rebutérent pourtant pas; & les Troupes du Roi s'étant approchées de Paris après la reduction d'Angers, ils ſe ſervirent de ce prétexte pour animer le Parlement, ſous ombre qu'il avoit donné autrefois des Arrêts qui défendoient les approches de Paris aux Troupes dix lieues à la ronde: mais le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris éluda cet artifice, par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvû que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fiſſent la même choſe. Ainſi

cette propoſition quoique ſpecieuſe n'eut point de ſuite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choiſi comme tel pour gouverner cette grande Ville dans ces tems difficiles, & auſſi en conſideration de la Princeſſe Palatine, qui lui avoit ménagé ce poſte à la priere de Madame de Rhodes, ſa bonne amie, Belle-fille du Maréchal.

Ce furent auſſi ces deux Dames qui formérent une étroite liaiſon entre le Coadjuteur & ce Maréchal, leſquels agiſſant de concert contre les deſſeins de M. le Prince, trouvoient aiſément les moiens de rompre la plûpart de ſes meſures dans la Ville & dans le Parlement; car quoique le Coadjuteur eût reçû dans ce tems-là le Chapeau de Cardinal, & que par cette raiſon il fût exclus du Parlement, ſes amis ne laiſſoient pas de s'y emploier mieux que jamais, encouragez par ſa nouvelle dignité ſur laquelle ils fondoient des eſpérances chimeriques pour lui, d'une fortune & d'une autorité beaucoup plus conſiderable qu'il n'en avoit eues juſques-là.

Ces penſées entrérent ſi-bien dans la tête de quelques-uns de ces Meſ-

ſieurs, que quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laiſſérent pas de lui aller offrir auſſitôt leurs bourſes, entre autres les Sieurs Daurat, le Fevre, de la Barre, & Pinon du Martray; de ſorte que le Coadjuteur ſe trouva en peu de tems avec cinquante mille écus d'argent comptant, & autant en billets, ſur ſa ſeule réputation. Cependant il n'eut pas beſoin d'envoier beaucoup d'argent à Rome, ſi ce n'eſt pour quelques voiages de l'Abbé Charrier, qu'il avoit envoié pour ſolliciter le Chapeau, & pour quelques préſens de bijoux à la Princeſſe de Roſſano, qui avoit épouſé le neveu du Pape Innocent X. Car ce Pontife ſe trouva dans des diſpoſitions ſi favorables pour lui, tellement prévenu de ſes grandes qualitez, & ſi peu perſuadé de celles du C. Mazarin, que la négociation du Chapeau ne reçut preſque aucune difficulté auprès de S.S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit auſſitôt remplir la place du Cardinal, & qu'il auroit peut-être plus d'égards pour lui & pour le Saint Siege que ſon Prédeceſſeur. La ſeule choſe qui retarda un peu ſa promotion, fut qu'elle ne devoit pas être ſeule, & qu'il en faloit faire en même

tems pour les autres Couronnes ; & de plus les oppoſition ſecrettes du Bailly de Valançay (1) Ambaſſadeur de France à Rome, qui la traverſoit ſourdement par les ordres du C. Mazarin, n'oſant le faire ouvertement, parceque ſes inſtructions n'étoient pas préciſes, mais ambigües, à cauſe des meſures que ce Miniſtre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les ſervices lui étoient utiles & néceſſaires. Ainſi ils ſe contentérent de faire inſinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit Janſeniſte (1) ; & il s'en falut peu que cet artifice ne leur réuſſit, attendu que dans ce tems là le ſeul nom de Janſeniſte étoit du moins auſſi odieux à Rome, que celui de Mazarin l'étoit en France; & Monſignor Chigi Secretaire des Brefs, prit une ſi forte allarme ſur ce ſoupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit par lequel il renonçât au Janſeniſme. En ſon particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort

(1) Qui fut depuis Grand-Prieur de France.

(1) Quelqu'un dit aſſez plaiſamment là-deſſus qu'il n'en étoit rien, parce qu'il faloit être Chrétien avant que d'être Janſeniſte.

en peine : mais Monſignor Chigi qui ſe laiſſoit gouverner par les Jeſuites, n'entendoit point raiſon là-deſſus ; de ſorte que l'Abbé Charrier fut obligé de dépêcher un Courrier exprès au Coadjuteur, pour lui demander une abjuration formelle du Janſeniſme, mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni Janſeniſte ni Moliniſte, & qu'il s'embarraſſât fort peu des diſputes du tems. Peu s'en falut même qu'il ne fit le contraire, aiant commencé de compoſer une Lettre latine qu'il n'a jamais achevée, pour s'excuſer, & prouver par pluſieurs raiſons qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit pas obligé de donner l'Ecrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de Lettre à tous ſes amis un peu familiers, mais la choſe en demeura-là ; & il arriva heureuſement pour lui que les affaires aiant changé de face, par les bruits qui ſe répandirent du retour du C. Mazarin, l'Abbé Charrier ſçût ſi-bien profiter de cette conjoncture, & repréſenter au Pape, que ſes bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, ſi le Cardinal rentroit une fois à la Cour,

où il ſeroit le maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt ſon retour, & ne le mît en état de ſe ſoûtenir par lui-même ; ajoûtant qu'il avoit avis certain que la révocation de la nomination étoit en chemin ; ce qui étoit vrai. De ſorte que le Pape ſe réſolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'Abbé Charrier, par lequel il s'engageoit d'en fournir un du Coadjuteur, tel qu'on le deſiroit.

Cette réſolution quoique fort ſecrette, ne laiſſa pas de venir aux oreilles du Bailly de Valançay, lequel aiant ordre de révoquer la nomination en cas de beſoin, envoia auſſitôt demander audience le Dimanche au ſoir pour le lendemain matin, laquelle lui aiant été accordée ſans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui ſe douta bien de ſon deſſein, envoia intimer à petit bruit le Conſiſtoire pour le Lundi matin 18. Février 1652. de fort bonne heure ; & l'aiant commencé par la promotion, il attendit après tranquilement la viſite de l'Ambaſſadeur, qui s'envoia excuſer, voiant

que le coup étoit manqué. Ce qui dut le toucher d'autant plus ſenſiblement, que le Dimanche au ſoir il avoit reçu par un Courrier exprès, non ſeulement la révocation en forme, mais auſſi une nomination en ſa faveur; du moins le bruit en courut à Rome.

Quoiqu'il en ſoit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courrier du Grand Duc, qui devança ceux de l'Abbé Charrier, le Coadjuteur qui prit auſſitôt le titre de Cardinal de Retz, envoia l'annoncer à tous ſes amis, qui en témoignérent une joie extrême, à la réſerve de Madame & de Mademoiſelle de Chevreuſe qui en parurent peu touchées; attendu qu'elles avoient enfin découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princeſſe Palatine. Ce n'eſt pas qu'il n'eût toûjours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort aſſidu : auſſi s'acquittérent elles fort exactement à ſon égard de toutes les démonſtrations exterieures uſitées dans les occaſions de cette nature : mais on voioit bien que leur joie n'étoit pas naturelle ni ſincere, ſur tout celle de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui ne jouoit pas ſi bien ſon jeu que Madame ſa mere, &

qui pouvoit avoir d'autres raiſons de mécontentement que celle de la jalouſie des affaires, & le commerce avec la Princeſſe Palatine. Le Cardinal de Retz de ſon côté avoit trouvé mauvais que Madame de Chevreuſe eût fait l'Abbé Fouquet ſon principal Agent à la Cour. De ſorte que de part & d'autre il y avoit des ſujets de refroidiſſement, qui ne furent cependant connus que de peu de perſonnes; les marques exterieures de leur bonne intelligence aiant duré juſqu'à la mort de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui arriva peu de mois après.

Cette mort ſurprit tout le monde, Mademoiſelle de Chevreuſe n'aiant été malade que trois ou quatre jours (1), ſans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup: on remarqua que ſon viſage & ſon corps devinrent tous noirs, auſſibien que l'argenterie qui étoit dans ſa chambre; de ſorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poiſon qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame ſa

(1) Elle ne fut pas malade 24 heures d'une fiévre aigüe qui la ſaiſit tout d'un coup, & l'emporta en moins de rien. Elle s'appelloit Charlotte-Marie; elle étoit fille de Charle de Lor aine Duc de Chevreuſe.

mere lui avoit donné pour des raiſons ſecrettes. Quoiqu'il en ſoit, le C. de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifference que cela fit de la peine à ſes amis qui ſavoient la maniere dont il avoit vêcu avec elle.

Si la promotion du C. de Retz fit plaiſir à ſes Partiſans, elle déplût beaucoup à ceux de Monſieur le Princes, & même aux perſonnes neutres, qui demeurérent convaincues que dans toutes les affaires paſſées, il n'avoit eu en vûe que ſon interêt particulier; & que dans la ſuite il ſuivroit aveuglément le parti de la Cour: ce qui étoit de dangereuſe conſequence pour lui; d'autant plus qu'on tâcha d'inſpirer ce ſentiment à S. A. R. mais inutilement; & ce Prince fut un de ceux qui lui marquérent la plus véritable joie de ſa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui; & quoiqu'il continuât à favoriſer M. le Prince, il ne laiſſoit pas d'écouter toûjours & de ſuivre ſouvent les avis du nouveau Cardinal. Auſſi ſe donnoit-il bien de garde d'épouſer en ſa préſence les intérêts du C. Mazarin; mais en récompenſe il ne manquoit pas de lui repréſenter dans les occaſions, qu'il

n'étoit pas de ſon interêt de contribuer à l'augmentation du credit & de l'autorité de M. le Prince. C'étoit-là l'endroit ſenſible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Ce que le C. de Retz ſavoit mieux que perſonne; & il ſçut bien ſe prévaloir en pluſieurs rencontres de cette jalouſie pour l'empêcher de faire bien des choſes pour S. A. Ce fut par là qu'il le détourna du voiage d'Orleans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du Roi qui s'avançoit de côté-là; ce qui lui auroit été aiſé, cette Ville étant la Capitale de ſon Domaine: mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de Mademoiſelle ſa fille, qui ſe laiſſa perſuader de s'aller jetter dans cette Place, où elle fut introduite par une bréche qui fut faite par des Bâteliers; après quoi la Cour ne penſa plus à la vérité, au deſſein qu'elle avoit formé de s'établier à Orleans: mais ſi Son A.R. y eût été lui-même, ſa préſence auroit produit tout un autre effet, & auroit ſans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainſi quoique les amis de M. le Prince euſſent fait ce qu'il deſiroit de ce côté-là, ils jugérent que ce n'étoit pas aſſez, & qu'il falloit trouver les moiens de s'aſſurer de l'eſprit de S. A. qui leur échappoit en bien des occaſions ; c'eſt pourquoi ils écrivirent à Monſieur le Prince, qui étoit encore à Bordeaux, *Qu'il faloit abſolument venir à Paris, attendu que le C. de Retz devenoit de jour en jour plus puiſſant auprès de M. le Duc d'Orleans, & que ſon parti appuié de celui de la Cour, le fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas réſiſter ſi l'armée du Roi s'en approchoit.*

Sur ces avis M. le Prince réſolut de venir à Paris, d'autant plus que ſes affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les Troupes Eſpagnoles avoient beſoin d'un autre Chef que M. le Duc de Nemours. Il eſperoit auſſi que les negociations du Duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le C. Mazarin, deviendroient plus vives par ſa préſence, & qu'il lui ſeroit plus aiſé de prendre ſon parti ſuivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de ſon retour fut répandu dans la Ville, le

Maréchal de l'Hôpital, (1), le Prevôt des Marchands, & les Echevins assistez de plusieurs bons Bourgeois, allerent chez Son A.R. pour lui représenter qu'on ne devoit pas recevoir M. le Prince, qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre lui; à quoi M. le Duc d'Orleans se contenta de répondre que ce Prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conferer avec lui; & qu'il ne séjourneroit à Paris que 24. heures, Cela n'empêcha pas que ses Partisans n'affichassent des placards pour faire soûlever le peuple, & n'envoiassent leurs Emissaires dans les rues pour crier, *Vive le Roi*, *Vivent les Princes*, *Point de Mazarin*; en quoi ils réussirent si bien, que S.A.R. fut obligée d'envoier ses Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour dissiper cette canaille, qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers apartenant au Sieur de Guenegaud Secretaire d'Etat; & l'on fût obligé d'en faire pendre deux au bout du Pont-Neuf. Dans cette disposition, M. le

(1) François de l'Hôpital. Comte de Rosny. Gouverneur de Paris, mort en 1660.

Prince

Prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du Roi ſous la conduite du Maréchal d'Hoquincourt ſur la Loire, mais cette nouvelle étant venue, elle retint tout le monde dans le reſpect, & perſonne n'oſa s'oppoſer à ſon entrée dans Paris.

Ce Prince arriva donc à Paris le 11. Avril 1652. ſuivi du Duc de la Rochefoucault, & de quelques autres Seigneurs en petit nombre, aiant été obligé de ſe ſervir du paſſeport du Marquis de Lévy pour faire ſon voiage avec moins de riſque, & de ſe mettre à ſa ſuite en qualité de Cornette, ſous la conduite d'un Gentilhomme nommé Saint-Hippolite, qui connoiſſoit parfaitement les chemins. Un ſoir qu'ils étoient à ſouper chez un vieux Gentilhomme, il arriva qu'en bûvant, le Maître du logis qui ne connoiſſoit pas les principaux de ſes Hôtes, ſe mit à dire pluſieurs véritez anecdotes de la Maiſon de S. A. qu'il ignoroit ſans doute, & qui l'embarraſſérent aſſez, auſſibien que le Duc de la Rochefoucault, qui y avoit bonne part. Le Marquis de Lévy eut beau faire

pour empêcher le Gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas poſſible de retenir ſa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il ſavoit. Cependant ſes hiſtoires, quoique vraies & tres-offenſantes, ne troublérent point la fête; M. le Prince fit bonne contenance, & même ſemblant d'en rire comme les autres; & le lendemain comme ſi de rien n'eût été, ils continuérent leur voiage, S. A. raillant les uns & les autres ſur leurs avantures. On remarqua entre autres choſes, qu'étant prêt de joindre ſon armée, il dit à Chavagnac *Qu'il avoit déja changé de Maitre, & qu'il en pourroit bien encore changer.* A quoi ce Gentilhomme répondit bruſquement, *Qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit juſqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon.* Ce qui arriva effectivement peu de tems après.

M. le Duc d'Orleans alla au devant de M. le Prince une lieüe hors de la Ville; & le mena le lendemain au Parlement, où ils proteſtérent tous deux en termes géneraux, Que tout ce qu'ils avoient fait, étoit pour le ſervice du Roi, le bien public, & le repos du Roiaume. Après quoi. M. le Prince prenant la parole, dit qu'il venoit remer-

cier le Parlement de la ſurſéance qu'il avoit accordée de la Déclaration publiée au nom du Roi contre lui. Qu'il prioit la compagnie d'être perſuadée que ſon intention n'étoit point de troubler l'Etat. Qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'emploier ſa vie au ſervice du Roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le C. Mazarin ſeroit hors du Roiaume, & que les Arrêts donnez contre lui auroient été executez; priant que ſa déclaration fût enregiſtrée, & qu'on lui en donnât Acte.

Ce diſcours ſpécieux fut fort applaudit, & fit des impreſſions avantageuſes pour lui dans la plûpart des eſprits; d'autant plus que dans le même tems la Cour ſoûtenoit ouvertement le C. Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu ſouffrir la lecture des remontrances du Parlement, malgré les inſtances réiterées de ſes Députez, s'étant contentée d'y répondre par une Lettre de Cachet, avec une Déclaration qui portoit, que toutes les procedures, informations, & Arrêts donnez contre le C. Mazarin, ſeroient envoiez au Garde-des-Sceaux, pour y être pourvû

ainſi que le Roi aviſeroit bon être; & que cependant l'execution des Arrêts & de la Déclaration donnez contre lui le 6 Septembre, ſeroit ſurciſe. Le Parlement s'étant aſſemblé pour déliberer ſur tout cela, les avis ſe trouvérent partagez pendant pluſieurs jours: mais enfin il fut arrêté que les mêmes Députez retourneroient à la Cour, & feroient toutes les inſtances poſſibles pour obtenir la lecture des remontrances en préſence de *S.* M. & pour en avoir réponſe. Que la Déclaration de M. le Duc d'Orleans & de M. le Prince, ſeroit auſſi communiquée à S. M. & envoiée aux autres Parlemens & Compagnies Souveraines, qui ſeroient priez d'envoier auſſi leurs Députez à la Cour. Qu'enfin il ſeroit fait une Aſſemblée génerale en la Maiſon de-Ville, où Son A.R. & M. le Prince ſeroient priez de faire une déclaration ſemblable à celle qu'ils avoient faite au Parlement; & l'Aſſemblée de Ville conviée auſſi d'envoier des Députez, pour demander tous enſemble l'éloignement du C. Mazarin.

Tout cela fut executé; M. le Duc d'Orleans & M. le Prince aiant été réiterer leurs déclarations à la Chambre

des Comptes, à la Cour des Aides, & à la Maiſon-de-Ville, on y prit des reſolutions conformes à l'Arrêt du Parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaiſance pour les Princes. Le ſieur Nicolaï Premier Preſident de la Chambre des Comptes, dit même à S.A. R. que leurs remontrances ſeroient inutiles, & qu'Elle feroit mieux de s'entremettre pour un bon accommodement ; à quoi quelques Maîtres des Comptes ajoûtérent, que le mieux ſeroit de défendre toutes levées de gens de guerre ſans permiſſion du Roi. Le ſieur Amelot Premier Preſident de la Cour des Aides, prit même la liberté de dire en face à M. le Prince (1), qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé ſi glorieuſement des ennemis de l'Etat, il eût voulu ſe liguer avec eux contre S. M. & que non content de cela, il vînt encore triompher dans la Compagnie.

(1) Ce Prince lui repondit aſſez civilement, qu'il n'avoit point pris les armes contre le Roi ; mais au contraire pour les vrais interêts de Sa Majeſté, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de regarder le Mazarin comme ennemi du Roi, puiſqu'il l'étoit de l'Etat.

La deputation generale qui ſe differoit de jour en jour, decouvrit encore mieux la veritable diſpoſition des eſprits ; chaque Corps cherchant des prétextes pour reculer, particulierement celui de la Ville, qui porta ſes plaintes au Parlement, de ce que les Ponts de Charenton, de Saint-Cloud, & de Neuilly, avoient été rompus par ordre des Princes ; ce qui empêchoit les vivres de venir à Paris. Cette plainte fit du bruit qui fut cependant appaiſé, quand on ſçût que les Troupes du Roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant Meſſieurs les Princes voiant que les Députez ne partoient point, envoiérent à la Cour Meſſieurs de Rohan, de Chavigny, & de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations, & pour conferer des moiens de parvenir à la Paix, mais avec ordre de ne point voir le Cardinal Mazarin. La Reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette réſolution, dans une viſite qu'Elle rendit à Son Alteſſe Roiale, à qui Elle dit que le Roi (1) de la Grande Breta-

(1) Charles Second refugié alors en France, & mort en Angleterre en 1685.

gne ſon fils, étant allé ſaluer le Roi à Corbeil, avoit de lui-même propoſé une conference, que S. M. accepta, pourvû que les Princes en fuſſent d'accord ; ce qui les obligea de faire cette démarche, pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la Paix ne ſe fît, quoiqu'ils jugeaſſent bien que cette propoſition étoit un artifice de la Cour, afin d'arrêter le cours des affaires préſentes.

En effet, ces Meſſieurs étant arrivez à Saint-Germain, où la Cour s'étoit rendue, y firent leurs declarations; mais on n'y eut aucun égard, & ils revinrent ſans rien faire, quoiqu'ils euſſent vû le Cardinal : ce qui devoit rendre les affaires plus faciles ; mais ce Miniſtre ne cherchoit qu'à engager des négociations (1) inutiles & ſans fin, pendant leſquelles il eſperoit de fatiguer ſes ennemis, & de venir à bout de ſes deſſeins. Ainſi les Princes ne penſérent plus qu'à preſſer l'execution du dernier

(1) Le C. Mazarin diſoit qu'il avoit recours à ces moiens, parce qu'il ſentoit en cela la ſuperiorité de ſa Nation ſur la Françoiſe, qui n'a pas aſſez d'haleine & de patience pour ſuivre une negociation comme il faut.

Arreſt. Le Procureur Géneral fut envoié à Saint-Germain demander un jour pour l'Audience des Députez, qui lui fut enfin accordée après pluſieurs remiſes.

Toutes les Compagnies allérent donc à Saint-Germain l'une après l'autre. La Chambre des Comptes & la Cour des Aides n'y furent pas bien reçûes, malgré ce que leurs Premiers Preſidens avoient dit aux Princes. Le Corps-de-Ville fut le mieux traité; la Cour ſachant bien que la plûpart de ceux qui le compoſoient étoient entierement dans ſes interêts. A l'égard du Parlement, S. M. conſentit après quelques difficultez, à entendre la lecture de leurs remontrances contre le C. Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la Reine (1). Après quoi on dit aux Députez que le Roi y feroit réponſe dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec ſon Conſeil; & à l'égard de l'éloignement des Troupes, on repondit que le Roi avoit mandé le Marechal de

(1) Ce n'étoit qu'un jeu. Cette Princeſſe auroit été inconſolable de ſon éloignement; & jamais le C. Mazarin n'avoit eu tant d'aſcendant ſur Elle, que depuis ſon retour.

l'Hôpital, & envoié un passeport à S. A.R. pour telle personne qu'il lui plairoit d'envoier, afin de conferer des moiens les plus propres pour cela.

Ce procedé n'étoit qu'une véritable fuite, & une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur, afin de profiter du bénefice du tems, sur lequel le Cardinal faisoit toujours un grand fonds (1); mais ce tems ne fût pas aussi long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances des Princes, qui ne lui donnoient point de relâche; car dès que les députez furent de retour, on délibera aussitôt sur ce qui s'étoit passé à Saint-Germain; & il fût arrêté que les mêmes Députez retourneroiten pour presser une reponse plus positive; qui fut que S.M. nommeroit des Commissaires pour confe-

(1) Il se moquoit quelque fois avec ses confidens de la crédulité de ceux qui attribuoient à son esprit & à son adresse quantité d'évenemens favorables, qu'il ne devoit qu'au tems & au hazard. Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'après avoir tourné son esprit en tout sens, pour trouver quelque expedient décisif, sans en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui disposoit admirablement toutes choses à une fin heureuse.

rer avec eux, ou avec ceux que le Parlement voudroit nommer, des moiens de rétablir la tranquilité publique & l'autorité du Roi. Cette reponſe fut rendue le 4. Juin à Melun, où le Roi étoit allé ſur l'avis qu'on eût de l'entrée du Duc de Lorraine en France avec ſept à huit mille hommes, ſans quoi la Cour ne ſe ſeroit peut-être pas relâchée juſques-là-Ce n'eſt pas qu'il ne ſe fût paſſé bien des choſes pendant le ſejour de Saint-Gremain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au Cardinal; mais il en étoit auſſi arrivé beaucoup qui entretenoient ſes eſperances.

Il ne ſe paſſoit gueres de jour que le menu peuple ne donnât de nouvelles marques de ſon zele pour M. le Prince, & de ſa fureur contre le C. Mazarin. Le Prevôt des Marchands & tout le Corps-de-Ville en furent attaquez en pluſieurs rencontres, particulierement une fois au ſortir du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligez de ſe refugier dans quelques maiſons au bout de la rue de Tournon, & d'abondonner leurs carroſſes, qui furent mis en pieces par cette canaille: ce qui ſeroit auſſi

arrivé à leurs perſonnes, s'ils ne s'étoient mis heureuſement à couvert de leurs inſultes. Le C. de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier là ; & comme les Partiſans de M. le Prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de riſque que perſonne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures, qu'il eſſuioit ſouvent, s'il n'avoit eu à ſa ſuite des gens en état de le defendre ; outre que la plûpart des Bourgeois ſavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le C. Mazarin tous les ſentimens dont il étoit accuſé.

Cet emportement du peuple donnoit au C. Mazarin de violentes apprehenſions, dont il étoit naturellement aſſez ſuſceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la Cour; & bien que le C. de Retz y fît repondre, & y répondît ſouvent lui-même d'une maniere beaucoup meilleure & plus forte que celle des attaquans, il reſtoit toûjours tant de chaleur & d'animoſité dans le menu peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en

vînt enfin aux dernieres extrémitez.

Il eſt vrai que les Partiſans de la Cour, appuiez des bons Bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faiſoient ce qu'ils pouvoient pour rabatre les coups, & pour diſpoſer les eſprits à un accommodement, ce qui parut aſſez ſenſiblement, lorſque M. le Duc d'Orleans propoſa de faire garder les portes de la Ville par les Bourgeois, ſous prétexte d'empêcher les deſordres; car le Gouverneur, le Prevôt des Marchands, & les Echevins s'y oppoſérent d'abord très-fortement: mais enfin ils y conſentirent ſur un ordre du Roi, qui fut donné de concert avec les principaux Chefs de la Ville, qui promirent de prendre ſi bien leurs meſures, que la Cour bien loin d'en ſouffrir, en pourroit retirer des avantages conſiderables.

M. le Duc d'Orleans fit une autre tentative pour ſe rendre maître de la Ville, qui ne fut pas mieux reçue, ſous prétexte de veiller à la ſureté du Parlement, qui étoit expoſé comme les autres aux inſultes de la canaille, en propoſant de ſe repoſer de ce ſoin ſur S.A.R qui étoit aimée & reſpectée du peuple plus que perſonne: mais on ju-

gea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande conſéquence, & qu'il alloit à depoſſeder les Magiſtrats, & à changer le cours ordinaire du gouvernement.

M. le Prince tâcha auſſi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux Bourgeois, à l'occaſion de l'attaque de Saint-Cloud par M. de Turenne. Il monta auſſitôt à cheval, & courut par les rues pour exciter le peuple à le ſuivre pour aller au ſecours de cette Place : mais il ne put debaucher que quelques Volontaires de la Ville, avec leſquels au lieu d'aller à Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint Denis, dont il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine ; entrepriſe qui fut auſſitôt déſavouée par la Ville, laquelle écrit au Roi que cette ſortie s'étoit faite ſans ordre. D'ailleurs cette Ville fut repriſe dès le lendemain par les Troupes de S. M. qui l'abandonnérent enſuite, témoignant ſe mettre peu en peine de ce poſte.

Après ce déſaveu de la Ville, qui faiſoit aſſez connoître la diſpoſition des eſprits, le Parlement fit une autre demarche qui n'étoit pas moins conſiderable, en s'oppoſant avec beaucoup

de fermeté aux deſſeins que S. A. R. avoit formé de conduire ſolemnellement M. le Duc de Lorraine au Palais, & de le faire entrer au Parlement, ce que la Compagnie ne voulut jamais ſouffrir; de ſorte qu'ils furent obligez de s'en déſiſter.

Ces divers incidens tenoient les eſprits en ſuſpens de part & d'autre; & pendant que Meſſieurs les Princes faiſoient tous leurs efforts pour ſe rendre maîtres du Parlement & de la Ville, les Partiſans de la Cour tâchoient de diſpoſer les choſes à la Paix & au retour du Roi. Ce fut dans cette vûe que le Prevôt des Marchands & les Echevins propoſérent au Parlement de faire une Proceſſion generale pour la Paix, avec la Châſſe de ſainte Geneviéve patrone de Paris; attendu que ces actions exterieures de Religions font ſouvent de grands effets ſur les eſprits du peuple, dans les conjonctures douteuſes & embarraſſantes. Cette céremonie ſe fit avec toute la pompe & la ſolemnité imaginable, le Parlement, toutes les Cours Souveraines, le Corps de Ville, & generalement tous les Corps Eccleſiaſtiques & Séculiers y aiant aſſiſté; ce qui ne ſervit pas peu à inſpirer des de-

ſirs de la Paix à tout le monde.

Le Parlement commença de tourner ſes déliberations de ce côté-là, & de diſpoſer les eſprits à la conference que la Cour deſiroit, & que les Princes éloignoient toûjours autant qu'il leur étoit poſſible, dans l'eſperance que l'armée du Duc de Lorraine, qui étoit vers Brie-Comte Robert, les mettroit bientôt en état de donner la Loi : mais ils furent bien ſurpris lorſqu'ils apprirent que ce Duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle des approches du Vicomte de Turenne, qui aiant fait paſſer en diligence l'armée du Roi ſur le Pont de Corbeil aprés avoir levé le ſiege d'Eſtampes, s'étoit mis en état de l'attaquer avant que l'armée des Princes pût le joindre: de maniere que le Duc de Lorraine ſe trouvant preſſé, donna les mains à un accommodement avec la Cour, dont le Roi d'Angleterre fut mediateur, ſans autres conditions que de le laiſſer retourner d'où il étoit venu, ſans le pourſuivre, quoique le bruit courût qu'ils s'étoit laiſſé gagner par une ſomme d'argent aſſez médiocre: mais la verité eſt (1) que la neceſſité

(1) Il avoit fait ſur ſa route un tres-grand

le réduiſit à prendre ce parti, ſe ſentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & ſachant bien que les deſſeins des Eſpagnols n'étoient pas de donner des batailles en faveur de M. le Prince. Ainſi S.A. qui s'étoit avancée à ſon ſecours, fût obligée de retourner promptement ſur ſes pas, & de mener ſes troupes à Saint-Cloud.

Cependant les Députez du Parlement aiant ſuivi la Cour à Melun, en rapportérent une nouvelle reponſe du Roi, par laquelle *S.M.* commença de déclarer, que ſon intention étoit de conſentir à l'éloignement du C. Mazarin, quoiqu'Elle fût perſuadée que les Princes ne ſe ſervoient de ſon nom, que comme d'un prétexte pour colorer leurs mauvais deſſeins. C'eſt pourquoi S.M. demandoit, ſi en congediant le Cardinal, les Princes renonceroient effectivement à toutes ſortes de ligues, ſachant bien que le Traité de S. A. avec les Eſpagnols étoit géneral, & ne l'aſſujettiſſoit point à mettre bas les armes en cas de l'éloignement du Cardinal. Le Roi demandoit auſſi, ſi les

butin; & comme il étoit fort intéreſſé, il craignoit de le perdre dans une défaite.

Princes n'exigeroient point autres choſes de lui ; s'ils rentreroient dans leur devoir auſſitôt après eux & tous leurs Partiſans ; & s'ils s'engageroient de congedier inceſſamment toutes leurs Troupes, ſoient Françoiſes, ſoit Etrangeres, & de ſoûmettre à ſon obéiſſance toutes les Places dont ils étoient les maîtres, & les Villes rebelles, comme Bordeaux, &c. Les Princes firent ce qu'ils purent pour ſe diſpenſer de répondre préciſément à toutes ces queſtions, en inſinuant que c'étoient des artifices du Cardinal Mazarin : mais enfin après pluſieurs Déliberations, ils furent obligez de ſe conformer aux deſirs du peuple, & de promettre qu'ils executeroient de bonne foi tous ces articles, dès que S. M. auroit éloigné le C. Mazarin, ſachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, on auroit paſſé outre, & que la Maiſon-de-Ville avoit pris des meſures avec le Gouverneur, pour arrêter l'inſolence de la populace, & pourvoir à la ſûreté du Parlement & de la Ville.

M. le Prince remarquoit auſſi tous les jours que S.A. R. commençoit à ſe rebuter de ces deſordres continuels ; & jugea que ſi la Cour prenoit la réſo-

lution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du C. Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le retenir davantage, non-plus que la plûpart de ses partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'intrigues, sans se mettre fort peu en peine d'être trompez. Ainsi la déclaration des Princes aiant été dressée, le Parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au Roi par des Députez, qui feroient entendre à S. M. que la Compagnie étoit entierement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit jugé nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement.

Cet Arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince, & fit extraordinairement crier ses Emissaires, qui firent ce jour-là, & les suivans beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'avoien encore fait : cependant il n'arriva point de désordre, parce que le Prevôt des Marchands & les Echevins faisoient monter tous les jours des Compagnies Bourgeoises à la garde des avenues du Palais pour la sûreté du Parlement; précaution à laquelle on eut dans les com-

mencemens assez de peine à s'accoûtumer, & qui coûta la vie à près de 40. personnes sur le Quai des Orfévres par l'insolence de quelques Bourgeois du Quartier, qui se mirent à crier *Au Mazarin*, sur une Compagnie de la Colonelle du sieur Menardeau Champré Conseiller de la Grand'Chambre, qui marchoit à la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du Premier Président. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce Colonel pour être fort attaché aux intérêts du Cardinal: mais les sieurs le Secq Capitaine, & les autres Officiers qui la menoient, étoient dans des sentimens tout-à-fait opposez. Cependant les cris redoublez de *Mazarin* aiant été suivis d'une décharge que fit sur eux la Compagnie qui gardoit la chaîne devant le Cheval-de-Bronze, ils y répondirent de maniere que les Auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir.

Cette Garde-Bourgeoise aiant été bien établie, rassura les Partisans de la Cour, & ceux qui desiroient la Paix, qui commencérent à se déclarer si ouvertement & en si grand nombre, que ceux de M. le Prince avec tous leurs mouvemens ne purent parvenir à lui

faire ouvrir aucune des portes de Paris lorſque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite ſous les murs de cette grande Ville, quoiqu'il ſe préſentât ſucceſſivement à celles de la Conference, de Saint-Honoré, de Richelieu, de S. Denis, & de S. Martin, juſqu'à celle de Saint-Antoine, qui lui fut enfin ouverte par les ſollicitations & l'autorité de Mademoiſelle, (1) après qu'elle eut obligé les Troupes du Roi à ſe retirer, en faiſant tirer le canon de la Baſtille ſur elles; ce qui fut le ſalut de Monſieur le Prince & de toute ſon armée, qui ſans cela auroit été entierement défaite ſous les yeux de la plûpart des Bourgeois de Paris qui ne faiſoient que s'en rire, pluſieurs aiant même tiré ſur ſes Troupes, & quelques-uns aiant été aſſez hardis pour ſe vanter d'avoir tiré ſur ſa perſonne. Monſieur le Duc d'Orleans ne s'en émut pas beaucoup davantage; & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de ſortir dans les rues (2) pendant la bataille, pour mar-

(1) Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, Ducheſſe de Montpenſier, morte fille en 1693.

(2) Ce fut à ſon refus que Mademoiſelle y alla elle-méme & entra dans la Baſtille, comme elle avoit fait auparavant dans Orleans, au refus de Monſieur.

quer qu'il y prenoit interêt.

Après cette action, le Prevôt des Marchands,& les Echevins encouragez par le ſuccès des Armes du Roi,prirent cette occaſion pour convoquer l'Aſſemblée génerale qui avoit été ordonnée par le Parlement, où ils invitérent ceux de tous les Corps qu'ils ſavoient les mieux intentionnez pour la Paix, dans la reſolution de leur propoſer le retour du Roi pur & ſimple,ſans aucunes conditions; ce qui auroit été certainement arrêté, ſi Meſſieurs les Princes avertis de leurs deſſeins,ne s'étoient rendus à cette Aſſemblée pour s'y oppoſer. L'entrepriſe étoit difficile; c'eſt pourquoi M. le Prince qui connoiſſoit la diſpoſition des eſprits, aiant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ſes ſentimens par les voies ordinaires, réſolut d'emporter leurs ſuffrages par force,& en les intimidant.

Dans cette veue il fit entrer dans la Ville un grand nombre d'Officiers & de Soldats, (1) leſquels s'étant répandus aux environs de l'Hôtel de Ville ſe mêlerent avec le menu

(1) Ils étoient déguiſez en Manœuvres, en Charretiers, &c. Mais ils cachoient des armes.

peuple, & les Emiſſaires ordinaires de ſon Alteſſe ; & mettant enſuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avoient fait le jour de la bataille de Saint-Antoine, ils forcérent peu à peu tous ceux qui paſſoient de prendre la même marque : ce qui devint ſi commun & ſi néceſſaire pendant quelques jours, que perſonne n'oſoit paroître ſans en avoir, non pas même les femmes ni les Religieux. Ce prélude aſſez manifeſte de ſédition, n'empêcha pas que le Maréchal de l'Hôpital, le Prevôt des Marchands, les Echevins, & la plûpart de ceux qui avoient été invitez, ne ſe trouvaſſent à l'Hôtel de Ville à deux heures après midi ; mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de Cachet de S.M. dont M. le Maréchal étoit porteur : ce qui aiant été approuvé de la plus grande partie des Députez, Meſſieurs les Princes furent obligez de ſe retirer, après avoir remercié la Ville du paſſage qu'on avoit accordé à leurs Troupes & leur avoir fait des offres génerales, de ſervice.

Mais M. le Prince aiant dit tout haut en ſortant, qu'il n'y avoit dans l'Aſſemblée que des Mazarins, qui ne

cherchoient qu'à prolonger les affaires, ſes Partiſans qui n'attendoient que le moindre ſignal de ſa part, ſe mirent à crier qui falloit les aſſommer tous;& en même tems ils coururent en foule à la porte de l'Hôtel de Ville pour y entrer de force: mais ils en furent heûreuſement empêché par les Archers qui trouverent le moien de la fermer.

Cet obſtacle, bien loin d'arrêter la fureur des ſéditieux, ne fit que les animer davantage;&pendant qu'une partie d'entre eux tiroient dans les fenêtres de la Maiſon de Ville, les autres apportérent du bois pour brûler la porte; de ſorte que les Archers & les Garde du Maréchal aiant été obligez de ſe retirer, ceux de l'Aſſemblée ſe cachérent,ou tâchérent de ſe ſauver comme ils purent au travers de la foule, déguiſez en differentes manieres:ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût pluſieurs de maſſacrez, entre autres les Sieurs le Gras Maître des Requêtes, Ferrand & le Févre Conſeillers au Parlement,& Miron Maître des Comptes, quoiqu'ennemis déclarez du Cardinal Mazarin. Enfin l'animoſité du peuple devint ſi terrible, que le Curé de ſaint Jean s'étant aviſé de porter le ſaint Sa-

crement dans la Gréve pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui-même s'il ne se retiroit promptement.

Après tout cette rage n'étoit pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffez, ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des Députez qui étoient de leur connoissance. Le Prevôt des Marchands, & le Sieur de la Barre son fils, furent sauvés de cette maniere par des Bâteliers, qui rendirent le même service à plusieurs autres pour de l'argent. Le Maréchal de l'Hôpital, que le danger menaçoit plus que personne, fut obligé de se deguiser (1) pour se dérober à la fureur du peuple, mais il ne le put faire si bien, qu'il ne fût reconnu par le Sieur Noblet-d'Auviliers, le même qui avoit garanti le Coadjuteur à la journée du Palais, contre une main armée d'un poignard, & ce fût peut-être la cause de son salut; car ce Gentilhomme avec l'aide du valet de chambre d'un de ses amis, qu'il remarqua entre les seditieux l'épée à la main, l'aiant tiré heureusement de l'Hôtel de

(1) Il cacha son cordon bleu dans sa poche, & changea d'habit avec un Huissier.

Ville

Ville le mena chez un Bourgeois de ſa connoiſſance, d'où ils le conduiſirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau riſque auquel ils ne s'étoient pas attendus ; le Maréchal quoique déguiſé aiant été reconnu par un Cabaretier de la cabale de M. le Prince proche la Croix du Trahoir, qui ſe mit auſſitôt à crier pour donner l'alarme au quartier : mais d'Auviliers qui le connoiſſoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il s'étoit trompé ; & paſſant vîte leur chemin, ils arrivérent à l'Hôtel de l'Hôpital.

Pendant tout ce tumulte, (1) le Duc de Beaufort, & le Marquis de la Boulaye étoient dans une maiſon de la Gréve, d'où ils regardoient froidement ce qui ſe paſſoit, ſans ſecourir perſonne, juſqu'à dix heures du ſoir, que S. A. Roiale aiant envoié Mademoiſelle pour ſauver quelques-uns de ſes amis, ils ſuivirent cette Princeſſe (2) à la

(1) Bien des Politiques crurent que parmi les mutins, il y avoit des gens devouez à la Cour, qui les animoient exprès pour dégoûter les Bourgeois des Princes, qui paſſoient pour être les Auteurs de cette violence, par ce qu'on avoit entendu des gens crier. *A moi Bourgogne ; A moi Condé.*

(2) Cette Princeſſe étoit accompagnée du

Maiſon de Ville, & firent retirer les ſéditieux aſſez à propos pour eux; attendu que pluſieurs Compagnies Bourgeoiſes qui avoient eu le tems de ſe reconnoître, commençoient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étoient encore renfermez, dans le deſſein de faire main-baſſe ſur les rebelles; en quoi ils auroient apparemment été ſecondez de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après S.A.R. fut au Parlement, pour tâcher d'excuſer cette violence, mais inutilement; la plûpart des Conſeillers demeurérent clos & couverts dans leurs maiſons, auſſibien que les Gens du Roi qui déſertérent le Parquet. le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands de leur côté, firent déclarer à la Ville qu'ils n'y retourneroient plus tant que

Duc de Beaufort. Ce qui les empêcha d'arriver plûtôt, c'eſt qu'ils s'amuſerent à diſputer en chemin, qui des deux avoit plus de credit parmi le peuple. Mademoiſelle ſoûtenoit qu'il ne ſeroit pas en ſûreté ſans elle; & il ſe piquoit d'avoir l'affection du peuple préferablement à tout autre. Cette conteſtation ſi mal placée les avoit engagez à s'avancer & à ſe retirer pluſieurs fois.

les choſes demeureroient dans l'état où elles étoient ; de ſorte que ce tumulte ſuſcité par M. le Prince,(1) nuiſit beaucoup à ſes affaires, & aliéna généralement de lui tous les cœurs des habitans.

Cependant dès ce tems là bien de gens crurent que le C. Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce deſordre; & par une perſonne gagnée, il l'avoit fait propoſer à S. A. comme une action capable d'intimider la Cour, & de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris, aiant en même tems envoié des ordres ſecrets à ſes Confidens, pour augmenter le déſordre, & porter la confuſion juſqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine ſur M. le Prince, & de le ruiner entierement dans l'eſprit des Pariſiens ; en quoi il réuſſit parfaitement bien. On a ſçû depuis que ces ordres avoient été expediez par le ſieur Ariſte, Commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat.

D'un autre côté le C. de Rets & ſes amis, ſans rien ſavoir de ces ordres ſe-

(1) Son intention n'étoit pas que ſes Partiſans pouſſaſſent la choſe ſi loin. On dit même qu'il avoit défendu de tirer & de frapper.

crets, ne négligérent rien pour exciter la haine publique contre M. le Prince, par les bruits qu'ils faisoient courir de ces négociations avec la Cour, avec plusieurs particularitez qui furent toutes rassemblées dans un Ecrit intitulé, *Les Intrigues de la Paix*, dont il fut debité plus de 5000. exemplaires en fort peu de jours.

M. le Prince en auroit bien pû dire autant du C. de Retz & de ses amis, qui avoient tous chacun leur commerce particulier à la Cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'Abbé Fouquet; l'Abbé Charrier avec le Grand Prevôt & l'Abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce tems-là, faisoit elle-même ces voiages à la Cour en habit déguisé, (1) aussibien que Berthet, & le Baron de Pennacors parent du Cardinal de Retz, qui tachoient l'un & l'autre de se rendre necessaires & de s'intriguer dans les négociations. Mais comme Monsieur le Prince n'étoit pas

(1) On trouva dans sa Garde-robe cinq ou six frocs de differens Moines. Elle mourut de chagrin, parce qu'étant allée déguisée en Cordelier pour donner quelques avis au Mazarin, celui-ci la reçut avec tant de mépris, qu'elle en fut outrée.

ſi bien informé des menées du C. de Retz, qu'il l'étoit des ſiennes, il ne lui étoit pas ſi aiſé de lui dire ſes véritez, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre ſon Alteſſe.

La ſeule reſſource de M. le Prince étoit donc dans la violence, dont il auroit encore bien voulu ſe ſervir contre le C. de Retz. Ce que la plûpart de ſes amis apprehendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, auſſibien que le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands, & qu'il allât à Charleville ou à Mezieres dont le Vicomte de Buſſi-lamet parent du Cardinal, & le Marquis de Noirmoutier étoient Gouverneurs. C'étoit le ſentiment de l'Evêque de Châlons, du Duc de Briſſac, du Comte de Montreſor, du Marquis de Laigue, de l'Abbé Charrier, & du Sr d'Argenteuil : mais auſſitôt que Joly, qui n'approuvoit pas cette concluſion, eut vû le Sr. de Caumartin, (1) ils ré-

(1) Ce Magiſtrat avoit un mérite tres-brillant; il joignoit à la pénétration, à la politeſſe, & à l'éloquence, la probité, la ſageſſe, la généroſité, & toutes les autres qualitez qu'on voit aujourd'hui en ceux qui portent ſon nom.

ſolurent d'exhorter fortement le C. de Retz à tenir ferme, perſuadez qu'il perdroit toute ſa conſideration & ſon credit auprès de la Cour & du peuple, dès qu'il ſeroit hors de Paris, qu'il ſuffiſoit de le mettre en état de réſiſter à une inſulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'eſt pourquoi le ſieur de Caumartin lui offrit auſſitôt une ſomme de dix mille livres, pour s'aſſurer d'une bonne Garde, qu'il compoſa de 100. ou 120. Anglois de la ſuite du Roi d'Angleterre, que ce Prince voulut bien lui prêter, ſans parler de plus de cent Gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & les autres dans le Cloître.

On s'aſſura auſſi de la plupart des Bourgeois des environs, dont les Capitaines promirent de ſe mettre ſous les armes au premier bruit. Il y en eut même pluſieurs des quartiers plus éloignez qui donnérent leur parole, entre autres le Sr le Houx Capitaine des Bouchers au bout du Pont Nôtre-Dame. On donna auſſi ordre aux Curez de faire ſonner le tocſin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au ſecours de leur Archevêque. Outre ces

précautions, on prit encore celle d'ouvrir ſecrettement une des vitres de l'Egliſe Nôtre Dame qui répondoit au petit Archevêché, afin qu'en cas de beſoin le C. de Retz pût ſe ſauver dans les Tours de l'Egliſe, où l'on fit proviſion de mouſquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours; & tout cela dans un grand ſecret, & par le miniſtere d'un bon Prêtre nommé Carré, qui avoit le ſoin des cloches; mais le reſte étoit public, les Soldats faiſant la Garde régulierement dans l'Archevêché ſous les ordres du Vicomte de Lamet, & du Marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les Factieux dans le reſpect, & les empêchérent de s'approcher comme ils faiſoient auparavant du quartier Nôtre-Dame, & d'y continuer leurs inſolences. Il y a même bien de l'apparence qu'ils produiſirent le même effet l'égard de M. le Prince; & que quelque envie qu'il eût de chaſſer le C. de Retz de la Ville, où il rompoit toutes ſes meſures, voiant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer ſans s'expoſer à de grands riſques, il jugea plus à propos de n'en rien faire; d'autant

plus qu'il apprehendoit d'offenſer S.A. R. qui continuoit de l'aimer & de le proteger.

Cependant on amuſoit à la Cour les Députez du Parlement, ſans leur rendre réponſe, dans l'eſpérance que les Bourgeois irritez des violences de M. le Prince, ſe déclareroient contre lui: mais voiant qu'au contre il s'étoit rendu maître de l'Hôtel-de-Ville, par l'abſence du Maréchal de l'Hôpital, & du Prevôt des Marchands, auſquels il avoit ſubſtitué le Duc de Beaufort, & le ſieur de Brouſſel, il faloit enfin leur répondre; ce que S.M. fit, en leur déclarant, Qu'Elle vouloit bien conſentir à l'eloignement du C. Mazarin, quoiqu'Elle vît bien que ce n'étoit qu'un prétexte, à condition que les Princes envoieroient des Députez pour traiter d'une bonne Paix: mais M. le Duc d'Orleans aiant repréſenté que cette réponſe étoit captieuſe, & que c'étoit un artifice du C. Mazarin, pour les engager à une conference qui n'étoit point néceſſaire, puiſqu'ils perſiſtoient dans la réſolution de mettre les armes bas ſans aucunes conditions, dès qu'il ſe ſeroit retiré, le Parlement ordonna, Que S.M. ſeroit remerciée tres-

humblement. Que les Députez insisteroient toûjours à l'execution de cette promesse ; & que Messieurs les Princes seroient priez de leur écrire, pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere Déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du Roi, de ce qu'ils auroient à faire après que le Cardinal se seroit retiré.

Les termes de cet Arrêt ne satisfirent aucun des deux Partis : ainsi de part & d'autre on continua les voies de fait ; & la Cour aiant fait casser par un Arrêt du Conseil la nomination du sieur de Brousſel à la Charge de Prevôt des Marchands, les Princes n'oublierent rien pour soûtenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter encore les choses plus avant ; ce qui ne leur fut pas difficile, la plûpart des Conseillers du Parlement se tenant renfermez dans leurs maisons, & ne voulant plus se trouver aux Assemblées. De sorte que les Députez étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres du Roi de suivre la Cour à Pontoise ; & aiant fait leur rapport, le Parlement après plusieurs déliberations donna un Arrêt, par lequel il fut déclaré, Que le Roi n'étant pas en liberté, Son A.R. seroit

priée d'emploier toute ſon autorité pour le tirer d'entre les mains du C. Mazarin ; & pour cela de prendre la qualité de Lieutenant Géneral du Roiaume, avec ordre à tous les Sujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le Cardinal demeureroit en France. Que M. le Prince ſeroit auſſi prié d'accepter le commandement des Armées ſous l'autorité de S. A. R. Que tous les Officiers du Roi, Capitaines de ſes Gardes, & autres aiant charge près de ſa Perſonne, en demeureroient reſponſables. Qu'il ſeroit écrit au Roi, pour excuſer le retour des Députez, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le C. Mazarin, ajoûtant que l'Arrêt ſeroit envoié aux autres Parlemens, qui ſeroient invitez d'en donner de ſemblables.

La Cour caſſa cet Arrêt ; mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix. Que ſa Biblioteque & ſes meubles ſeroient vendus, & les Fermiers de ſes Bénefices contraints de paier entre les mains de certains Banquiers, pour aſſûrer le paiement de ceux qui trouveroient le moien

de ſe défaire du Cardinal. Et le ſecond impoſoit un nouvelle taxe ſur les Bourgeois pour le paiement des Troupes, qui fut fixée à la ſomme de 800000 l. par la Maiſon de Ville, & répartie ſur toutes les maiſons, à raiſon de 75 l. par chaque Porte-cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut paiée que par quelques-uns des Partiſans des Princes, & ne ſervit qu'à indiſpoſer davantage contre eux les eſprits des Bourgeois, qui ſe diſpenſérent de paier, en diſant que l'Arrêt avoit été caſſé par le Conſeil.

Cependant S.A.R. & Monſieur le Prince aiant accepté les qualitez qui leur avoient été données par le Parlement, ils dépêchérent des Lettres Circulaires à tous les Gouverneurs de Provinces; & M. le Duc d'Orleans établit un Conſeil au Luxembourg, où il appella deux Officiers du Parlement, le Preſident de Neſmond, & le Sieur de Longueuil Conſeiller, & même M. le Chancelier, qui auroit ce ſemble bien pû, & dû ſe diſpenſer d'y aſſiſter.

La Cour voiant que le Parlement n'oſoit plus s'oppoſer aux volontez des Princes, prit le parti de le transferer

à Pontoise, où elle s'étoit rendue ; & aiant ramassé vingt ou trente Maîtres des Requêtes, Presidens & Conseillers (1), Elle en composa une espece de Parlement pour opposer à celui de Paris. Ces Officiers quoiqu'en petit nombre, ne laisserent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur ; & pour s'attirer plus de consideration, ils firent de concert avec la Cour des remontrances pour l'éloignement du Cardinal Mazarin, qui leur fut aussitôt accordé & executé. Après quoi le Roi fût à Compiegne, laissant le Maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses Troupes, pendant que le Vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve Saint-Georges, avec sept à huit mille hommes, pour tenir tête au Duc de Lorraine, qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement aiant obligé M. le Prince à décamper de la Plaine d'Yvry, pour passer à Charenton sur un Pont de bâteaux, qu'il fit dresser sur la Seine.

(1) A l'exception du Président de Novion, depuis Premier Président, & de sept ou huit Conseillers. Les autres Magistrats du Parlement refuserent d'obeir.

au Port-à l'Anglois, M. de Turenne ſe trouva comme enfermé entre l'armée du Duc de Lorraine, & celle de M. le Prince ; embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il ſe retira heureuſement durant une nuit que ces deux Princes (1) étoient à Paris, aiant ſi bien pris ſon tems, que ſes ennemis ne s'apperçurent de ſon délogement, que quand il fût en état de ne les plus apprehender.

Cette retraite imprévûe les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquérent dans le Parlement un fort grand changement à leur égard depuis le départ du C. Mazarin ; ce qui obligea pes Princes à penſer ſérieuſement à la Paix, & à déclarer qu'ils étoient prêts de ſe ſoûmettre ſans autre condition que celle d'une Amniſtie génerale pour eux & pour tous leurs Partiſans. En conſequence de quoi le Parlement donna un Arrêt, par lequel il fût ordonné, Que S. M. ſeroit tres-humblement remerciée de l'éloignement du C. Mazarin & ſuppliée de vouloir bien

(1) Monſieur le Prince étoit alors indiſpoſé de quelques faveurs d'une Comedienne, & le Duc de Lorraine étoit allé s'expoſer au même danger.

revenir à Paris, pour y recevoir toutes les marques qu'Elle pourroit desirer de leur obéissance & de leurs respects. Que Messieurs les Princes seroient aussi remerciez, & priez de continuer leurs bons offices pour la Paix; & que cependant leur déclaration seroit enregistrée.

Cet Arrêt ne satisfit pas la Cour, qui prétendoit que les Princes conformément à leur déclaration, devoient mettre bas les armes sans aucune capitulation; de sorte que S. A.R. aiant écrit au Duc de Danville, qui étoit à la Cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit y envoier; ce Duc lui fit réponse, qu'il n'avoit pu obtenir les passeports, parce que S. M. vouloit avant toutes choses, que M. le Prince mît bas les armes, suivant ses promesses.

Pour satisfaire en quelque façon à la demande des Princes, la Cour envoia une Amnistie au Parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des Princes, & parce que le Canal du Parlement de Pontoise ne plaisoit pas

à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles Déliberations, dont le réſultat fût Que le Roi ſeroit encore une fois tres-humblement remercié, & ſupplié de revenir à Paris; d'accorder des paſſeports aux Envoiez des Princes, & une Amniſtie génerale en bonne forme, pour être publiée dans tous les Parlemens du Roiaume ; & que toutes les Compagnies Souveraines ſeroient invitées de députer vers S. M. pour le même ſujet.

Cet Arrêt faiſoit aſſez voir la diſpoſition où l'on étoit de ſe rendre à la moindre démarche que la Cour voudroit faire, ſans ſe mettre fort en peine des intérêts particuliers des Princes ; & comme tous les Corps étoient invitez de députer au Roi, pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empreſſa d'executer cet article de l'Arrêt, ſan s'embarraſſer du reſte.

Les Eccleſiaſtiques, comme de raiſon, commencérent les premiers à donner l'exemple ; & le Doien de Nôtre-Dame aiant propoſé au Chapitre d'envoier des Députez, ſans en parler au C. de Retz ; Joly après l'en voir informé, lui fit entendre qu'il lui ſeroit avantageux de ſe mettre à la tête de

cette deputation ; & que ce ſeroit une occaſion fort naturelle de recevoir de la main de S. M. le Bonnet que le Pape lui avoit envoïé par un Camerier : ce que le C. de Retz ſouhaitoit avec le dernier empreſſement, aiant emploié toutes ſortes de moiens pour obtenir que le Roi donnât cette commiſſion à S. A. R. ou à quelque autre ; c'eſt pourquoi après s'être aſſuré de l'agrément de la Cour par le moien de la Princeſſe Palatine, il prit ſes meſures avec le Chapitre & avec le reſte du Clergé, dont les differens Corps joignirent leurs Députez à ceux du Chapitre, & il partit à leur tête dans un appareil aſſez ſolemnel & tranquile pour le tems, n'y aïant eu que quelque menue canaille, qui criérent à leur ordinaire après eux *Aux Mazarins*, ſans trouver aucun embarras ni obſtacle ſur toute leur route, quoique les Troupes de M. le Prince fuſſent répandues dans les campagnes, à cauſe de la protection de S. A. R. qui avoit donné un détachement de ſes Gardes au C. de Retz, pour l'eſcorter juſqu'à Compiegne.

Leur voiage fût de huit jours, dont le C. de Retz en paſſa trois à la Cour,

où il fût fort bien reçu. Sa harangue fût approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodez à la disposition présente des esprits. Il y eut plusieurs conferences secretes pour concerter les moiens du retour du Roi, & d'une réunion sincere entre les deux Cardinaux, qui ne purent être terminées, parce qu'il fût obligé de retourner à Paris mais on convint de se donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les Partisans de M. le Prince aiant fait imprimer une fausse harangue du C. de Retz au Roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortoit des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vive le Roy, & la paix.*

Cet exemple du Clergé fut bien-tôt suivi par toutes les Compagnies Souveraines, par le Corps de Ville, par les Corps des Marchands, & par les Colonels & Capitaines de la Bourgeoisie, dont les derniers furent ménagez principalement par le C. de Retz, qui avoit toutes les nuits des conferences avec quelques-uns d'entre eux, particulie-

rement avec le ſieur de Séve Maître des Requêtes, & Colonel du Faux bourg Saint-Germain.

L'Abbé Fouquet qui s'étoit érigé en Agent du C. Mazarin, voulut auſſi ſe faire de fête, & ſe donner tout le mérite du retour du Roi. Pour cet effet, ſur des ordres qu'il s'étoit fait adreſſer de la Cour, il aſſembla dans le Palais-Roial un grand nombre de Bourgeois bien intentionnez, ſous la direction du ſieur le provoſt Conſeiller de la Grande Chambre; lequel après un diſcours étudié, pour leur faire ſentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient ſe promettre du retour du Roi, qui étoit déſiré de tous les gens de bien, & traverſé par un petit nombre de Factieux, conclut en les exhortant à ſe ſaiſir des principaux quartiers de la Ville; à mettre tous du papier à leurs chapeaux, ſuivant l'uſage des armées du Roi, & à crier en ſortant *Vive le Roi*, avec aſſurance qu'ils ſeroient ſuivis & appuiez de tous les bons Bourgeois, mais peu s'en falut que cette belle Equipée n'eût un effet tout contraire; ceux qui voulurent ſe ſignaler en ſortant de cette Aſſemblée, aiant été auſſitôt

chargez & diſſipez par les Bourgeois; de ſorte que cette tentative mal concertée penſa tout gâter, & & ne fit que retarder le ſuccès des deſſeins qui avoient été mieux digerez par le C. de Retz.

Cependant, comme dans le fond, les diſpoſitions étoient favorables, ce Prélat pour ſatisfaire à ſa promeſſe, envoia ſecrettement à la Cour le ſieur Joly, afin de prendre des meſures pour le retour du Roi, avec la Princeſſe Palatine: mais il arriva qu'en revenant, il fût arrêté par quelques Cavaliers de l'armée de M. le Prince, qui le menérent à Charenton, où ils le gardérent bien caché pendant deux jours, en attendant 400. écus qu'il leur avoit promis pour ſa rançon, & qu'il envoia chercher à Paris; après quoi ces Cavaliers le remirent en liberté de ſi bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ſes poches, où ils auroient trouvé les Dépêches de la Princeſſe Palatine. Ce fût un grand bonheur pour Joly que M. le Prince n'eût aucune connoiſſance de ſa capture; car S. A. ſachant quelle part il avoit dans les ſecrets du C. de Retz, il auroit ſans doute couru riſque s'il eût été à la diſ-

cretion de ce Prince. Mais où ſon bonheur parut davantage, ce fut ſur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché ; car il rencontra Monſieur le Prince preſque tête à tête. De maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pouſſer ſon cheval au travers des champs; ce qui auroit dû naturellement le rendre ſuſpect, & le faire arrêter : mais il ſortit heureuſement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ſes avantures & de ſes négociations au C. de Rets, qu'il trouva fort inquiet de ſa détention, & qui fut ravi de le voir, & d'apprendre de lui, que dès que leurs Majeſtez eurent appris de ſes nouvelles, Elles réſolurent auſſitôt de ſe rendre à Saint-Germain, où les Députez furent entendus.

Il y eut quelque difficulté ſur ceux de la Ville, parceque le Duc de Beaufort & le Sieur de Brouſſel s'étoient trouvez à leur nomination ; mais elle fut aiſément levée quand on ſçut qu'ils s'étoient démis l'un & l'autre (1) de leurs emplois ; & le Roi leur accorda une audiance tres-favorable, auſſi-

(1) Ce fut M. de Brouſſel qui le propoſa d'abord, & qui conſeilla, à M. de Beaufort de ſuivre ſon Exemple.

bien qu'aux autres : mais ceux qui furent reçûs le plus agréablement, furent les Officiers de la Bougeoiſie, dont la Cour avoit le plus de beſoin que de tous les autres, pour bien aſſurer le retour du Roi, & une reception honorable dans Paris.

Monſieur le Prince voyant que tout ſe diſpoſoit de ce côté-là ſe retira vers la Flandre avec ſes Troupes, à l'exemple du Duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement pluſieurs moyens de s'accommoder avec la Cour par le miniſtere de Gourville, du Duc de Bouillon, de l'Abbé Fouquet, de Madame de Châtillon, & en dernier lieu du Duc de la Rochefoucault; ſoit que le C. Mazarin n'eût pas effectivement envie de traiter avec lui, ou plûtôt que les prétentions de S. A. fuſſent exceſſives & exorbitantes.

Il demandoit, 1°. Que le Cardinal Mazarin ſortît du Royaume ; & que le Roi donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la Paix génerale. 2°. Qu'on fît un Conſeil compoſé de perſonnes non ſuſpectes, dont on conviendroit, & qu'on ôttât le Surintendant 3°. Que tous ceux qui avoient ſuivi les Princes fuſſent rétablis dans leurs biens

Charges & Gouvernemens. 4°. Que Monſieur le Duc d'Orleans auroit une pleine ſatisfaction pour lui & pour ſes amis. 5°. Qu'on accorderoit à la Ville de Bordeaux les Immunitez & Privileges qu'elle deſiroit. 6. Que M. le Prince de Conti auroit permiſſion de traiter du Gouvernement de Provence avec le Duc d'Angouleſme. 7°. Que le Duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le Duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Xaintonge, ou une ſomme de 360000. liv. pour traiter de tel autre qu'il voudroit. 8°. Que le Prince de Tarente ſeroit dédommagé du raſement de Taillebourg. 9 Que les Comtes de Dognon & de Marſin ſeroient faits Maréchaux de France & le Sr. Viole Secretaire d'Etat ou Preſident à Mortier. 10. Qu'on donneroit des Lettres de Duc au Marquis de Monteſpan. 11°. Qu'on rendroit le Gouvernement d'Anjou au Duc de Rohan, avec celui du Pont de Cé & de Saumur. 12. Que le Marquis de la Force auroit le Gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foy, & qu'on donneroit 150000 l. à M. de Sillery pour acheter un Gouvernement, avec pro-

meſſe de le faire Chevalier de l'Ordre à la premieré Promotion. A ces conditions M. le Prince promettoit de mettre bas les armes, & de conſentir au retour du Cardinal Mazarin dans trois mois, ou après la concluſion de la Paix generale.

Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fuſſent devenues difficiles par la mort du Duc de Nemours.(1) qui fut tué en duel par le Duc de Beaufort ſon Beau-frere, d'un coup de piſtolet derriere les Jacobins de la rue Saint-Honoré, pour des démêlez ſecrets (2) qui duroient depuis longtems entre eux, & qui ſe réveillérent au ſujet du Gouvernement de Paris qui avoit été donné au Duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultez, on ne conclut rien ; & il n'y eut que Madame de Châtillon qui profita de ces négociations, par le don que lui fit M. le Prince de la terre de Merlou

(1) Charles-Amedée de Savoye, Duc de Nemours, tué en 1652. Il eut deux filles l'une qui fut Ducheſſe de Savoye, & l'autre Reine de Portugal.

(2) On croit que la jalouſie y eut beaucoup de part

où il pouvoit cependant entrer d'autres conſiderations. (2)

Ainſi toutes les conferences ne produiſirent rien, *S.* A. s'engagea tout-à-fait avec les Eſpagnols, & ſe réſolut à la continuation de la guerre, entraîné par la cabale de Madame de Longueville, (2) qui étoit jalouſe de Madame de Châtillon, & qui craignoit toûjours d'être obligée de retourner avec ſon mari. D'ailleurs il faiſoit un fort grand fonds ſur la haine publique contre le C. Mazarin, dont il eſpéroit tirer de grands avantages : mais faute d'un Chef de confiance, cette haine s'étouffa peu à peu, & chacun ne ſongea qu'à ſe ſoûmettre, dans la crainte de ſe perdre.

La Cour ne manqua pas de profiter de cette conſternation, & d'en tirer avantage. Le Roi revint à Paris ſans Amniſtie, & ſans avoir rien accordé à M. le Duc d'Orleans. Au contraire S. M. lui aiant dépêché un Exprès du Bois de Bologne en approchant de Paris, pour lui dire de l'aller trouver, ou de ſe retirer, il eut peur d'être arrêté,

(1) Monſieur le Prince avoit aimé cette Dame.

(2) Sœur de M. le Prince,

&

& il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi continuant d'agir avec autorité, envoia une Lettre de Cachet au Parlement, pour lui ordonner de ſe rendre au Louvre ; ce qui étonna un peu la Compagnie : mais comme il n'étoit plus tems de faire des difficultez, Elle obéït ſans raiſonner, & alla au Louvre, où le Roi tint ſon Lit de Juſtice ; & après une Amniſtie qui paroiſſoit générale, S. M. y fit publier une Déclaration pour en excepter les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les Sieurs de Brouſſel, Viole, de Thou, Portail, Bitaud, de Croiſſy, Coulon, Machaut, Fleury, Martineau, Genou, le Marquis de la Boulaye, Fontrailles & Penis Tréſorier de France ; avec défenſe au Parlement de prendre à l'avenir connoiſſance des affaires d'Etat & de la direction des Finances.

Cette hauteur ſurprit tout le monde, ſans en excepter ceux qui s'étoient emploïez avec le plus de chaleur pour le retour de leurs Majeſtez. Cependant les diſgraciez furent obligez de diſparoître (1), & de ſe cacher en dif-

(1) Ils ſortirent tous dès le même jour.

ferens endroits, où quelques-uns ſont morts exilez, entre autres le ſieur de Brouſſel.

Cette ſubite révolution donna une grande réputation au C. Mazarin dans les Païs étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choſes que par l'évenement. La vérité eſt pourtant qu'il n'y eût pas toute la part qu'on pourroit s'imaginer ; la plûpart de ces changemens s'étant faits par hazard (1), & contre ſon ſentiment ; mais quand tous ces heureux ſuccès ſeroient un effet de ſon génie, il n'en mériteroit pas beaucoup plus de gloire, puiſqu'il eſt toûjours aiſé à celui qui a l'autorité du Prince en main de s'en prévaloir, & même d'en abuſer, en donnant de belles eſpérances, & manquant impunément à ſa parole (2). Mais certainement cela

(1) On les attribuoit aux conſeils de M. le Teiller, qui étoit une bonne tête.

(2) Le Cardinal Mazarin s'étoit retiré de lui-même, malgré les oppoſitions de la Reine. Il prévoioit que dès que ſon éloignement auroit coupé pied aux prétextes dont ſe ſervoient les Princes, ils ſeroient obligez de poſer les armes, ou de ſe retirer ; bien réſolu de revenir à la Cour, lorſqu'Elle auroit pris le deſſus. A la fin ſa politique triompha, & la plûpart de ſes ennemis devinrent ou ſes dupes ou ſes victimes.

ne juſtifie pas ni Son Alteſſe Roiale, ni Monſieur le Prince, ni le Cardinal de Retz, qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pû prévenir ce malheur, & tous les autres qui leur ſont arrivez dans la ſuite, qu'ils ne doivent attribuer qu'à leurs paſſions, & au deſir qu'ils avoient chacun en particulier de ſe venger de ceux dont ils ſe croioient avoir été offenſez.

Fin du premier Tome.

AØ1
165224